



**CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL  
PYRENEES GASCOGNE**

**RAPPORT DE GESTION  
2016**

# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

### Partie 1 - INFORMATIONS SUR LE RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE - RAPPORT COOPERATIF TERRITORIAL 2016

EDITO DU PRESIDENT.....	8
EDITO DU DIRECTEUR GENERAL.....	9
RETROSPECTIVE 2016 : UNE ANNEE D'ENGAGEMENT « 12 FAITS MARQUANTS MENSUALISES».....	10
<b>1/ NOTRE RESPONSABILITE VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS : VISER L'EXCELLENCE RELATIONNELLE</b>	
<b>« NOUS VISONN LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS » .....</b>	<b>13</b>
- ÊTRE UNE BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITE .....	13
- ÊTRE UNE BANQUE SIMPLE ET FACILE D'ACCES.....	14
- ÊTRE A L'ECOUTE DE NOS CLIENTS .....	15
- ÊTRE UNE BANQUE LOYALE .....	16
<b>2/ NOTRE RESPONSABILITE VIS A VIS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES</b>	
<b>« NOUS SOMMES UNE BANQUE DE TERRITOIRE ».....</b>	<b>19</b>
- CREER DE LA VALEUR AU BENEFICE DES TERRITOIRES .....	19
- ÊTRE UN FINANCEUR DE 1ER PLAN DE TOUS LES PROJETS ET BESOINS .....	20
- CONSACRER L'EPARGNE BANCAIRE A NOS REGIONS .....	20
- APPUYER LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PARTENARIATS PUBLICS/PRIVES.....	20
- SOUTENIR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES:.....	21
- ÊTRE UN ACTEUR MOTEUR DE L'INNOVATION .....	21
- ÊTRE UN CLIENT MAJEUR DES FOURNISSEURS LOCAUX.....	22
- DEVELOPPER DES ACTIONS ECORESPONSABLES.....	22
<b>3/ NOUS REAFFIRMONS NOTRE DIMENSION COOPERATIVE ET MUTUALISTE : « NOUS SOMMES UNE BANQUE COOPERATIVE » .....</b>	<b>25</b>
- ÊTRE UNE ORGANISATION COOPERATIVE ET DEMOCRATIQUE, EXPRIMER SON POUVOIR DE DECISION .....	25
- RECONNAITRE ET VALORISER LES SOCIETAIRES.....	26
- REPRESENTER LES SOCIETAIRES PAR DES ADMINISTRATEURS ELUS IMPLIQUES DANS LA VIE LOCALE.....	26
- SOUTENIR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET ANIMER LE TERRITOIRE .....	27
- VALORISER LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES. ....	27
- ENCOURAGER L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE .....	27
- IMPLIQUER LES ELUS, LES SOCIETAIRES ET LES CLIENTS DANS LE SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX.....	27
- AMPLIFIER LA PREVENTION .....	28
- ACCOMPAGNER LES CLIENTS ET LES PERSONNES EN FRAGILITE FINANCIERE .....	28
- COMMUNIQUER SUR NOS ACTIONS COOPERATIVES .....	29
<b>4/ NOUS PARTAGEONS DES PRATIQUES SOCIALES ET RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS</b>	
<b>« NOTRE MODELE SOCIAL EST PARTAGE » .....</b>	<b>31</b>
- RECRUTER DE FAÇON PERENNE POUR DES EMPLOIS LOCALISES SUR LE TERRITOIRE.....	31

- DEVELOPPER LA FORMATION ET LA PROMOTION INTERNE DES SALARIES.....	31
- PROMOUVOIR LA DIVERSITE.....	32
- FAVORISER UN DIALOGUE SOCIAL RICHE.....	32
- PRENDRE EN COMPTE LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL.....	32
- ASSOCIER LES SALARIES AUX ORIENTATIONS DE L'ENTREPRISE .....	33
- ENCOURAGER LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES PAR DES PARTENARIATS AVEC LES ECOLES ET UNIVERSITES.....	33
<b>5/ NOUS METTONS EN ŒUVRE NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	
« NOUS SOMMES ACTEURS DES TRANSITIONS SUR NOS TERRITOIRES » .....	<b>38</b>
- POLITIQUE DE REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL .....	38
- POLLUTION ET GESTION DES DECHETS .....	39
- CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ENERGIE ET EFFICACITE ENERGETIQUE (DONT FINANCEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET ÉCO-HABITAT) .....	39
- EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE .....	40
LES CHIFFRES CLES : « INDICATEURS REMARQUABLES DE NOTRE UTILITE AU TERRITOIRE » .....	43
LES RESULTATS FINANCIERS .....	44

## **PARTIE 2 – PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FACTEURS DE RISQUE DE LA CAISSE REGIONALE**

<b>I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2016.....</b>	<b>52</b>
<b>II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE .....</b>	<b>53</b>
1. L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2016.....	53
2. DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE .....	55
3. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES .....	56
4. RESULTATS CONSOLIDES .....	59
<b>III. RATIOS PRUDENTIELS .....</b>	<b>60</b>
<b>IV. CONTROLE INTERNE .....</b>	<b>61</b>
1. DEFINITION .....	61
2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION .....	61
3. LA REPARTITION DES RESPONSABILITES .....	62
<b>V. FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>63</b>
1. RISQUE DE CREDIT .....	63
2. RISQUE DE MARCHE .....	76
3. GESTION DU BILAN.....	80
4. RISQUE DE CHANGE .....	82
5. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT .....	82
6. POLITIQUE DE COUVERTURE .....	84
<b>VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI .....</b>	<b>84</b>
<b>VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>85</b>
<b>VIII. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2017 .....</b>	<b>85</b>

# COMPTES CONSOLIDES

<b>CADRE GENERAL.....</b>	<b>90</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	90
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	90
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>98</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	98
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ..	99
BILAN ACTIF.....	100
BILAN PASSIF .....	101
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	102
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	103
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>106</b>
1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés. ....	106
2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....	141
3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture .....	142
4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	156
5 Informations sectorielles .....	165
6 Notes relatives au bilan.....	167
7 Avantages au personnel et autres rémunérations.....	188
8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....	192
9 Reclassements d'instruments financiers.....	194
10 Juste valeur des instruments financiers.....	196
11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016.....	203
12 Information sur les filiales.....	204
13 Participations et entités structurées non consolidées.....	205
14 Événements postérieurs au 31 décembre 2016 .....	207

# COMPTES INDIVIDUELS

Note 1	CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	213
Note 2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	219
Note 3	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	233
Note 4	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	234
Note 5	TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	236
Note 6	TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	240

Note 7	VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	242
Note 8	ACTIONS PROPRES .....	244
Note 9	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS .....	244
Note 10	DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	245
Note 11	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	245
Note 12	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	246
Note 13	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	247
Note 14	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	248
Note 15	PROVISIONS.....	249
Note 16	EPARGNE LOGEMENT .....	250
Note 17	ENGAGEMENTS SOCIAUX .....	251
Note 18	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX .....	253
Note 19	DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	253
Note 20	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) .....	254
Note 21	COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	254
Note 22	OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS ...	255
Note 23	TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	255
Note 24	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	256
Note 25	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	256
Note 26	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	257
Note 27	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES .....	260
Note 28	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	261
Note 29	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....	262
Note 30	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	263
Note 31	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL .....	263
Note 32	OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION .....	264
Note 33	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	264
Note 34	REVENUS DES TITRES .....	265
Note 35	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	265
Note 36	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	266
Note 37	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	266
Note 38	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	267
Note 39	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	268
Note 40	COUT DU RISQUE.....	269

Note 41	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	270
Note 42	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	271
Note 43	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	271
Note 44	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	272
Note 45	AFFECTATION DES RESULTATS .....	272
Note 46	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....	272
Note 47	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	273

<b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS SUR LE RAPPORT RSE.....</b>	<b>274</b>
--	------------

RAPPORT COOPERATIF TERRITORIAL  
DE RESPONSABILITE SOCIETALE DE  
L'ENTREPRISE 2016

*Etre utile à son territoire*

## Edito du Président

*« Le mutualisme est au cœur de notre utilité au Territoire »*

Notre vie démocratique s'exprime pleinement chaque année au travers de **temps forts incontournables sur notre territoire**. En 2016, les Assemblées Générales des 65 Caisses locales ont mobilisé plus de 8200 sociétaires qui sont venus à notre rencontre. Puis l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale a réuni les Présidents des Caisses Locales, dirigeants de Chambres Consulaires, responsables du monde coopératif, économique, social et les managers de CAMPG (Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne). Par leurs regards, leurs avis, leurs idées, ils nous font tous avancer.

**Le dialogue et l'impulsion que nous donnons** se poursuivent très concrètement aussi avec les Tookets qui permettent d'aider des associations œuvrant sur notre territoire au bénéfice de tous. Je voudrais citer aussi le Propulseur, Eticoop, les Cafés de la création, la Banque du Tourisme ou encore les Cafés de la Transition numérique, qui sont autant de preuves de notre dynamique en matière d'incitation à la création d'entreprise et à la valorisation des acteurs professionnels du monde économique et agricole. Je tiens à saluer également les 50 sessions d'Education budgétaire menées en 2016 sous l'égide de la Fondation Tookeur, dans les lycées et Missions locales : elles ont été co-animées par des Elus et des Conseillers de CAMPG. Enfin, notre soutien s'est encore renforcé cette année par de nombreuses actions de mécénat aux associations, qui dynamisent et irriguent nos 3 départements.

**Le mutualisme est véritablement notre levier de performance durable**. Nos Administrateurs élus par nos clients sociétaires, forment la gouvernance de nos organisations. Ensemble, ils donnent le pouls de la vie locale ; ils sont les garants du lien durable entre la banque et son territoire ; ils sont les ambassadeurs de proximité qui nous permettent de construire des solutions performantes parce qu'adaptées aux besoins de nos clients et sociétaires.

**Notre présence durable s'incarne aussi au travers du vaste plan de rénovation des agences** : mis en place en 2016, il va se poursuivre dans les années à venir pour adapter résolument nos 130 agences, partout sur les trois départements. Selon leur situation, nos agences évolueront dans leurs aménagements, leurs horaires et dans leurs rôles, en tenant notamment compte de nouveaux outils technologiques et services liés au traitement numérique. C'est Ici que nous sommes utiles et c'est Ici que nous choisissons d'investir !

**La proximité n'est pas seulement la présence physique des agences, elle est surtout l'expression d'une vision collective.**

Nous ne sommes pas seulement proches : nous sommes aussi avec nos clients.

Nous ne sommes pas seulement financeurs : nous contribuons concrètement à faire de chacun, directement ou indirectement, un acteur du développement de sa région.

**Nous sommes et agissons pour être une banque utile à notre territoire.**

Nous agissons ICI pour accompagner les évolutions et les besoins de chacun par un soutien économique et solidaire. Et c'est ENSEMBLE que nous contribuons à l'attractivité et au développement économique de notre territoire.

**ICI et ENSEMBLE**, ce sera désormais la signature de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. Un mot d'ordre que je nous invite tous fièrement à affirmer haut et fort : **« Ici et Ensemble, tous acteurs de notre territoire ! »**

Marc Didier

---



## Edito du Directeur Général

*« Nous devons tous faire preuve d'audace pour nous adapter aux défis d'aujourd'hui et aux enjeux de demain »*

Chaque année construit un bout de notre histoire commencée il y a 130 ans : celle de notre engagement à être et rester la banque mutualiste régionale performante et au service de tous. L'année 2016 ancre à nouveau CAPG à sa place de **banque leader et d'acteur incontournable sur son territoire**.

**Nous avons permis la réalisation de 50 000 projets de développement** pour les particuliers et professionnels, les entreprises, agriculteurs et artisans... Nous avons financé 4 logements sur 10, et accompagné la création de nombreuses entreprises.

Nous avons déployé la couverture et protection des personnes et des biens. Et aidé plus de 2200 associations sur nos 3 départements. Nos 1700 collaborateurs font de nous l'un des premiers employeurs du territoire. Et nos 505 000 clients majeurs sont pour les 3/4 d'entre eux sociétaires de notre banque. Pour eux, pour notre territoire, notre différence réside là aussi : car nous faisons notre métier de banquier, bien sûr, mais de manière tellement différente.

Nous sommes profondément convaincus que **notre résultat financier n'a de sens que parce qu'il nous permet de continuer d'investir ici pour avancer ensemble**. Notre modèle mutualiste nous permet de fixer un cap à plusieurs années, exclusivement basé sur notre utilité, et non sur un quelconque taux de rendement des capitaux investis calculés au trimestre. C'est pourquoi notre solidité rime aussi avec responsabilité et solidarité. J'aime même à dire que la banque va bien si la région va bien. Et inversement !

**Alors notre utilité s'exprime aussi à travers notre capacité à accompagner les transitions du territoire**. Car aujourd'hui plus que jamais, nos défis rejoignent ceux de nos clients : défis de la transition technologique, numérique, énergétique, démographique... Notre capacité à nous adapter, notre volonté de renforcer toujours la qualité de nos relations, notre sens de l'innovation, et notre responsabilité envers les générations futures sont les moteurs d'une transformation qui va préparer l'avenir.

**C'est tout l'objet de l'élaboration de notre Plan à Moyen Terme**. La phase de réflexion a mobilisé au second semestre 2016 nos salariés, élus et sociétaires. Collectivement et individuellement, ils ont contribué à nous projeter à horizon 4 ans sur ce que nous voulons être et ce que nous voulons offrir comme services à nos sociétaires. Plus de 300 idées ont été proposées, autour de 5 convictions qui nous guident : le sociétariat, la proximité, l'utilité et, la base de tout, la solidarité et l'innovation. **En 2017, nous lancerons la mise en œuvre des idées retenues pour le PMT « Vision 2020 »**. Le programme reposera sur 6 défis majeurs qui doivent permettre la réalisation de 37 projets jusqu'en 2020.

**Tout cela se fera grâce à la mobilisation, au sens du service et aussi à l'audace des femmes et des hommes de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne**. Grâce à eux, avec nos administrateurs et nos élus, pour nos clients et sociétaires, sur chacun de nos départements et tous nos territoires, deux mots donnent tout le sens à notre action : Ici et ensemble.

Jean-Paul Mazoyer

---

Rétrospective 2016 : Une année d'engagement « 12 faits marquants mensualisés»

### Janvier



Légende photo : Nouveau DG au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

Arrivée de Jean-Paul MAZOYER dans une Caisse Régionale qu'il qualifie « très en avance »

### Février



Légende photo : Vers un nouveau concept d'agence

L'Isle Jourdain, Ametzondo à St Pierre d'Irube, Agence du Méridien Tarbes et Agence de Riscle

### Mars



Légende photo : Foire agricole de Samatan et salon de l'Agriculture de Tarbes

### Avril



Légende photo : Assemblée générale du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

Les salariés et administrateurs se sont retrouvés au palais Beaumont le 1<sup>er</sup> avril 2016

## Mai



Légende photo : « Start Me'Up » « votez pour le meilleur projet »

## Juin



Légende photo : Cyber sécurité

Fleurance, un colloque de haute volée pour la cyber sécurité qui est un enjeu majeur des transitions numériques dans les entreprises

## Juillet



Légende photo : Mutualisme et Patrimoine

110 ans de la caisse locale d'Orthez et remise de chèques préservation du patrimoine FPDF (Fondation Pays de France) Château ABBADIA /Musée du Sel à Salies de Béarn

## Août



Légende photo : Lynxter, start-up accompagnée par Le Propulseur PG devient fournisseur Airbus

### **Septembre :**



Légende photo : Lancement du Plan moyen terme 2020 : Elaboration de la vision avec les salariés et les administrateurs.

### **Octobre :**



Légende photo : Démarrage des Etoiles de l'Economie et des Septuors. Evénement en partenariat avec Presse quotidienne Régionale qui récompense des initiatives entrepreneuriales du territoire.

### **Novembre :**



Légende photo : Mois de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) : session d'Education budgétaire au lycée de Pardailhan à Auch et réunion d'information Aide à la complémentaire Santé (ACS) et téléassistance à Navarrenx

## Décembre



Légende photo : 1<sup>ère</sup> édition de l'Atelier du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne : Alain BAUER a réuni 800 clients du territoire sur « les Mutations du terrorisme ».

### **1/ Notre responsabilité vis-à-vis de nos clients, viser l'excellence relationnelle « nous visons la satisfaction de nos clients »**

*Notre ADN, c'est d'être présent au moment où nos clients en ont besoin, dans nos agences ou à distance, aux horaires qui leur conviennent le mieux, en proposant des services adaptés sur l'ensemble de notre territoire.*

*Nous nous engageons à apporter à chacun de nos clients une attention extrême, une qualité de service irréprochable pour parvenir à l'excellence dans la relation.*

#### **Nos engagements sur l'ensemble du territoire pour tous nos clients sociétaires :**

##### **- Être une banque universelle de proximité**

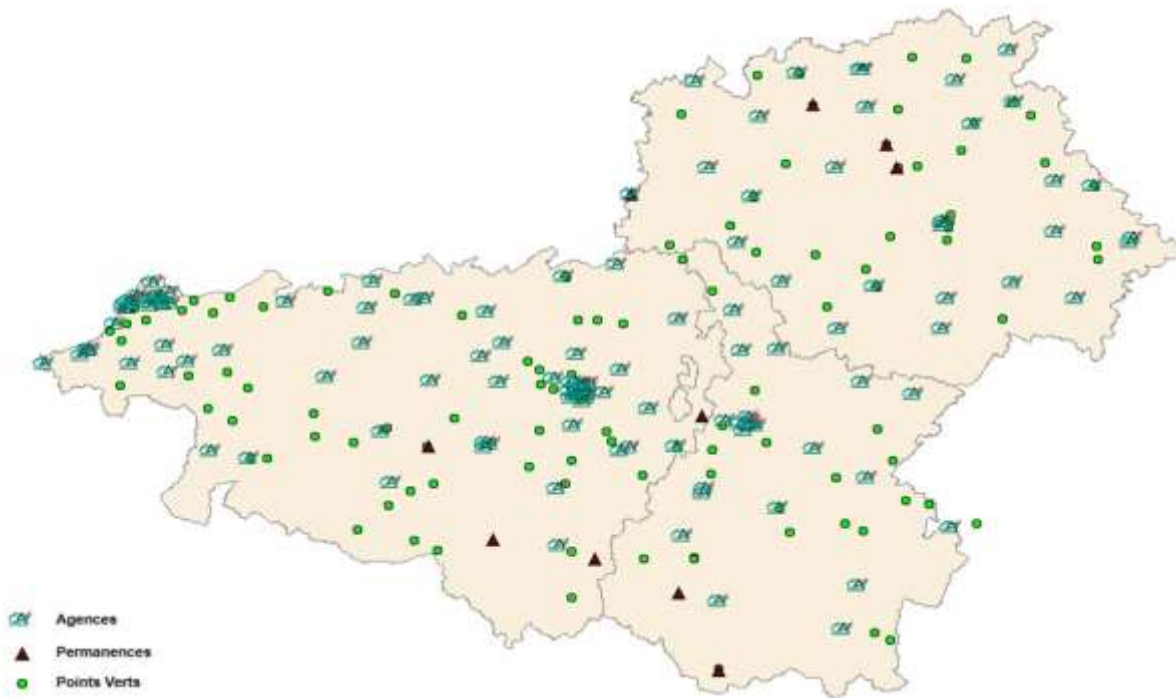
Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne apporte la même qualité de service à tous ses clients (familles, jeunes, associations, agriculteurs, entreprises, professionnels, collectivités locales...), dans les bons et les mauvais moments. Nous avons trois canaux majeurs d'échanges avec nos clients : En face à face, par téléphone et par mail. Des rendez-vous d'urgence sont possibles, avec des horaires élargis à Pau, Bayonne et Tarbes grâce à nos agences « Illico presto ».

En 2016, nous avons renforcé notre réseau d'agences notamment en créant l'agence Bayonne Ametzondo Illico et nous avons créé et enrichi l'espace « coups durs » de notre banque en ligne [www.lefil.com](http://www.lefil.com) d'un onglet destiné aux personnes qui gèrent un budget serré.

Dans les mois qui viennent, nous allons poursuivre l'enrichissement de cet espace d'un onglet qui concerne la perte d'emploi.

Notre filiale, Square Habitat Pyrénées Gascogne poursuit le même objectif d'accompagner ses clients sur l'ensemble du territoire en implantant ses agences sur des villes stratégiques capables de couvrir un large secteur. L'enjeu est d'amener un service de proximité à ses clients.

- **Etre une banque simple et facile d'accès**



Avec un réseau d'agences qui se renforce en quantité et en qualité. En 2016, deux agences labellisées « Nouveau Concept Agence » ont été ouvertes, à Bayonne Ametzondo et à Tarbes Méridien.

Notre réseau d'agences en détail :

126 espaces de services dont 4 boutiques Illico,  
7 espaces professionnels,  
4 agences entreprises,  
4 banques privées,  
2 espaces habitat.

2 agences labellisées « Nouveau Concept Agence » ont été ouvertes en 2016 à Bayonne Ametzondo et à Tarbes Méridien.

121 points verts.

44 livres services bancaires permettent aux clients du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne d'effectuer leurs opérations courantes en autonomie (dépôts de billets, remises de chèques et retraits espèces, 24h/24).

336 distributeurs automatiques de billets

1 TOOK : Notre agence mobile qui a réalisé 79 jours de sorties sur tout le territoire.

Elle nous permet d'assurer la continuité du service client lors de travaux sur les espaces de services, la réalisation d'entretiens conseil dans des villages éloignés des points de ventes, la tenue de réunions à thèmes, le soutien à des manifestations organisées par les associations du territoire.

Elle a ainsi animé durant l'année 2016, la foire annuelle de Lecture, la fête du sport de SOUES (65), animé le tournoi de « sandball » à Orthez (64) ou encore la promotion d'un nouveau livre par Bidache Culture (64).

## **Nouveautés 2016 : 2 boutiques Illico : Tarbes Méridien et Bayonne Ametzondo**

*Photo Ametzondo ouverte en 2016*



- Un nouveau concept d'Agence Illico à AMETZONDO
- Des conseils sans Rendez-vous
- Traitement prioritaire des événements de vie et urgences
- 3 principaux canaux pour les rendez-vous : face à face, téléphone, mail (test tchat et visio en cours)

En 2016 la digitalisation de nos services s'est par ailleurs étoffée avec l'entrée en relation digitalisée pour les personnes morales.

Nous poursuivons le développement des services digitaux comme le e-suivi, la signature électronique, l'application « Ma banque »... Nous réalisons des entretiens par Visio et par Tchat.

Nos clients apprécient ces évolutions et le nombre d'utilisateurs de ces services est en augmentation (+59% de connexions au 31/12/2016 v/s à l'année 2015) :

- Nombre mensuel moyen de connexions sur [www.lefil.com](http://www.lefil.com) (web et mobile) : 2 941 885
- Nombre total de profils « ma Banque » créés pour notre Caisse Régionale : 112 313
- Nombre de profils actifs à 30 jours : 60 744
- Nombre de followers sur Twitter : 4 804
- Nombre de fans sur Facebook : 30 661

**Pour tendre vers l'excellence de la relation, après avoir débuté la modernisation de nos agences en 2016, nous allons amplifier la mise à disposition d'experts, pour des moments de vie clients considérés comme complexes, permettant un accompagnement encore plus professionnel et personnalisé.**

### **- Etre à l'écoute de nos clients**

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est attentif à écouter ses clients et a ainsi depuis 2011 déployé de nombreux canaux d'écoute disponibles et faciles d'accès.

Le premier d'entre eux est bien sûr celui de l'agence où nos conseillers se rendent disponibles. Ensuite, nous avons mis en place une enquête de satisfaction par agence, en interrogeant 10 % de nos clients tous les mois. Les résultats sont diffusés, chaque semestre, soit par mail via notre banque en ligne, soit sur les écrans de télévision présents dans les agences.

Ensuite, nous mesurons la satisfaction de nos clients lorsque nous travaillons ensemble sur des éléments importants de leur vie ou de notre relation. A titre d'exemple, après un crédit habitat, une renégociation de crédit, un dossier de succession, la clôture d'une réclamation, un crédit personnel, un crédit d'investissement professionnel, nous demandons personnellement l'avis du client concerné.

Ce dispositif est complété d'un espace d'expression libre : « coups de cœur-coups de gueule » qui leur permet d'exprimer directement sur notre banque en ligne « [www.lefil.com](http://www.lefil.com) » soit leur insatisfaction, soit leur reconnaissance. Les commentaires sont intégralement publiés et une réponse est affichée avec les coordonnées du répondant.

De même Square Habitat Pyrénées Gascogne, afin d'assurer un service de qualité en respect des mesures réglementaires, accompagne ses salariés par un service qualité et juridique effectuant un contrôle interne précis. Il garantit d'une bonne pratique des métiers de l'immobilier, l'éthique et la déontologie de nos métiers. Plus encore, les réclamations clients (courriers RAR)

envoyées par nos clients sont toutes reçues et analysées par le service juridique dans le souci de donner une réponse conforme et dans un délai respecté.

**Les coordonnées de leur Service Qualité sont à la disposition de tous les clients afin qu'ils puissent le contacter sans difficulté.**

- Un service de recouvrement a été également organisé afin de traiter les impayés des activités de syndic et de gestion locative. Cela a pour objectif de défendre au mieux les intérêts des syndicats de copropriétés que nous gérons et de garantir au mieux le revenu foncier des propriétaires que nous administrons.

Etre à l'écoute de ses clients est un enjeu majeur de Square Habitat.

#### - **Etre une banque loyale**

La défense des intérêts des clients et des sociétaires fait partie du socle des valeurs du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. A ce titre, il s'assure de la transparence, de la clarté des informations et du conseil tout en adoptant un comportement éthique et responsable. Les conseillers sont au plus proche des clients et n'ont aucun intérêt financier à proposer un produit plutôt qu'un autre. Seul le besoin réel du client est pris en compte dans toute démarche commerciale.

Par ailleurs, le processus « Nouveaux produits/nouvelles activités » (« NAP ») est au cœur de l'engagement relationnel de la Caisse Régionale. Processus exigeant et rigoureux, il constitue un levier essentiel pour assurer la protection de l'intérêt du client, en évitant notamment de commercialiser des produits susceptibles de leur causer un préjudice.

Tout lancement de nouveaux produits, activités ou services ou toute modification significative d'un produit, activité ou service existant ne peut être effectué sans l'autorisation préalable et explicite du « comité nouveaux produits/nouvelles activités » (comité NAP) chargé de vérifier que l'ensemble des conditions nécessaires à la distribution ont bien été réunies, tant sur le plan de la conformité juridique et réglementaire que sur le plan opérationnel.

En 2016, la CR a rendu 41 avis NAP soit 100% des produits, services et applications présentés et/ou mis en œuvre au sein de la CR.

Afin de prévenir tout risque de non-conformité, de conflit d'intérêt, de corruption et de blanchiment, 100% des salariés ont été formés aux principes déontologiques et de conformité ainsi qu'à la prévention de la fraude, dans le cadre d'un plan de formation triennal, avec un accompagnement spécifique pour tout nouvel embauché.

Le dispositif de Lutte Anti-Blanchiment repose sur le principe d'empêcher l'introduction de capitaux illicites dans nos circuits financiers tout en laissant passer les flux correspondant à l'activité normale de nos clients. C'est une mesure de protection pour nos clients. Pour y parvenir le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne adapte en permanence son dispositif en prenant en compte au fil de l'eau les évolutions réglementaires ainsi que ses propres évolutions commerciales.

Ainsi au moment de l'entrée en relation et pendant toute la durée de la relation d'affaires avec nos clients, les mesures de vigilance mises en œuvre correspondent à une graduation des risques identifiés selon le profil des clients, la nature des opérations et le canal de distribution. L'efficacité des mesures de vigilance s'appuie sur un corps procédural, des contrôles de cohérence ainsi que sur la formation des collaborateurs, notamment les nouveaux salariés.

En 2016, dans le cadre du plan formation réglementaire, une campagne de mise à niveau des connaissances en termes de Lutte Anti Blanchiment et financement du terrorisme a été menée auprès de 1668 collaborateurs du réseau et ceux des unités du siège particulièrement exposés aux problématiques de blanchiment, soit un taux de formation de 97% du total de l'effectif. A cela s'est ajoutée une campagne de formation sur les sanctions internationales auprès de 1728 collaborateurs. Enfin, en 2016, la Sécurité Financière de la Caisse Régionale a traité 10 359 alertes Norkom/LAB, contre 5 094 en 2015.



Nos indicateurs clés illustrant l'excellence relationnelle

	2014	2015	2016
<b>Etre une Banque universelle de proximité</b>			
Nombre de clients	567 000	576 600	584 200
Entretiens réalisés en 2016	548 000	613 000	635 300
Parts de marché CR Collecte	33,7%	34,2%	35,%
Parts de marché CR Crédit	41,9%	42%	43,2%
<b>Etre une Banque Simple et facile d'accès</b>			
Nombre d'agences de proximité	125	125	126
Nombre d'espaces spécialisés	17	17	17
Nombre de Distributeurs Automatiques de Billets	311	326	336
Nombre de connexions mensuelles lefil.com	1 801 552	1 839 509	2 941 885
<b>Etre à l'écoute de nos clients</b>			
Nombre de réclamations		11 505	12 576
Nombre de médiations	95	85	78
Nombre enquêtes satisfaction	24 814	24 102	16 927
Indice de Recommandation clients Caisse Régionale (IRC)	8,3	8,2	8
Recommandation clients Bankoa		9,3	/
Taux de recommandation	83,4	81,56	82,27
<b>Etre une banque loyale : éthique dans les affaires</b>			
Incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre à nos clients	Non	Non	Non
Taux de salariés formés à la lutte anti-blanchiment		70%	93%
Nombre d'alertes NORKOM/LAB		5 094	10 359

**Zoom sur BANKOIA, notre filiale espagnole**

Nos filiales sont également concernées par nos engagements sociétaux.

Dans le cadre du Projet d'Entreprise 2015-2017, Bankoia CA a mis en place cette année les mesures et actions suivantes qui illustrent l'excellence dans la relation client.

**1. Mesures qui mettent en avant l'intérêt du client, par exemple :**

Avec l'appui de CNP, Bankoia a mis en place l'**Assurance de Protection de Paiements** ; qui couvre les frais d'une année au cas où le client est au chômage ou subit une baisse de revenus. Cette assurance qui a été très bien été accueillie par les clients.

Dans l'année 2016 Bankoia a également commercialisé une **Assurance Vie-Épargne** (Flexiahorro) dont l'objectif est de consolider une épargne à moyen terme, sans avoir besoin d'attendre le passage à la retraite. Ainsi, le client peut disposer de toutes les sommes épargnées à tout moment. Ce produit a été proposé avec un taux de 0,55% (0,3 pour Bankoia), largement au-dessus des rémunérations d'épargne offertes par la concurrence.

De plus, au moment où la rémunération de dépôts a beaucoup diminué, Bankoia a commercialisé **deux Fonds d'Investissement** (Bankoia objetivo 2022 et Bankoia Horizonte 2026), adaptés au profil des clients avec l'objectif de transférer leurs positions de dépôts de fonds et d'obtenir une rentabilité accrue.

## 2. Activité dans le domaine LAB-FT

Bankoa a collaboré avec CACF (Crédit Agricole Consumer Finance) pour le lancement de ses services en Espagne.

Et il a été également mis en œuvre :

- un système de filtrage FircoSoft (outil de détection C.A.S.A) pour les virements SEPA.
- une publication de nouveaux règlements internes en vertu de la nouvelle réglementation (FATCA-CRS).
- Un fichier de propriété financière « Fichero de Titularidades Financieras ».
- Un plan de récupération des « bénéficiaires effectifs » sur les comptes clients.

Des actions de formation ont été effectuées dans le cadre des Sanctions Internationales, LAB-FT et une action spécifique pour les utilisateurs de Firco Continuity et pour les vendeurs de contrats de prévoyance.

Nos salariés ont également suivi des formations anti blanchiment (LAB-FT).

Dans le cadre de l'OFAC :

- nous avons mis en place un plan de remédiation
- mis en œuvre le projet du Groupe CA sur les mesures renforcées concernant les sanctions.
- un Comité OFAC a été constitué au sein de Bankoa.

En matière de politique d'entrée en relation, de nouvelles procédures de contrôle ont été mises en œuvre pour renforcer la sécurité de nos activités.

## 3. La gestion des réclamations

La gestion des réclamations de clients est assurée par le Service Clientèle, rattaché au bureau du Secrétariat Général. En Espagne, la loi impose de prévoir un service de ce type et une procédure définie par un règlement qui a été approuvé par la Banque d'Espagne.

Ce Service Clientèle traite toutes les plaintes et réclamations de clients sans exception, dans les délais prévus par la loi.

Par ailleurs, Bankoa a adopté le Code des Bonnes Pratiques pour la restructuration de dettes hypothécaires, auquel peuvent adhérer les débiteurs qui ont été particulièrement défavorisés suite à la crise économique et immobilière récente du pays. Conformément aux dispositions de ce Code, la banque a signé de nombreux accords de restructuration de prêts pour accorder des facilités aux débiteurs qui traversent ce genre de difficultés financières, par exemple la suspension temporaire du remboursement du capital ou l'allongement de la durée du financement, y compris dans certains cas la livraison du logement en paiement de la dette.

## 4. Satisfaction du client: Enquête 2016

Bankoa Crédit Agricole a réalisé, aux mois de juillet, août et septembre 2016, la deuxième ENQUÊTE DE SATISFACTION DU CLIENT. Les objectifs de cette enquête sont les suivants :

- Construire une relation personnalisée avec le client basée sur l'écoute active
- Évaluer et déterminer les aspects et points à renforcer dans la relation
- Mesurer le niveau de satisfaction globale

L'enquête a été réalisée en ligne. 36% des clients qui sont actifs sur ce canal ont répondu. Ils représentent 10% du nombre total de personnes physiques clientes de la Banque.

Le niveau de satisfaction globale à l'égard de la Banque est le suivant :

Détracteurs : 20%

Neutres : 41%       INDICE DE RECOMMANDATION : +19

Prescripteurs : 39%

Les résultats sur les différents items de la relation avec les clients sont les suivants :

Pour l'accueil personnalisé de l'équipe des agences, la note est de 8,5 sur 10.

La satisfaction à l'égard de l'offre de produits et services est de 7,4 sur 10.

La réponse du canal en ligne est-il adaptée aux besoins du client est notée de 7,8 sur 10.

En outre, les clients ont fait part de leurs commentaires et opinions, ce qui nous aidera à améliorer notre offre et notre mode de relation.

## 2/ Notre responsabilité vis à vis du développement économique de nos territoires « nous sommes une banque de territoire »

Notre banque coopérative est profondément liée au développement économique de son territoire. Premier financeur de l'économie locale, notre solidité financière nous permet de nous impliquer pleinement dans le développement durable local, d'accompagner les transitions numériques et environnementales et de maintenir nos efforts incessants pour encourager et soutenir les initiatives de création d'entreprise.

### Nos engagements pour le développement économique de nos territoires:

#### - Créer de la valeur au bénéfice des territoires

Pour mener des actions de soutien au tissu économique local, nous nous appuyons sur notre solidité financière.

Notre performance économique se mesure par la valeur économique créée et distribuée sur le territoire.

	Chiffres clés	2015*	2016*
Une solidité financière	PNB Résultat Net	439,6 M€ 116,9 M€	440,1M€ 97,1M€
Une redistribution des résultats	Part des résultats conservés	88,75 %	88.83%
Un bon ratio de solvabilité = un gage de sécurité pour nos clients	Ratio de solvabilité	17,49 %	14.13%
Un contribuable de premier plan	Impôts et taxes	71,1 M€	73,6M€

\* Comptes consolidés

Cette solidité financière nous permet de favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux. C'est ainsi que nous avons créé une nouvelle Caisse Locale pour accompagner les projets de création d'entreprises en 2016 Les administrateurs de cette Caisse Locale sont des chefs d'entreprises, des associations de développement, des technopoles, des incubateurs ... Ils représentent le dispositif « **Le propulseur** », qui détecte, accompagne et oriente les projets du territoire depuis deux ans.

### **Banque du Tourisme : un modèle qui se répand dans les autres caisses régionales du Crédit Agricole**

Le tourisme est un secteur stratégique pour l'économie de nos territoires. Il représente **sur nos trois départements (32-64-65) 25000 emplois et près de 2.5 milliards de chiffres d'affaires, sans compter l'effet de levier sur les autres secteurs que sont l'agriculture, l'artisanat, le commerce.**

En raison de l'importance de ce secteur et de ses besoins spécifiques, nous avons décidé de devenir le banquier de cette filière, pour répondre à ses véritables attentes et co construire des offres adaptées avec les professionnels du tourisme. La Caisse Régionale a fondé la Caisse Locale du tourisme, qui réunit 16 acteurs de la profession qui sont les ambassadeurs de la Banque du Tourisme. Ils proposent des services qui facilitent le quotidien de ces professionnels.

6 conseillers Tourisme, forts d'une formation spécifique sur l'écosystème du tourisme, ont enrichi les compétences de la Banque du tourisme.

La banque du tourisme est le seul partenaire bancaire privé de la Marque de destination « Biarritz Pays Basque », portée par les acteurs locaux du tourisme.

Cette marque « Biarritz pays basque » a pour objectifs :

- o D'augmenter la fréquentation de la destination et l'élargir vers des clientèles internationales.

- Valoriser l'accès à de nouveaux marchés par sa notoriété et ses valeurs.
  - Valoriser le tissu économique local inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale et territoriale, facteurs de création de richesses et de valeur ajoutée locale.
- **Être un financeur de 1<sup>er</sup> plan de tous les projets et besoins**

Particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs, collectivités publiques, associations peuvent être accompagnés par tous les métiers de notre banque multicanale de proximité. Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne soutient les entreprises locales pour les aider à se développer et favoriser les investissements.

En 2016 :

- Nous avons réalisé 2,7 Milliards d'euros de crédits à l'ensemble de nos clients.
- Sur le marché des Professionnels, la production de crédits d'équipements est de 233,9 Millions €, ce qui représente un taux de pénétration de 34,7% sur le marché des professionnels.
- Avec un montant de 202 Millions € de production de crédits sur le marché de l'agriculture, nous sommes le partenaire de référence des agriculteurs. Cette production est en augmentation de 4,4% par rapport à l'année 2015.

Nos parts de marché s'élèvent à :

- Crédit global: 43.21 %
- Collecte globale : 35 %
- Sur les clients professionnels : 34,7 %
- Sur les clients agriculteurs: 79,1 %

De la création à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, y compris les plus difficiles, nous plaçons l'accompagnement des professionnels et des entreprises au cœur de nos priorités. Nous avons mis en place de nombreuses actions de soutien mais aussi dans certains cas, des accompagnements personnalisés de créateurs d'entreprise, par nos administrateurs de Caisses Locales (Propulseur, ETICOOP, Tremplins de la réussite ...).

Le Propulseur a été lancé en 2016. C'est l'accélérateur de projets territoriaux du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. Ce dispositif décentralisé s'appuie sur 12 référents régionaux et une caisse locale dédiée.

- **Consacrer l'épargne bancaire à nos régions**

Nous avons décidé de créer un livret sociétaire. Les clients sociétaires acceptent ainsi de consacrer cette épargne au financement des jeunes entreprises du territoire.

Au 31/12/2016, l'encours de collecte du Livret Sociétaire s'est élevé à 601 millions d'euros, en progression de +7,5% par rapport au 31/12/2015. C'est autant d'épargne disponible pour soutenir les jeunes entreprises locales.

- **Appuyer les investissements des collectivités locales et des partenariats publics/privés**

Nous sommes toujours engagés sur nos territoires aux côtés des collectivités locales pour accompagner le financement de leurs projets en faveur du service public et de la qualité de vie des habitants.

Nous tenons au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à accompagner les petites communes comme les grandes communes, sans aucune exclusion.

Nous détenons en 2016 une part de marché crédits (collectivités publiques et hôpitaux) de 34,3%. Nous avons réalisé 113,8 M€ de Crédit Moyen Terme Collectivités Publiques. Nous sommes en relation avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) afin de financer les projets dans les secteurs de l'eau et de l'efficacité énergétique (bâtiments à faible consommation).

## - **Soutenir la création et le développement des entreprises**

Nous accompagnons les nouveaux projets pour qu'ils mûrissent dans les meilleures conditions avec des dispositifs comme les cafés de la création, le dispositif Propulseur ou encore l'école de formation Eticoop.

De même, les transmissions et les reprises d'entreprises sont au cœur de nos préoccupations. Un dirigeant d'entreprise sur 5 en France a plus de 55 ans, 10 à 15% de ces entreprises fermeront leurs portes faute de repreneurs dans les 10 ans (Etude XERFI). Ce constat est aussi une réalité sur le territoire du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ! La transmission d'une entreprise représente un double enjeu pour l'entrepreneur : assurer la pérennité de l'activité après son départ et valoriser son patrimoine professionnel.

Nous avons mis en place une organisation dédiée à la transmission des entreprises, avec le souhait d'accompagner les dirigeants tout au long de la démarche et d'assurer la formation des repreneurs. Nous permettons ainsi aux outils de productions existants et aux emplois locaux de perdurer dans le temps. Ainsi, nous accompagnons les chefs d'entreprises qui veulent céder leurs entreprises et les jeunes dirigeants qui reprennent des entreprises. L'accompagnement des jeunes dirigeants consiste notamment en une formation en management de PME (petites et moyennes entreprises).

En 2016, nous avons organisé 9 cafés de la création **Café de la création à Tarbes, Lourdes, Pau et Bayonne**. 300 porteurs de projets accueillis et écoutés dans un café par plus de 300 « éclaireurs »: conseillers Crédit Agricole, comptables, notaires, avocats, représentants des Chambres des Métiers, des CCI...

- **Les cafés de la création** : points de rencontres réguliers entre créateurs et experts de l'accompagnement (experts comptables, avocats, banquiers, réseaux CCI, CMA, associations entrepreneuriales... Ce sont les Eclaireurs !)

**ETICOOP** : c'est l'école des entrepreneurs du Crédit Agricole (Accompagnement des créateurs d'activité et repreneurs, formation des managers, animation du territoire, recherche et développement).

## - **Etre un acteur moteur de l'innovation**

Les idées innovantes rencontrent parfois la frilosité des financeurs. Au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, nous avons décidé d'accorder une chance à chaque projet innovant.

En 2016, un concours « Start Me Up » a permis d'identifier et d'accompagner 55 projets innovants. Parmi ceux-ci, certains ont déjà été financés. D'autres n'en sont pas encore à ce stade, mais tous se voient proposer régulièrement des accompagnements (Master Class, cursus Eticoop, cafés de la création...) et des mises en relation avec les partenaires du Propulseur (réseaux d'accompagnement, chambres consulaires, écoles, avocats, notaires, Fondation jeunes CAMPG...). Parmi les projets innovants identifiés, cinq ont d'ailleurs intégré le cursus incubation de projets innovants d'ETICOOP.

En ce qui concerne le financement, nous avons élaboré des solutions sur mesure autour de la création d'entreprises comme les « prêts lanceur pro », le « prêt propulseur » ou une intervention directe de notre banque au capital à travers le fonds d'amorçage PG Développement. Enfin, nos créateurs peuvent être redirigés vers des plateformes de financement participatif, où notre banque peut également être contributrice.

- **Prêt lanceur pro** (jusqu'à 20.000 €) : mettre le pied à l'étrier via un financement égal au montant de l'apport des entrepreneurs. Conditions préférentielles avec un taux à 1% !!!
- **Prêt Propulseur** (jusqu'à 100.000 €): adapter le mode de financement à la création d'activités innovantes :
  - Pas de garantie, financement du coût du risque via majoration du taux
  - Jusqu'à 3 ans de différé de remboursement
  - Ouverture de la bourse **Formation des créateurs-entrepreneurs** de 2 jours
- **Fonds d'amorçage PG Développement** : apporter des fonds en capital aux start-up du territoire.

En 2016 : nous avons réalisé 2,3 millions d'euros de financements pour les créateurs accompagnés par le dispositif Le Propulseur (tous types de financements professionnels confondus: prêt Propulseur, prêt lanceur pro, prêt moyen terme Pro...)

Enfin , nous projetons d'aller plus loin encore en mettant en œuvre un « Village de l'Innovation », accélérateur d'entreprises innovantes, intégré à l'écosystème des incubateurs du territoire, qui proposera des services transfrontaliers : développement à l'international, mise en relation avec les grandes entreprises du territoire, coaching financier.

- **Être un client majeur des fournisseurs locaux**

Nous effectuons nos achats prioritairement sur nos territoires. Ainsi, 37.8 % de nos achats sont effectués auprès de nos fournisseurs locaux, soit 23 M€ injectés dans l'économie locale. Nous savons qu'en faisant recours aux fournisseurs locaux, nous participons au dynamisme du tissu économique local. Dans nos processus d'achat, notre grille de sélection des fournisseurs tient compte de critères de pondération tels que :

-lieu de fabrication

-respect des normes environnementales et de labels RSE (par exemple RGE pour les artisans du BTP)

Pour l'entretien des espaces verts, notamment pour le site de SERRES CASTET, nous faisons appel à un ESAT : l'Ensoleillade

- **Développer des actions écoresponsables**

Nous avons continué de valoriser un questionnaire en ligne, le « DIAG RSE » (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise). Il a été développé et mis à disposition de tous sur notre banque en ligne « www.lefil.com » : [mondiagrse.com](http://mondiagrse.com). L'idée est de détecter le niveau d'implication RSE de nos clients et de les aider à progresser dans leur démarche.

A travers 10 questions simples, établies avec Ecocert, un échange se crée entre le chef d'entreprise et son chargé d'affaires Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, ce qui permet de modifier le regard que chacun se porte, de partager des convictions, des valeurs et des axes de progrès. Les clients qui obtiennent les meilleures notes entrent dans une communauté « d'éclaireurs ». Leur financement sera alors réalisé grâce à l'épargne écoresponsable collectée auprès de l'ensemble de nos clients.

En 2015, 34 entreprises clientes diagnostiquées RSE à fin décembre et 22 clients « éclaireurs RSE » reconnus comme ayant d'ores et déjà des pratiques développées RSE. En 2016, il n'y pas eu d'autres entreprises qui ont participé au « DIAG RSE ».

Nous commercialisons depuis plus de 3 ans, des dépôts à terme (DAT) Eco- Responsables dont le montant des dépôts permettent de financer des créations ou des développements d'entreprises sur 5 thématiques : Agri- tourisme, Eco-logement, Energie, entreprises responsables Pays Basque.

*Nos indicateurs clés illustrant l'accompagnement du développement économique de nos territoires*

	2014	2015	2016
<b>Créer de la valeur économique au bénéfice des territoires</b>			
Part du résultat conservé		88,75 %	88,81%
<b>Etre un financeur de premier plan</b>			
% parts de marché crédits tous marchés	41,9%	41,7 %	43,2%
% parts de marché financière crédits pros			43,7%
Production de crédits aux Professionnels(en millions €)			233,9M€
Production de crédits à l'Agriculture (en millions €)			202,2M€
Taux de pénétration commerciale Agriculteurs			79.1%
Encours épargne confiée Caisse Régionale	14,9MDSE	15,5MDSE	16,3 MDSE
<b>Consacrer l'épargne Bancaire à nos régions</b>			
Collecte « Livret Sociétaire » encours au 31/12/N en millions €	519 M€	559 M€	601M€
<b>Soutenir la création et le développement des entreprises</b>			
1 entreprise sur 2 cliente			
Nombre de cafés de la création			9
Nombre d'entrées en relation			2500
Nombre de formations de créateurs d'entreprise		-	67
<b>Appuyer les investissements des collectivités locales</b>			
Montant des prêts octroyés	79,5M€	132,13 M€	113,8M€
<b>Etre un acteur moteur de l'Innovation</b>			
Nombre prêts lanceur pros		87	111
Nombre prêts propulseur		-	14
<b>Etre un client majeur des fournisseurs locaux</b>			
Montants facturés par les fournisseurs locaux au CAPG		23M€	23M€
<b>Développer des actions écoresponsables</b>			
Nombre de DAT Eco Responsables	461	1301	1744
Volume distribué en € du fonds Atout Valeurs Durables	1 040 802 €	1 200 000 €	782 832€

### Zoom sur notre filiale Square Habitat Pyrénées Gascogne

**Square Habitat Pyrénées Gascogne** accompagne également les porteurs de projets.

A cet égard, une équipe de spécialistes est capable de conseiller et de permettre l'implantation d'entrepreneurs sur l'ensemble du territoire en s'associant aux institutions publiques comme les CCI et les services spécialisés du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le développement économique de la région est une des préoccupations de Square Habitat, notamment pour le secteur de l'Immobilier. Square Habitat en partenariat avec l'IMSI et la CCI du Béarn a cofondé en 2016 une formation diplômante dédiée aux métiers de l'immobilier. Au sein des locaux de l'ESC Pau, l'objectif est d'offrir aux acteurs locaux du secteur de l'immobilier un vivier de futurs collaborateurs.

L'école a également pour vocation de vouloir former les collaborateurs de la branche immobilière répondant ainsi aux obligations de formation continue

### Zoom sur notre filiale Bankoa

En 2016, Bankoa a une nouvelle fois respecté son engagement de **signer différents accords** sur lesquels elle travaille depuis plusieurs années. Il convient de signaler tant au niveau national (avec l'Institut de Crédit Officiel, ICO) qu'à un niveau plus local dans notre territoire la signature de partenariats avec le Gouvernement Basque et avec les deux SGR (Sociétés de Garantie Mutuelle) que nous avons au Pays Basque : **Elkargi et Oinarri**.

Le premier a revêtu une importance particulière dans la mesure où l'accord d'autres années a été complété par la possibilité de financer des opérations de fonds de roulement et d'augmenter ainsi la capacité de soutenir les entreprises du tissu basque, en particulier les plus petites. Avec

Oinarri, les efforts ont davantage visé à développer le financement des travailleurs indépendants et micro-entreprises. La relation de Bankoa à l'égard des deux SGR a toujours été marquée par une entente étroite et cordiale.

Les nouveautés de 2016 en termes d'accords peuvent être identifiées en trois nouveaux partenariats :

- 1) Accord avec l'IRVI (Institut du logement de La Rioja), destiné à élaborer un cadre de financement pour faciliter l'accès au premier logement des jeunes de La Rioja
- 2) Accord 50-50 avec Elkargi en Biscaye, partageant les opérations de risque et facilitant la présentation des opérations entre les parties
- 3) Accord Oinarri-Développement, signé récemment et auquel est partie le bureau du Développement de la Mairie de Saint-Sébastien.

La plupart des accords visent à développer les plus petites entreprises de notre territoire, ce qui nous permet de pouvoir les accompagner dans leur croissance et, dans certains cas, de devenir leur banque principale en leur proposant un service complet qui est généralement reconnu. Nous devenons même parfois de véritables « conseillers » pour aborder différentes opérations qu'elles nous présentent.



### **3/ Nous réaffirmons notre dimension coopérative et mutualiste : « nous sommes une banque coopérative »**

*Nous faisons partie d'un groupe composé de 39 coopératives, nous sommes une de ces coopératives. Notre gouvernance coopérative est fondée selon le principe démocratique « un Homme, une voix », à tous les niveaux de l'entreprise.*

*Le regard de l'élu et celui du banquier sont associés, c'est la règle des « 4 yeux ». Ainsi le Président et le Directeur Général de la Caisse Régionale travaillent en étroite coopération, l'un représentant les clients sociétaires et l'autre l'expertise professionnelle de la Banque. Ils sont garants du respect des intérêts des sociétaires et de l'entreprise. Les différentes parties prenantes (sociétaires, administrateurs, salariés) sont associées aux orientations de l'entreprise.*

*Notre banque coopérative agit de manière autonome sur notre territoire selon la politique votée par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Nous décidons de notre politique commerciale, des conditions bancaires pour nos clients et sociétaires, de nos actions. Nous soutenons toute l'économie, aidons à l'émergence de nouvelles activités, accompagnons les mutations de notre territoire soit directement soit par l'impulsion de nos clients sociétaires qui sont représentés au niveau local par les Caisses Locales.*

*Nos engagements pour incarner la dimension coopérative et mutualiste de notre banque:*

#### **- Etre une organisation coopérative et démocratique, exprimer son pouvoir de décision**

Chaque client peut devenir sociétaire de notre coopérative. Pour cela il lui suffit de souscrire des parts sociales (titre financier non coté en bourse représentant une partie du capital de sa caisse locale de rattachement).

En 2016, 26 916 clients ont fait le choix de devenir sociétaires .L'encours de parts sociales détenues par nos clients sociétaires s'élève à une valeur de 166,13 Millions d'euros.

Chaque sociétaire est copropriétaire de sa coopérative, il peut s'exprimer sur sa vie locale. Il élit ses représentants : les administrateurs. Il peut intervenir auprès des dirigeants à l'occasion notamment de son assemblée générale de Caisse Locale.

Le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne applique lors de toutes ses assemblées générales (de caisses locales et de caisse régionale) le principe « un homme une voix ». Ceci, grâce à la mobilisation des administrateurs, qui sont désignés par nos clients sociétaires au sein des assemblées générales.

Notre organisation coopérative en détail :

584 200 clients dont 384 459 sociétaires

65 Caisses Locales (dont 2 caisses locales spécifiques Tourisme, et CADER)

927 administrateurs de Caisses Locales (dont 240 femmes)

22 administrateurs Caisse Régionale Pyrénées Gascogne

Les administrateurs représentent la diversité de nos clients sociétaires au sein de leur Conseil d'Administration.

Agriculteurs	526
Artisans - Commerçants	84
Chefs d'entreprises PME/PMI	25
Professions libérales	22
Salariés	171
Retraités agricoles	37
Retraités non agricoles	57
Sans activité	2

Moyenne d'âge : 52 ans

## - **Reconnaître et valoriser les sociétaires**

Chaque administrateur, fait partie d'une Caisse Locale. Il assure le lien entre sa caisse locale et ses sociétaires. Remonte les idées et les préoccupations, permet aux sociétaires d'échanger et de rencontrer d'autres sociétaires.

Outre l'action au cœur de notre banque coopérative, les clients sociétaires cumulent divers avantages :

### **Les 10 avantages du sociétariat**

1. Contribution au développement du territoire
  - ❖ la part sociale renforce le capital social et les fonds propres de ma Caisse Régionale ce qui lui permet de jouer son rôle de financeur de l'économie locale.
2. Participation aux décisions de ma banque locale
  - ❖ Rencontres privilégiées avec les dirigeants de ma banque coopérative
3. Droit de vote aux Assemblées générales.
  - ❖ 1 Homme = 1 voix
  - ❖ Chaque sociétaire vote pour des administrateurs qui participent aux décisions du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
4. Participation concrète aux actions locales associatives grâce à la distribution des Tookets
  - ❖ Je peux distribuer les Tookets aux associations choisies par les Caisses Locales
  - ❖ Le Rapport Coopératif Territorial RSE témoigne de cet ancrage local
5. Une offre de solutions utiles pour moi et bon pour notre région
  - ❖ Carte sociétaire
  - ❖ Livret sociétaire
  - ❖ DAT Eco responsable
6. Des services non bancaires spécifiques à notre banque coopérative qui font vivre le sociétariat (renouvelée chaque année)
  - ❖ Formation éducation budgétaire (sociétaires & enfants de nos sociétaires)
  - ❖ Formation sur la fracture numérique
7. Rémunération attractive variable de la part sociale
  - ❖ Variable : s'adapte aux évolutions des taux
  - ❖ Le Conseil d'Administration de la Caisse Locale décide de la rémunération de l'année écoulée sur proposition de la Caisse Régionale.
8. Pas de frais et souplesse de souscription/détention des parts sociales
  - ❖ Pas de commissions de souscription
  - ❖ Pas de droits d'entrée, pas de droits de garde, pas de frais de remboursement
9. Fiscalité: pas de +value à la revente et imposition des dividendes selon tranche d'imposition des revenus
  - ❖ Imposition au barème progressif de l'IR après un abattement de 40 %
  - ❖ Les prélèvements sociaux en vigueur au moment du paiement du dividende sont prélevés à la source à partir du 1er euro perçu
  - ❖ CSG récupérable au taux de 5,1%
10. Les résultats de votre Caisse Régionale sont conservés et ré-investis ici
  - ❖ Impôts société
  - ❖ Taxe d'apprentissage
  - ❖ Contribution économique territoriale

### ***Présidents et secrétaires de Caisses Locales « Co-construisons le plan moyen terme PMT2020 »***

Le 14 septembre 2016, les présidents et secrétaires de Caisses Locales ont participé à une journée de travail autour des axes majeurs du plan moyen terme de la Caisse Régionale. De nombreuses idées nouvelles en sont ressorties. Ils devaient ensuite mener au sein de leurs conseils d'administration respectifs des groupes de travail autour de ces mêmes thèmes et remonter les idées recueillies à travers l'extranet élus, outil digital d'échanges et d'informations à destination de l'ensemble des administrateurs.

## - **Représenter les sociétaires par des administrateurs élus impliqués dans la vie locale**

Dotée d'un Conseil d'Administration, une Caisse Locale est représentée par les administrateurs élus par les sociétaires à l'occasion de leur Assemblée Générale.

8 240 sociétaires ont participé aux Assemblées Générales 2016.

Les Caisses Locales participent activement à la vie locale. Les administrateurs ont un rôle d'observation de l'économie locale, du tissu associatif. Ils dialoguent et créent le lien entre les différents acteurs pour accompagner des projets.

59 projets ont ainsi été soutenus par l'Institut de Développement Local pour un montant de 104 350 €.

311 projets ont également été aidés par le parrainage des Caisses Locales pour un montant de 84 933 €.

- **Soutenir les associations locales et animer le territoire**

1.823 M€ ont été distribués aux associations ou œuvres de nos territoires. Ce budget global a été notamment alimenté par les Tookets générés par nos produits solidaires.  
En 2016, 267 552 cartes sociétaires et 37022 Livrets Sociétaires ont généré des Tookets

Les Tookets sont des points solidaires mis en distribution par la Caisse Régionale auprès de ses clients sociétaires détenant des produits solidaires (Cartes sociétaires, Livret sociétaire, Compte et Carte Tookam). Les clients sociétaires les distribuent aux associations éligibles de leur choix. Seules les associations demander la conversion en euros des Tookets reçus à la Caisse Régionale. Les Tookets qui ne sont pas distribués par nos clients sociétaires servent à soutenir les associations ou œuvres de notre territoire.

Sur les 1,823M€, 219 529 euros ont été distribués grâce aux votes de nos clients sociétaires qui ont distribué 21 952 900 de Tookets (100Tookets = 1€).  
De plus, l'épargne collectée par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à travers les produits d'épargne dédiés aux sociétaires comme le Livret Sociétaire ou les DAT Eco Responsables, est intégralement consacrée au soutien des entreprises du territoire. Ainsi, l'épargne d'ici sert à financer les projets d'ici.

Ainsi, les 267 552 cartes sociétaires, les 37022 Livrets Sociétaires et les 1 744 DAT Ecoresponsables ont permis de financer des projets locaux.

- **Valoriser le patrimoine des territoires**

La Fondation Pays de France est une initiative du Groupe Crédit Agricole à laquelle adhère notre Caisse Régionale. Elle œuvre à restaurer le patrimoine culturel local afin de développer la vie culturelle, touristique et économique des territoires.

En 2016, nous avons accompagné 3 projets pour 30 K€.

*Les amis du vieux Sauveterre (64)*

Aménagement scénographique et muséographique de la Tour Monréal classée monument historique pour retenir le visiteur à Sauveterre et lui faire faire un parcours complet sur le site.

*La place d'Artagnan à Lupiac(32)*

Commune de Lupiac, village natal de d'Artagnan, pour aménagement de la place du village et des abords de l'église La commune de Lupiac se situe au début de la Route de d'Artagnan. Premier chemin équestre à relier Lupiac à Maastricht (projet soutenu par le Conseil de l'Europe)

*La Domus Seviac à Eauze (32)*

ELUSA est le seul site archéologique du Gers ouvert au public avec la complémentarité de 3 sites :

- La villa de Séviac luxueux palais rural (mosaïques)
- La Domus de Cieutat vaste maison urbaine
- Un trésor unique de monnaie et d'objets précieux présenté au musée archéologique d'Eauze.

Le projet vise la restauration de ce trésor et de ce site bâti gallo-romain exceptionnel (3 Volets : Restaurer plus de 600 m<sup>2</sup> de mosaïques - Projet architectural de toiture transparente de la villa et ses mosaïques - Equipements d'accueil pour mieux accueillir tous les publics)

- **Encourager l'insertion socio-économique**

Nous participons à la création et au développement de projets socio-économiques dans les quartiers.  
En 2016, le dispositif Tremplins de la Réussite a permis d'aider 7 projets pour un montant de 22 962€ sur les secteurs de Pau Hameau, Trespoey, Lassence et Jurançon.

Nous sommes également très attachés aux problématiques d'insertion par le logement sur lesquelles nous travaillons avec Habitat et Humanisme Pyrénées Adour.

- **Impliquer les élus, les sociétaires et les clients dans le soutien aux projets locaux**

59 sessions d'éducation budgétaire réalisés dans les lycées du territoire, pour des adultes et auprès de jeunes en insertion sociale.

## - Amplifier la prévention des difficultés

En 2016, nous avons établi un diagnostic détaillé de notre « clientèle à épauler », nous avons identifié dans notre base de données, les clients qui présentaient des critères susceptibles de les fragiliser en cas de coup dur. C'est une détection précoce de la fragilité financière. Ce travail constitue une mesure préventive qui nous permet d'anticiper certains besoins de nos clients et d'accroître notre vigilance dès qu'ils subissent un coup dur.

## - Accompagner les clients et les personnes en fragilité financière

Après avoir créé en 2005, la Banque des Jours Difficiles (dispositif permettant de verser une aide financière de « premier secours » ; limitée à 1000€ ; à des familles confrontées à un accident de la vie) puis un pôle d'expertise situé à la Caisse Régionale, nous avons déployé 5 Points Passerelle répartis sur les zones urbaines de notre territoire avec 13 conseillers spécialisés dans la gestion des ménages ou dans la gestion de clients professionnels rencontrant des difficultés financières.

En 2016, ce sont 1822 clients (nouveaux dossiers entrants) qui ont été accompagnés directement via les Points Passerelle. 76% des clients pris en charge ont retrouvé une situation financière saine.

Nombre et montant Banque des Jours Difficiles : 43 familles pour 43 K€

Micro-crédit personnel accompagné : 29 dossiers accordés pour 79 K€

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a créé la Fondation Took'eur en 2013 pour soutenir humainement et financièrement les initiatives associatives ou individuelles visant à améliorer les conditions de vie des familles et de leurs enfants. Elle assume ce rôle avec l'aide de ses partenaires locaux comme les centres communaux d'action sociale et de ses 76 correspondants Took'eur qui sont des élus, membres de Conseil d'administration de Caisses Locales.

Les 76 correspondants Took'eur des Caisses Locales et les partenaires de la Fondation Took'eur proposent des actions de prévention (éducation budgétaire, Santé solidaire, détection de besoins) ainsi qu'un accompagnement personnalisé (micro-crédit, gestion budgétaire).

C'est à ce titre que sur les 29 dossiers de micro-crédit personnel accompagné, 21 dossiers ont été proposés par les partenaires de la Fondation : spécialistes de l'action sociale (CCAS, CPAM).

En 2016, nous avons formé à l'éducation budgétaire des publics diversifiés. En plus des lycées, des ateliers budgétaires ont ainsi été consacrés à un public sénior qui venait de passer à la retraite et à des jeunes suivis par les Missions Locales dans le cadre du dispositif national « Garantie Jeunes ». La « garantie jeunes » vise à insérer socialement des jeunes sortis du système scolaire sans diplômes.

**Grâce à notre espace conseil séparations**, nous avons pu accompagner au mieux les clients qui se séparent, (environ 2 000 en 2016). En effet, une équipe dédiée de conseillers est présente 6j/7 et les conseillers de proximité sont formés pour aider nos clients à aborder leur nouvelle vie en intégrant les impacts budgétaires de cet événement. Enfin, nous diffusons dans l'espace « coups durs » sur notre banque en ligne [www.lefil.com](http://www.lefil.com) des informations pratiques : principales étapes d'une séparation, démarches à réaliser, coordonnées des interlocuteurs à prévenir en cas de séparation/divorce.

Pour compléter l'accompagnement de nos clients en fragilité financière, nous avons mis en place une offre de services : compte à composer (CAC) « budget épaulé ». Elle concerne les clients en fragilité financière non éligibles à l'offre règlementaire « budget maîtrisé », ou qui ne souhaitent pas disposer de cette offre règlementaire. Le CAC budget épaulé propose en moyens de paiement une carte Maestria à contrôle de solde et un "Pocket chèques", mini chéquier de cinq formules (576 clients équipés en un an).

De même, pour détecter précocement nos clients en fragilité financière, nous avons identifié sur nos postes de travail les "clients à épauler" et décliné sur notre banque en ligne "www.lefil.com" un espace coups durs dans lequel on peut retrouver une aide en ligne "maîtriser mon budget" qui aide à la gestion budgétaire.

Nous sommes l'unique Caisse Régionale du groupe Crédit Agricole à avoir créé un marché de la clientèle épaulée, en partant du principe que nous devons être aux côtés de nos clients dans les bons et les mauvais moments.

#### - **Communiquer sur nos actions coopératives**

Les clients sociétaires sont informés régulièrement de la vie de leur Caisse Locale sur les réseaux sociaux, sur les blogs agence et sur le blog de la Caisse régionale « [www.parlons-en-ensemble](http://www.parlons-en-ensemble) », en Assemblée Générale, et grâce à la newsletter mensuelle.

Le Rapport Coopératif Territorial est mis en ligne sur la vitrine [www.lefil.com](http://www.lefil.com)

Nous avons créé des groupes WhatsApp pour mieux communiquer et échanger avec les Présidents de Caisses Locales, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et les nouveaux administrateurs.

Plusieurs assemblées générales de Caisses Locales ont été retransmises en direct sur Twitter grâce à un hashtag spécial « #AGCL2016 »

Depuis Octobre 2016, un Extranet Elus permet aux Elus des Caisses locales d'échanger sur leurs bonnes pratiques et expériences. Ils peuvent publier des articles sur la vie de leur Caisse locale, sur les événements marquants. C'est également, un centre de ressources dédié avec de la documentation juridique.

#### **Les Caisses Locales ont notamment soutenu les initiatives solidaires suivantes :**

L'association Convergences pour l'acquisition d'un « mammotome » mis à disposition de l'hôpital de Pau.

El Camino pour permettre à des jeunes issus de familles modestes l'apprentissage de la musique

Le Jardin Solidaire de l'Adour qui œuvre par le travail de maraîchage à la ré-insertion sociale

Nos indicateurs clés illustrant la dimension coopérative et mutualiste de notre banque

	2014	2015	2016
<b>Etre une organisation coopérative et démocratique, exprimer son pouvoir de décision</b>			
Nombre de Caisses Locales	64	64	65
Nombre de clients sociétaires ayant participé aux assemblées générales	8 347	8 252	8240
<b>Reconnaître et valoriser les clients sociétaires</b>			
Nombre de clients sociétaires	350794	371379	384 459
Nombre de cartes sociétaires	232 440	251 791	267 552
Nombre de Livrets sociétaires	28 315	33 227	37 022
<b>Représenter les sociétaires par des administrateurs élus impliqués dans la vie locale</b>			
Nombre d'administrateurs	933	938	927
Nombre d'administrateurs ayant bénéficié d'une formation	141	186	281
<b>Total des aides allouées aux actions de mécénat, sponsoring, actions mutualistes</b>			
	1 565 K€	1 779 K€	1 823 K€
<b>Soutenir les associations et œuvres locales et animer le territoire*</b>			
<i>Parrainage Caisses Locales</i>		92 026€	84 933€
<i>Tookets distribués par les clients sociétaires</i>	133 468€	190 387€	219 529€
<i>IDL (Institut de développement Local)</i>		98 200€	104 350€
<i>ETICOOP</i>	80 000€	96 000€	87 000€
<i>SCIC TOOKETS</i>	150 000€	150 000€	130 000€
<i>Fondation Jeunes</i>	76 224€	76 224€	76 224€
<i>Aides directes Caisse Régionale</i>	361 000€	327 000€	300 848€
<b>Valoriser le patrimoine des territoires</b>			
Fondation pays de France – nombre et montant des projets soutenus		1 10 000€*	3 30 000€*
<b>Encourager l'insertion socio-économique</b>			
Nombre de mécénats de compétences mis en place	23	29	25
Tremplins de la réussite		5 19 932€*	7 22 962€*
<b>Impliquer les élus les sociétaires et les clients dans le soutien aux projets locaux</b>			
Nombre de microcrédits accompagnés par des élus ou des partenaires action sociale			29
Nombres de sessions « Education Budgétaire » avec participation d'un élu	46	48	59
<b>Amplifier la prévention</b>			
Nombre de réunions publiques ACS		7	2
<b>Accompagner les clients et personnes en fragilité financière</b>			
Nombre de « budgets protégés »		1741	3624
Nombre prêt coup de pouce et avance coup de main		-	895
Nombre clients accompagnés ( <i>particuliers et professionnels par les Points Passerelle</i> )	2248	2200	1822
Taux de sortie avec succès	70%	76%	76%
<b>Fondation Tookeur (soutien – accompagnement des familles vulnérables)</b>			
Nombre de correspondants Tookeurs	69	70	76
Nombre de partenariats Tookeur	/	2	4
<b>Communiquer sur nos actions coopératives</b>			
Blogs, réseaux sociaux, AG CL, groupes WhatsApp, Twitter	Oui	Oui	Oui

\*montants compris dans le total des aides allouées aux actions de mécénat, sponsoring, actions mutualistes

#### 4/ Nous partageons des pratiques sociales et responsables avec nos collaborateurs « notre modèle social est partagé »

*Notre politique et nos pratiques vis-à-vis des collaborateurs du Groupe Pyrénées Gascogne est le prolongement de la relation établie avec nos clients : une relation fondée sur la confiance, l'écoute et la proximité.*

*Nous garantissons des relations de travail dans lesquelles respect, sécurité, santé et qualité de vie au travail sont assurées. A cette fin, conformément aux préconisations de l'Organisation Internationale du Travail, nous sommes attentifs à ce que chaque collaborateur trouve sa place pour exercer ses talents et s'épanouir au travail, notamment en conciliant les souhaits des salariés (mobilité professionnelle, géographique, temps partiel, solutions de travail à distance ...) et les besoins de l'entreprise.*

##### Engagements et indicateurs clés :

#### - **Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire**

Au cours des quatre dernières années, malgré un environnement économique plus incertain, ce sont 72 personnes, en moyenne par an, qui ont été recrutées et formées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Nous avons recruté 59 personnes en CDI en 2016, recruté 33 alternants et eu recours à 51 CDD pour faire face aux besoins de renforts ou de remplacements.

Les augmentations de salaires ont concerné 817 collaborateurs. Ainsi, 46 % de l'effectif de notre entreprise, a bénéficié d'une augmentation individuelle.

Le salaire moyen mensuel a augmenté en 2016, suite à un changement des modalités de rétribution globale. Il est calculé en divisant la masse salariale brute de l'année par le nombre total de contrats présents au 31/12 de l'année ; divisé par 12.

Le taux d'absentéisme maladie, c'est-à-dire le total des jours d'absence rapporté au total de jours théorique de travail de l'année, se situe à 4,27 %. Il est quasiment identique à celui de 2015 (4,11%). Ce taux est calculé en cumulant les jours d'absence liés aux maladies, longues maladies, accidents de travail et de trajet et absences non justifiées.

#### - **Développer la formation et la promotion interne des salariés**

Les technologies et modalités pédagogiques utilisées par la Caisse Régionale favorisent les formations à distance qui évitent des déplacements et/ou qui apportent les prérequis avant une formation en présentiel.

La politique de formation de Pyrénées Gascogne est développée autour de la formation continue des salariés, de l'alternance et des administrateurs des Caisses Locales.

Les collaborateurs de Pyrénées Gascogne sont accompagnés sur leur métier au travers de parcours spécifiques, formations diplômantes, individuelles et collectives.

Ces dispositifs sont conçus et animés par l'Institut de Formation du Groupe Crédit Agricole, par notre réseau de formateurs internes, nos experts et nos managers de proximité.

Chaque année l'entreprise accueille une quarantaine d'alternants afin de les préparer aux différents métiers de la banque : assistant commercial, conseiller particulier, professionnel, patrimonial, ingénieur informatique et métiers de la communication.

#### **Nous développons sans cesse les compétences des salariés et des élus au service de nos clients et de nos territoires**

##### **La Plateforme Formation : une exclusivité PG**

En 2016 Pyrénées Gascogne a innové en devenant la 1ère et seule Caisse Régionale du groupe à proposer son offre formation sur une plateforme interactive dédiée : un catalogue de plus de 200 modules est proposé via des modalités pédagogiques modernes, mixant distanciel et présentiel (vidéos, Classe Virtuelle, présentiel, Self Learning, Serious Game, etc..)

Cette ingénierie moderne favorise la personnalisation de la formation et contribue à limiter les contraintes de déplacements des participants sur les lieux d'apprentissage.

Au final : 100% de salariés et 20% des élus de Caisses Locales ont suivi une formation.

- **Promouvoir la diversité**

Nous avons la volonté de promouvoir la diversité des recrutements pour être une banque représentative de ses clients, et un employeur attractif et solidaire. Avec l'appui de l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), 1 personne a pu participer à une formation spécifique en alternance afin d'accéder à un Diplôme Universitaire. Deux personnes de plus de 50 ans ont également bénéficié d'une formation à un Diplôme Universitaire par alternance, pour réaliser une reconversion professionnelle.

- **Favoriser un dialogue social riche**

Notre organisation du dialogue social rend ce dernier riche et promoteur d'initiatives.

Nous avons tenu sur l'année, 11 séances de Délégués du Personnel, 10 séances de négociation, 13 CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) trimestriels départementaux, 7 CHSCT communs exceptionnels, 2 réunions techniques document unique, 14 CE (Comités Entreprise) ordinaires, 1 CE exceptionnel, 2 réunions techniques de CE.

De nombreux accords collectifs ont été signés au cours de l'année :

- Avenant du 28 janvier 2016 à l'accord du 20 janvier 2011 instituant un plan d'action pour la période 2011/2015 en faveur de l'emploi des travailleurs Handicapés au sein de la CR Pyrénées Gascogne, signé le 28 janvier 2016.

- Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO), signé le 25 février 2016.

- Accord relatif à l'accompagnement des salariés de la CR Pyrénées Gascogne ayant un conjoint ou un enfant ou un ascendant gravement malade 20156/2018, signé le 25 février 2016.

- Avenant du 25 février 2016 de l'accord Intéressement 2015/2017 de la CR Pyrénées Gascogne.

- Avenant à l'accord du 10 mai 2012 sur la Participation des salariés aux Résultats de l'entreprise de la CR Pyrénées Gascogne, signé le 25 février 2016.

- Avenant à l'accord sur la mobilité à Pyrénées Gascogne du 21 février 2013, signé le 19 mai 2016

- Règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne, signé le 28 juillet 2016.

Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et de sécurité au travail au cours de cette année.

- **Prendre en compte la sécurité et la santé au travail**

Dans le cadre d'incivilités de la part de clients vis à vis des salariés en agence, une procédure est mise en place à PG. Un formulaire déclaratif est utilisé par le salarié concerné par une incivilité.

Si les faits sont graves avec un choc émotionnel pour le salarié, la DRH fait une déclaration d'accident du travail à la MSA. Dans ce cas, il est proposé au salarié, un accompagnement spécifique, soit en lui proposant des séances de sophrologie, soit, de contacter la plate-forme psychologique (REHATO) :

- Sophrologie : 10 séances d'une heure, sont prises en charge par la CR.

- Plate-forme psychologique : relation téléphonique avec un psychologue, qui après échange, peut décider d'activer des rendez-vous en présentiel avec un psychologue, proche du domicile du salarié. Cet accompagnement est pris totalement en charge par la CR.

Dès connaissance d'une situation particulière affectant la santé d'un salarié sur le plan professionnel ou personnel, la DRH active une visite avec le Médecin, à la demande de l'employeur.

Concernant les risques psychosociaux, ils ont été répertoriés dans le Document Unique de l'entreprise en collaboration avec les membres des 3 CHSCT, des Médecins du Travail et des Préventeurs des Risques de la MSA.

De manière globale, une démarche permanente d'analyse du travail a été mise en place, en lien avec le CHSCT et le Service Organisation. A titre d'exemple : en amont du projet NPS (nouvelle proximité sites), l'analyse de l'activité BAM et Echanges sur le Site de Tarbes.

Enfin, l'enquête Salariés donne lieu à un plan d'action pour améliorer les conditions de travail.



- **Associer les salariés aux orientations de l'entreprise,**  
Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne associe les salariés à des démarches d'innovation participative : réunions d'échanges avec la Direction Générale, réunions avec les jeunes embauchés, ateliers, coups de cœur et coup de gueules salariés sur intranet, lancement de l'élaboration du Plan à Moyen Terme à horizon 2020 de la Caisse Régionale...
- **Encourager la formation et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés par des partenariats avec les écoles et universités.**  
Nous entretenons des relations privilégiées avec les établissements scolaires et universitaires de notre région et accueillons de nombreux stagiaires tout au long de l'année, qui bénéficient d'une charte des stagiaires.  
Nous poursuivons notre politique de diversification des recrutements en alternance pour former nos futurs assistants, conseillers ou experts.

Actions clés de l'année :

**Les salariés réunis et en réseaux**

**Unis par un Réseau Social d'Entreprise**

La création de PG Connect, réseau social des salariés de Pyrénées Gascogne a favorisé un dialogue permanent via l'émergence et l'animation de nombreuses communautés connectées dans l'entreprise. Ainsi PG Connect participe à la démarche constructive du Plan à Moyen Terme à horizon 2020 en encourageant le partage et l'impulsion des réflexions, idées et enjeux stratégiques qui composeront ce dernier.

**Unis au travers de multiples communautés**

La Caisse Régionale a également réuni en "réseaux", des volontaires. Ceux-ci cherchent à servir les initiatives majeures de la Caisse Régionale. Par Exemple 8 communautés ont entraîné leurs collègues, principalement en les sensibilisant, en les formant, en les aidant sur des sujets conjoncturels sensibles :

- Les **DIGIPASSEURS** : acculturation numérique
- Les **ECLAIREURS ECORESPONSABLES** : porte-parole de la démarche Ecoresponsable de PG
- Les **PROPULSEURS et CAFÉS de la CREATION** : accompagnement et rencontres porteurs de projets
- Les **MECÈNES** : mécénat de compétences associations
- Les **PARRAINS ou MARRAINES** : accompagnement d'un nouveau collaborateur
- Les **FORMATEURS** : pour animer les formations internes
- Les **SECOURISTES** : premiers secours

**Unis au travers de mesures en faveur de l'égalité Hommes/femmes**

*Synthèse de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes à Pyrénées Gascogne signé entre la Direction et les partenaires sociaux le 20 octobre 2015*

- Affirmation du principe d'égalité de traitement entre les Femmes et les Hommes  
Les signataires du présent accord affirment leur attachement au principe de non-discrimination et d'égalité entre les Femmes et les Hommes, conformément à l'article L.1141-1 et suivants du code du travail.
- Commission égalité Femmes Hommes  
Pour permettre d'exercer pleinement son rôle au sein de l'entreprise, il est mis en place une commission composée de membres élus au Comité d'Entreprise et du DRH ou de son représentant.
- Mesures relatives au recrutement  
Efforts de parité dans les recrutements.
- Actions relatives au recrutement  
Les parties signataires conviennent que les actions réalisées en vue de développer la diversification seront maintenues et complétées par les dispositions suivantes :
  - améliorer l'équilibre femmes-hommes dans nos recrutements externes ;

- poursuivre les actions de recrutement (développer la recherche des candidats, être attractif au travers des forums de l'emploi dans les écoles et les quartiers, publics difficiles ...), à l'équilibre femmes-hommes dans les candidatures retenues à compétences.

- Mesures relatives à la promotion professionnelle  
Les actions menées pour la détection des potentiels dans la population féminine (revue des effectifs) ont donc contribué fortement à cette hausse significative du taux de représentativité des femmes sur les niveaux les plus élevés (classe I). Les efforts restent à produire pour les classes inférieures, et notamment dans le Réseau.  
Les actions relatives à la promotion professionnelle  
Les processus de sélection doivent se baser sur des notions telles que les compétences et exclure des pratiques discriminatoires liées à l'âge, au genre, au temps partiel, à l'état de grossesse ...
- Mesures relatives à la rémunération  
Pour mesurer les écarts potentiels de rémunération entre les femmes et les hommes, des panels de population ont été constitués.  
La première campagne de remise à niveau a été faite en 2015, par l'attribution d'une enveloppe exceptionnelle de 25 KE mensuelle maximum.
- Les actions relatives à la rémunération  
Les salariés(e)s de retour de congés maternité ou de congés d'adoption bénéficient des augmentations générales de rémunération perçues pendant leurs congés et de la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée de leurs congés par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle.
- Prise en charge du congé paternité : afin d'uniformiser le traitement des congés paternité et maternité, la Direction s'engage à porter le complément employeur à 100 % et à appliquer la subrogation.
- Mesures relative à la formation professionnelle  
Diagnostic : un effort notable a été déployé pour éviter les formations le mercredi.
- Les actions relatives à la formation professionnelle  
Une attention particulière sera portée lors de la mise en place du plan de formation, afin de vérifier le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle.

La Direction s'engage également à :

- prendre en charge le surcoût de garde d'enfant généré par le suivi d'une formation (éloignée du domicile ou sur un jour non travaillé, par ex le mercredi).
- Observer un délai de prévenance d'un mois minimum pour l'envoi des convocations en réunion ou en formation.
- Former les managers à l'entretien professionnel (obligation légale) axé sur l'évolution de carrière des collaborateurs : mettre l'accent sur la promotion de la mixité, l'équilibre des temps de vie, les enjeux de la parentalité, les différents modes et temps de travail, la non-discrimination lors des recrutements externes et internes, et la nécessité d'encourager les femmes, en suscitant l'envie et la confiance pour qu'elles osent construire leur parcours.
- Réaliser un bilan des incivilités en distinguant celles faites aux femmes et organiser des sessions de formation "Gestion des incivilités".
- Mesures relatives à faciliter l'articulation vie professionnelle et vie privée
  - Gestion des longues absences (congés parentaux ou maladie de plus de 3 mois), sont gérées par les CRH.
  - Les CRH restent en appui des managers sur la gestion des retours d'absence de courte durée et des maternités.
  - Les demandes de temps partiels sont regardées en recherchant des solutions dans l'unité ou dans un secteur géographique proche.
  - La Direction alloue un abondement supplémentaire au C.E. pour la prise en charge de garde d'enfants de 0 à 4 ans.
  - Le principe de rapprochement domicile-lieu de travail est systématiquement pris en compte par les CRH.

Les actions complémentaires visant à faciliter l'articulation vie professionnelle et vie privée :

- Remplacer par tous les moyens à disposition les congés maternité ;
- Permettre un meilleur partage H-F des responsabilités parentales ;
- Développer le travail à distance, ...
- Edicter un principe de fin de réunion à 17 H 30.

L'accord est conclu pour une durée de trois ans, jusqu'en 2018.

Nos indicateurs clés illustrant les pratiques sociales de notre banque

Recruter pour des emplois localisés sur le territoire	2014	2015	2016
<b>Effectif Global Pyrénées Gascogne</b>	2038*	2116*	2052*
<i>Effectif de la Caisse Régionale au 31/12/N (nombre de contrats CDI)</i>	1 776	1773	1762
<i>Salaire moyen mensuel Caisse Régionale (en €)</i>	2865	2880	3051
<b>Répartition de l'effectif Caisse Régionale par catégorie et type de contrat au 31/12/2016</b>			
% de salariés en CDI	97%	97%	96%
Nombre de salariés en CDD au 31/12/N	50	64	64
Nombre de Stagiaires au 31/12/N	78	45	49
Nombre de salariés CDI en temps partiel au 31/12/N	223	233	262
% Cadres		26%	26%
% Techniciens		55%	56%
% Agents Applications		19%	17%
<b>Répartition de l'effectif Caisse Régionale par sexe</b>			
	Femmes	Hommes	Femmes
			Hommes
% en CDI			57%
% en CDD			43%
			47%
			53%
			52%
			48%
<b>Répartition de l'effectif Caisse Régionale par âge (hommes et femmes confondus)</b>			
% - 25 ans			5%
% 25/34 ans			7%
% 35/44 ans			27%
% 45/54 ans			28%
% 55/64 ans			27%
% 65 ans et +			20%
			20%
			18%
			0%
			0%
<b>Les embauches et les licenciements</b>			
Nombre d'embauches Caisse Régionale (en CDI)	107	62	59
Nombre de licenciements Caisse Régionale		4	3
<b>Turn -Over</b>			
Taux de turn over		3,7%	3,7%
Taux d'entrée		3,6%	3,4%
Taux de sortie		3,8%	4,1%
Taux de rotation		3,7%	3,7%
<b>Absentéisme (types d'absences, accidents, incivilités, TMS, etc...)</b>			
Accidents du travail et de trajet (nombre de jours)		108	225
Nombre d'accidents pendant l'année	28	29	37
Maladies (nombre de jours)		14495	14767
Maladies professionnelles		0	0
Absences injustifiées (nombre de jours)		296	525
<b>Développer la formation et promotion interne des salariés</b>			
Nombre total d'heures de formation		53531	51254
Pourcentage de l'effectif formé		100 %	100%
Nombre moyen d'heures de formation par salarié		29	28
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une mobilité		29%	27%
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'un entretien d'appréciation	96 %	99,6%	99,6%

<i>Pourcentage de salariés CDI ayant bénéficié d'une promotion au cours de l'année</i>	10,9 %	12,3%	15,6%
<b>Associer les salariés aux orientations de l'entreprise</b>			
<i>Des projets d'entreprise participatifs (PMT 2020)</i>			1400
<i>Partenariats avec les écoles et universités</i>			2

\*Effectif moyen utilisé

### **Zoom Square Habitat**

Sa politique RH a été développée dans le but de fidéliser nos collaborateurs dans un secteur d'activité connu pour son fort turn-over, et apporter des conditions de travail favorable au développement commercial, grâce à :

- Un travail en profondeur sur les organisations (organisation par pôle et par métier, réintégration des fonctions holdings) afin que chaque collaborateur puisse identifier ses interlocuteurs au sein du réseau
- Une politique revue d'intégration des collaborateurs avec la volonté de créer un véritable esprit d'entreprise dès l'embauche du collaborateur
- Une politique active de promotion et de mobilité interne
- Une volonté forte de professionnalisation des équipes
- Une politique de rémunération attractive
- Des relations sociales apaisées basées sur un échange constructif avec les IRP
- Un management participatif avec la sollicitation des salariés pour définir le plan stratégique dès 2017
- La co-fondation de l'IMSI-ESC Pau pour intégrer des jeunes en contrat d'alternance

Elle connaît un turn-over faible de 6.72% en 2016 (contre 20% environ pour la branche), et a pu former près de 50% de ses collaborateurs en 2016. Un travail en profondeur sur les organisations (organisation par pôle et par métier, réintégration des fonctions holdings) afin que chaque collaborateur puisse identifier ses interlocuteurs au sein du réseau :

- Nomination de directeurs métiers dans chaque pôle, création des comités réseaux mensuels pour envisager les évolutions et les mises à jour de l'organigramme
- Une politique revue d'intégration des collaborateurs avec la volonté de créer un véritable esprit d'entreprise dès l'embauche du collaborateur
- Création d'un document d'embauche et révision du process d'embauche avec présentation de la holding

Une politique active de promotion et de mobilité interne

Communication systématique sur les postes à pourvoir en interne grâce au nouvel extranet créé en interne

Une volonté forte de professionnalisation des équipes

Organisation de sessions de formation sur les activités ADB avec l'organisme CUSTOMS formation

Une politique de rémunération attractive

Construction d'une grille de rémunération harmonisée pour tout le groupe et mise en place d'incentives basées sur le chiffre d'affaires

<b>Effectif total de Square Habitat au 31/12/2016</b>	118,81*
Répartition de l'effectif au 31/12 par catégorie (cadre,TAU, AA):	
> Cadre	30,6
> TAU	13
> AA	75,21
% de contrats CDI	95%
<b>Taux de « turn over »</b>	7%
Nombre d'embauches dans l'année	51
Nombre de licenciements au cours de l'année	4
Nombre de démissions dans l'année	3
Nombre de décès dans l'année	1
Nombre de départ en retraite	0
Nombre de mobilité intra-groupe	0
<b>Taux d'absentéisme</b>	4,70%
Nombre de jours total d'absence (pour l'ensemble des effectifs)	1527
<b>Nombre moyen d'heures de formation par effectif</b>	7
Taux de salariés formés	55%
Coût formation/masse salariale	1%
Nombre de formations en e-learning	0
<b>Taux de salariés ayant eu un entretien d'évaluation</b>	100%
Taux de salariés ayant bénéficié d'une promotion	2,00%
Taux de salariés d'une augmentation de rémunération	19%
Taux de salariés ayant bénéficié d'une mobilité au cours de l'année	0

\*effectif en ETP

### Zoom filiale BANKOA

Dans le cadre du Projet d'Entreprise 2015-2017, et en s'alignant totalement sur l'un des piliers fondamentaux du projet, à savoir le Pacte avec l'Employé, le service des Ressources Humaines de Bankoa a :

- Conduit la deuxième **Enquête de Satisfaction de l'Employé** ; il a aussi mis en place 2 nouvelles actions d'amélioration.
- Mis en place 2 groupes de travail et organisé **24 déjeuners avec la Direction** afin de recueillir le sentiment du personnel et de favoriser l'écoute. Lors des déjeuners, il a recueilli les questions et/ou préoccupations du personnel en 5 grands blocs et il a répondu à ces préoccupations tant à la Réunion des Professionnels que par le biais du Flash-Info (bulletin du Comité de Direction).
- Procédé dans le cadre de la **politique de sélection et de recrutement** à 29 embauches (dont 14 issues de l'absorption de Mercagentes) selon les critères suivants :
  - donner une continuité à ces contrats (après la période d'essai légale)
  - avoir du personnel proche du territoire
- Poursuivi un effort particulier pour favoriser la **relation avec les Universités et Centres de Formation Professionnelle** afin de recruter des étudiants en contrat de stage. 5 des nouvelles

embauches en 2016 sont consécutives à cette relation et 2 étudiants ont pu effectuer leur stage au sein de notre établissement.

- Utilisé le **contrat de génération** dans 3 cas pour mettre à la retraite partiellement les salariés plus âgés et embaucher en contrat à durée indéterminée les jeunes.
- Augmenté le nombre de **stages de formation proposés en ligne**, qui permet d'offrir un plus grand nombre de stages et d'éviter les déplacements avec l'économie de coûts et sécurité qui en résulte pour les salariés.
- A également mis en œuvre le **Plan de Suivi**, une procédure visant à effectuer un suivi plus poussé du développement des compétences des nouvelles recrues, du personnel qui a été promu et du personnel en contrat de stage, afin de favoriser leur développement professionnel.
- Cette année, Bankoa a été désignée comme « référence » dans le modèle de gestion avancée des plans de basque par le Gouvernement Basque et Euskalit (Fondation basque qui favorise la Gestion Avancée et la Compétitivité) et on a donné 3 conférences (dans chacune des provinces de la Communauté autonome du Pays Basque) pour faire découvrir le modèle de Bankoa à plus de 200 entreprises.
- Enfin, à noter que Bankoa dispose d'un Plan d'Égalité et d'une Procédure de Règlement des Conflits, tous deux en vigueur depuis 2012.

## 5/ Nous mettons en œuvre notre responsabilité sociétale et environnementale « nous sommes acteurs des transitions sur nos territoires »

*Pyrénées Gascogne accompagne ses clients dans la transition énergétique en investissant pour compte propre dans la production d'énergies renouvelables, la réduction de son empreinte carbone et la biodiversité. Avec notre filiale CAM Energie, nous sommes aux côtés de nos clients et de leurs projets d'économies d'énergie ou de productions d'énergie renouvelable.*

### - **Politique de réduction de l'impact environnemental**

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne agit avec responsabilité en faveur de la préservation de l'environnement de ses territoires et de la réduction des consommations d'énergies carbonées.

Ainsi nous favorisons les démarches écoresponsables chez nos clients en mettant en œuvre une gamme de produits d'épargne dont la collecte permet de financer leurs investissements écoresponsables chez nos clients. Nous soutenons les circuits courts et l'agriculture biologique.

Nous conseillons et finançons nos clients qui souhaitent investir dans des installations productrices d'énergie renouvelables. Nous développons également auprès de nos clients des offres de financement pour engager des dépenses d'amélioration de la performance énergétique de leur habitation. Nous réduisons nos consommations de papier en incitant nos clients à revoir leurs documents bancaires en format électronique.

Par l'intermédiaire de nos filiales immobilières nous nous construisons et louons des bâtiments adoptant des modes constructifs à partir de matériaux bio-sourcés.

Au sein de la Caisse Régionale, nous agissons pour réduire notre empreinte énergétique en adoptant si possible des dispositifs de production d'énergie verte sur nos sites (chaufferie bois, installations d'ombrières photovoltaïques en 2016 sur le site de Serres-Castet).

Nous engageons également une politique de réduction de kilomètres parcourus par nos collaborateurs en rapprochant les collaborateurs de leur domicile, en facilitant les réunions à distance, en développant le co-voiturage. En interne nous rendons nos processus le plus digitaux possible afin de réduire l'usage du papier et en procédant à l'archivage numérique.

Nous mettons en place une politique de recyclage des déchets par l'adoption de systèmes de poubelles à tri sélectif. Nous sommes soucieux de la préservation de la biodiversité par l'implantation d'un verger-patrimoine sur le site de Serres-Castet.

Nous contribuons au développement de l'économie locale de nos territoires en favorisant les fournisseurs locaux.

Par l'intermédiaire de notre filiale CAM Energie, nous produisons de l'énergie renouvelable via des procédés photovoltaïques, hydrauliques ou de méthanisation.

#### - **Pollution et gestion des déchets**

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne met en place une politique de recyclage des déchets par l'adoption de systèmes de poubelles à tri sélectif. Nous engageons également une politique de réduction de kilomètres parcourus par nos collaborateurs en rapprochant les collaborateurs de leur domicile, en facilitant les réunions à distance, en développant le co-voiturage. En interne nous rendons nos processus le plus digitaux possible afin de réduire l'usage du papier et en procédant à l'archivage numérique. Nous mettons en place une politique de recyclage des déchets par l'adoption de systèmes de poubelles à tri sélectif.

En 2016, 48000 cartes bancaires ont été recyclées, soit l'équivalent de 28 bacs d'ordures ou 250 kilos de déchets.

#### - **Consommation et production d'énergie et efficacité énergétique (dont financement des énergies renouvelables et Eco-habitat)**

Nous conseillons et finançons nos clients qui souhaitent investir dans des installations productrices d'énergie renouvelables. Nous développons également auprès de nos clients des offres de financement pour engager des dépenses d'amélioration de la performance énergétique de leur habitation. Par l'intermédiaire de nos filiales immobilières nous construisons et louons des bâtiments adoptant des modes constructifs à partir de matériaux bio-sourcés.

Au sein de la Caisse Régionale, nous agissons pour réduire notre empreinte énergétique en adoptant si possible des dispositifs de production d'énergie verte sur nos sites (chaufferie bois, installations d'ombrières photovoltaïques en 2016 sur le site de Serres-Castet). Par l'intermédiaire de notre filiale CAM Energie, nous produisons de l'énergie renouvelable via des procédés photovoltaïques, hydrauliques ou de méthanisation.

- **Bilan H<sub>2</sub>O de la caisse régionale : participation au projet R&D mise en place d'une méthodologie d'estimation de l'impact de nos activités sur la ressource en eau :**

## II. Outil Bilan H<sub>2</sub>O

Le bilan H<sub>2</sub>O est un outil qui utilise les méthodes d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) pour quantifier les impacts directs et indirects d'une activité, d'un produit ou d'un territoire sur la ressource en eau.

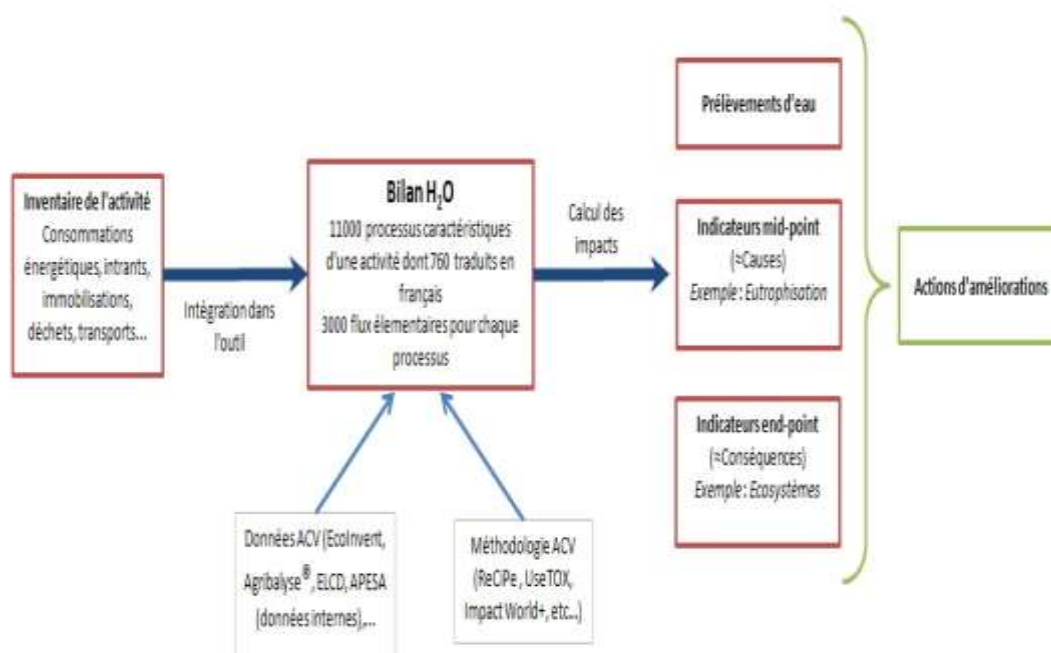


Figure 6 - Principe de fonctionnement de l'outil

- **Emission de gaz à effet de serre**

Nous réduisons nos consommations de papier en incitant nos clients, notamment nos clients professionnels en 2016, à recevoir leurs documents bancaires en format électronique. Nous contribuons à réduire les émissions de gaz à effet de serre en privilégiant le recours aux fournisseurs au plus près de nos territoires.

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place une méthode d'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode « open source » est reconnue par l'ADEME et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO<sub>2</sub>. Cette méthodologie « Top/Down » n'est cependant pas assez fine pour appréhender le poids carbone des financements du secteur des entreprises dans la banque de détail. Un groupe de travail constitué de CACIB/Crédit Agricole SA et 6 Caisses régionales a été constitué en novembre 2016 avec pour objectif de faire évoluer la méthode en fixant des hypothèses tenant compte des données disponibles dans les Caisses régionales. Ce travail en lien avec des experts externes devrait aboutir avant la fin d'année 2017 afin que toutes les Caisses régionales disposent d'une méthode unique et fiable pour rendre compte du poids carbone dans leur financement en accord à l'article 173 du Grenelle II.



Square Habitat Pyrénées Gascogne étudie le fait de proposer un diagnostic des immeubles afin de réaliser des travaux en faveur des économies d'énergie.

### **Zoom Square Habitat**

Square Habitat porte également une attention particulière à la réduction de son impact environnemental. Ainsi pour en 2016 :

Moyenne de kilomètres parcourus par an par les collaborateurs : 44 km mensuels (hors voiture de service/ fonction) pour les collaborateurs déclarant des notes de frais kilométriques et 2000 km par véhicule de services.

463 kg de papier utilisé par collaborateur/an

3650 kg de papier destinés aux clients

Les impressions collaborateurs et clients se font par défaut en recto-verso

La consommation d'énergie directe répartie par source à Square Habitat est la suivante :

Gaz : 61141 KWH

Electricité : 318792 KWH

Total au mètre carré : 201.77 KWH

Total par collaborateur : 3192.71 KWH

Le volet environnemental est le dernier des objectifs de notre politique RSE encore récente.

Le traitement des déchets par une société favorisant l'insertion professionnelle est à l'étude.

**Indicateurs clés de notre responsabilité sociétale et environnementale**

<b>Economie Circulaire</b>	
Pollution et gestion des déchets + Utilisation durable des ressources . Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	
Gestion des déchets : • Les déchets papier (tonnage recyclé en sortie)	55 tonnes
• Les déchets DEEE (informatiques, téléphone...) recyclés en T	Pas de données
• Les déchets de consommables (cartouches d'encre) en T.	1 tonne
Consommation de papier : Consommation totale de papier exprimée en Tonnes (papier ramette + Courrier clients + chèques et lettres chèques)	158 tonnes
La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.	
Consommation d'énergie directe répartie par source (électricité, gaz, fuel): Consommation totale d'énergie sur l'année en kWh (La consommation totale peut être ramenée en m2)	8619977 kWh 109.79 kWh/m <sup>2</sup>
Consommation totale d'énergie sur l'année en équivalent CO2	574 Tonnes de CO2
Consommation d'électricité verte en Kwh et part de cette énergie verte dans l'énergie totale	3544229 kWh
Production d'énergie verte par la CR Production annuelle d'énergie produite exprimée en KWh et part dans la consommation totale d'énergie	424742 kWh
CHANGEMENT CLIMATIQUE Réduction Emission GES Les rejets de gaz à effet de serre	
Emissions de GES liés aux déplacements professionnels (salariés et administrateurs) • Suivi des kms parcourus des véhicules de société par an	4528000 Km
• Suivi des kms parcourus des véhicules de société par an en équivalent CO2	860 Tonnes de CO2
Impacts indirects liés aux métiers Financements Eco Responsables	
Eco PTZ encours au 31/12/2016	33,2M€
Nombre crédits EcoPTZ réalisés en 2016	336
Financement Energies Renouvelables et économie d'énergie (encours au 31/12/2016)	266,7M€
Nombre de financements Energies renouvelables et économies d'énergie accordés en 2016	2208

## Les Chiffres clés : « indicateurs remarquables de notre utilité au territoire ».

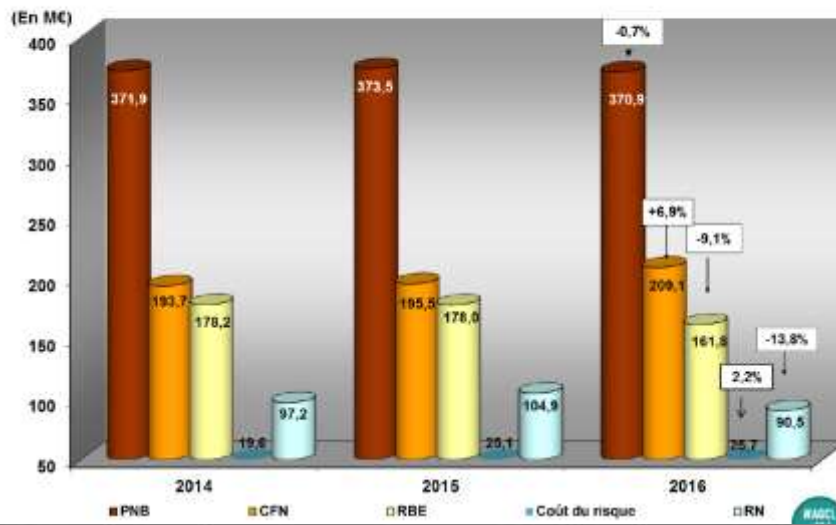
*Résumé des indicateurs présents dans le rapport, qui méritent d'être mis en exergue*

01 L'excellence dans la relation avec nos clients		2016	Evol/1 an	04 Des pratiques RH sociales et Responsables		2016	Evol/1 an
La satisfaction clients	Délai moyen de traitement des réclamations en jours ouvrés	5,2	N.S.	Emploi	Effectif Total (nombre de contrats CDI +CDD)	1826	-0,6%
	Indice de recommandation(IRC)	8	-0,2		Nombre de recrutements en CDI(ETP)	59	-4,8%
La primauté de l'intérêt client	Nombre de contacts utiles	635 300	+3,7%		Nombre d'heures de formation/salarié(en moyenne)	28	NS
<b>02 Le Développement Economique</b>		<b>2016</b>	<b>Evol/1 an</b>		Pourcentage de l'effectif formé	100%	NS
Impact Economique	Produit net bancaire(en M€)	440M€	N.S.		Taux de salariés de 25/34 ans	28%	+1%
	Résultat net (en M€)	97,1M€	-17%		Taux de salariés de + 55 ans	18%	-2%
	Investissements de la CR (en M€)	18,4M€	+28,7%	<b>05 La Responsabilité Environnementale et Sociétale</b>		<b>2016</b>	<b>Evol/1 an</b>
	Contribution fiscale totale (en M€)	73,6M€	+3,5%	Impact économique	Volume de consommation totale de papier	158T	-10,7%
	Nombre de projets Habitat financés	16 898	+12,6%		Volume de recyclage des consommables informatiques	1T	NS
Encours de crédits (en Milliards €)	11,5MDS€	+ 8,5%	Production d'énergie verte par la CR		424742 kWh	+47,5%	
<b>03 La Gouvernance et l'identité mutualiste</b>		<b>2016</b>	<b>Evol/1 an</b>	Produits conçus pour apporter un bénéfice environnemental	Encours de prêts Economie d'énergie (Eco PTZ, PEE, PTZ) en M€	33,2M€	+18,5%
Impact économique et sociétal	Nombre de Caisses Locales	65	N.S.		Encours financement des énergies renouvelables	266,7M€	-8,2%
	Nombre d'administrateurs de Caisses Locales	927	N.S.		Encours Fonds Atout valeurs Durables(en €)	782 832€	N.S.
	Pourcentage de clients sociétaires*	76%	+1%	Accès aux services bancaires	Nombre d'Agences	126	N.S.
	Nombre de cartes sociétaires	267 552	+6,2%		Nombre de DAB/GAB y compris hors site Crédit Agricole	336	N.S.
	Nombre de livrets sociétaires	37 022	+11,4%		Nombre de DAB/GAB équipés pour les mal voyants	186	N.S.
	Montant d'aides au territoire	1.823M€	+2,5%	Accompagnement des personnes fragilisées	Nombre de personnes accompagnées par le dispositif Passerelle	1822	-17,1%
	Mécénat de compétences (nombre de missions)	25	N.S.		Nombre de familles accompagnées par la Banque des jours difficiles	43	N.S.
	Nombre d'administrateurs ayant bénéficié d'une formation	281	+51%		Nombre de micro-crédits accordés	29	N.S.

\*Sociétaires majeurs + personnes morales

## Les résultats financiers

### Créer de la valeur économique au bénéfice des territoires

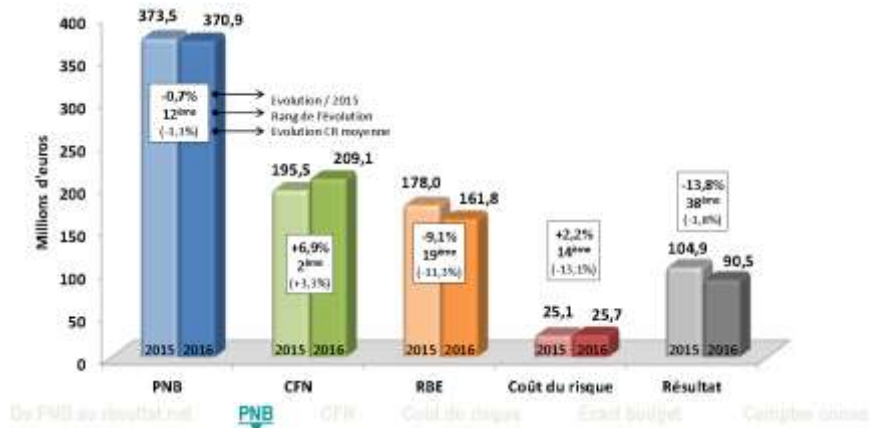


### Créer de la valeur économique au bénéfice des territoires

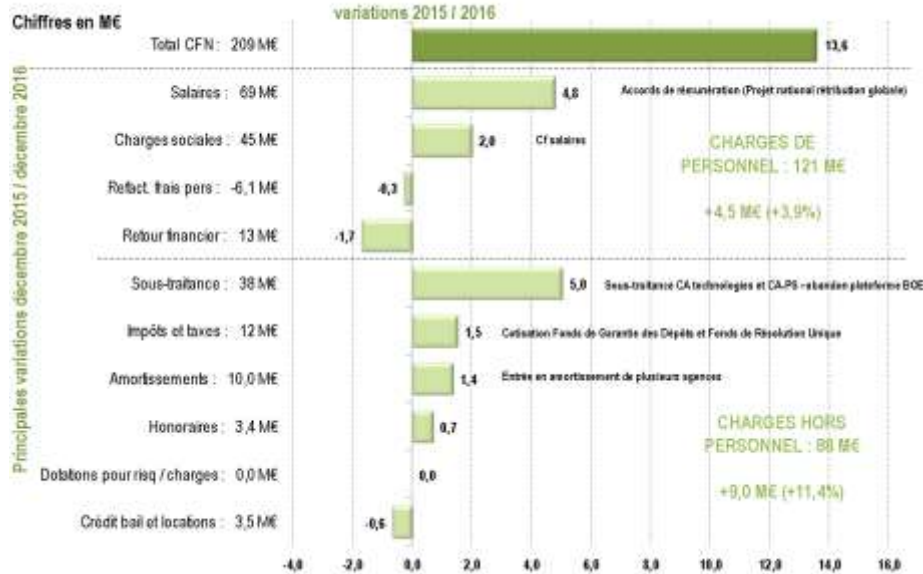
#### Résultat net social Pyrénées Gascogne - en M€

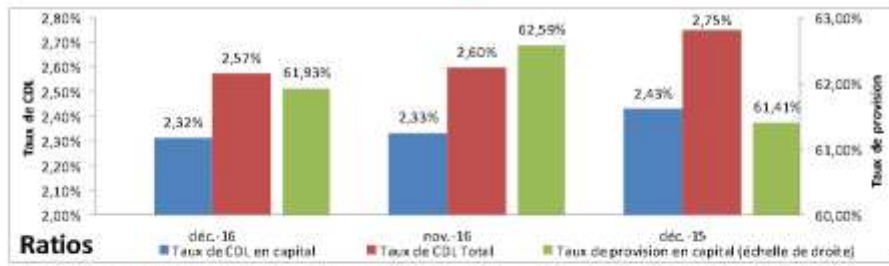


Un résultat net de 90,5 ME à fin décembre, en contraction de 14% par rapport à 2015



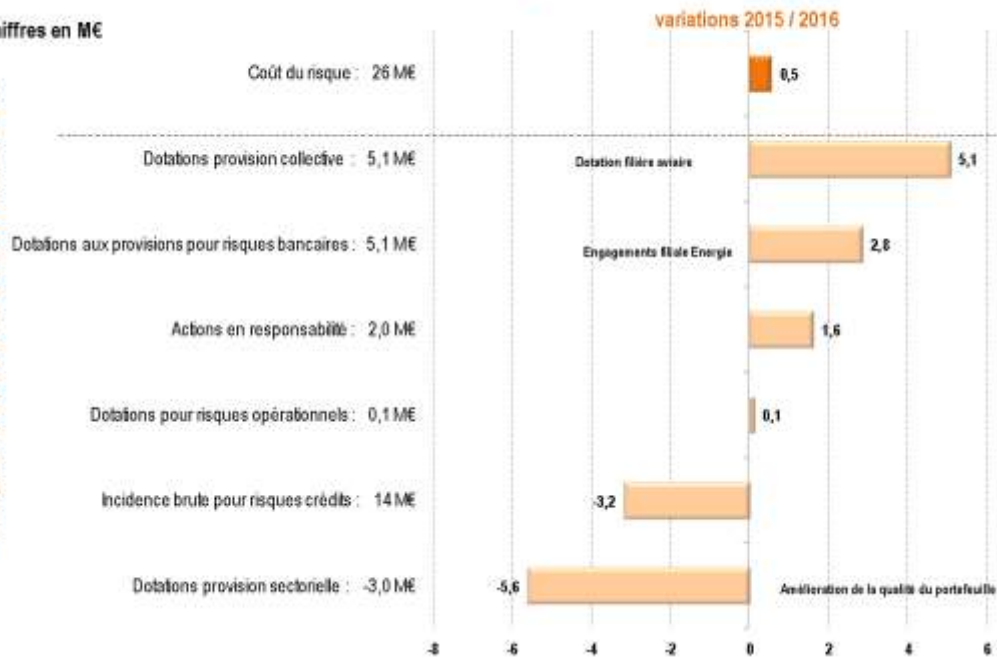
La marge d'intermédiation est pénalisée par un effet taux négatif (évolution de marge -9,5 bp) atténué toutefois par la hausse des encours moyens de crédit (+4,0%)



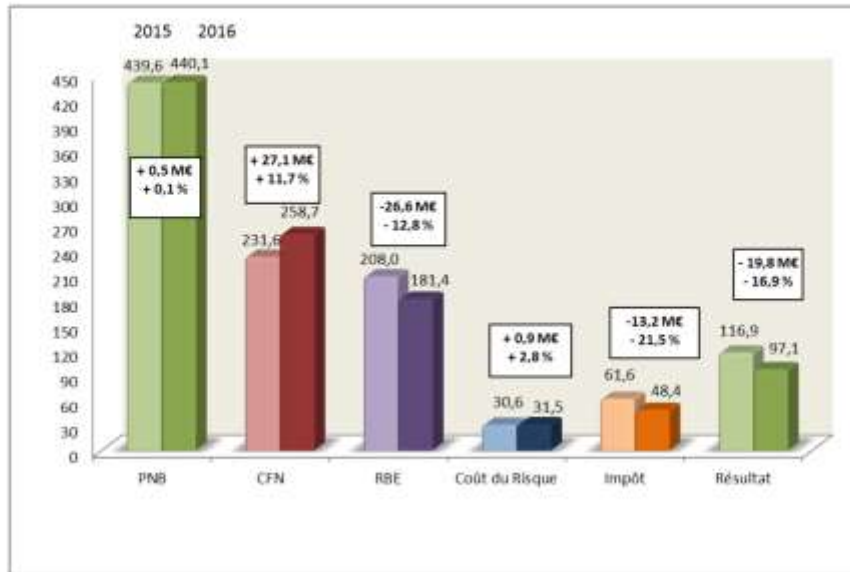


Chiffres en M€

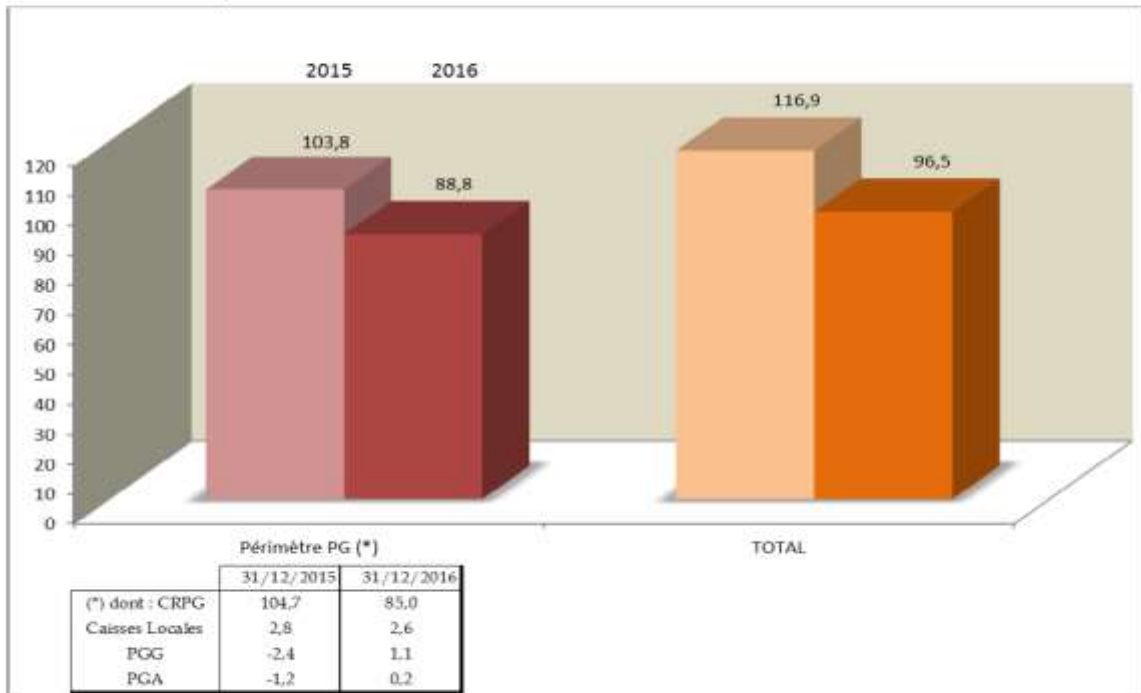
Principales variations décembre 2015 / décembre 2016



## Résultat du groupe d'entités consolidées au 31 Décembre 2016 (M€)



## Contribution du périmètre CRCAM PG au résultat consolidé au 31 Décembre 2016 - en M€



Bilan actif	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<i>(en milliers d'euros)</i>			
CAISSES, BANQUES CENTRALES	125 806	196 132	-36%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	9 048	8 538	6%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	11 991	4 944	143%
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	1 838 005	1 333 339	38%
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	538 163	1 208 618	-55%
PRETS ET CREANCES SUR LA CUENTELE	13 248 671	12 335 459	7%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	28 551	24 411	17%
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE	547 861	471 406	16%
ACTIFS D'IMPOT COURANT	4 085	59 508	-93%
ACTIFS D'IMPOT DIFFERES	20 993	16 394	28%
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	362 315	285 595	27%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	13 269	13 909	-5%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 413	84 152	225%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 117	8 563	30%
ECART D'ACQUISITION	9 666		
<b>ACTIF</b>	<b>17 042 954</b>	<b>16 050 968</b>	<b>6%</b>
Bilan passif	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<i>(en milliers d'euros)</i>			
BANQUES CENTRALES	266 200	186 582	43%
PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	18 405	18 031	2%
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	130 745	118 509	10%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	7 277 811	6 943 690	5%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	6 676 773	6 084 356	10%
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	167 125	260 906	-36%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	773	174	N.S
PASSIFS D'IMPÔT COURANT	5 860	55 642	-89%
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	7 804	7 901	-1%
COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	286 519	248 112	15%
PROVISIONS	67 387	47 417	42%
DETTES SUBORDONNÉES	46 154	45 945	0%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 091 398</b>	<b>2 033 703</b>	<b>3%</b>
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 082 746	2 026 315	3%
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	467 526	483 665	-3%
RÉSERVES CONSOLIDÉES	1 500 297	1 397 575	7%
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS PART DU GROUPE	18 437	28 739	-36%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE - PART GROUPE	96 487	116 336	-17%
INTÉRÊTS MINORITAIRES	8 652	7 388	17%
<b>PASSIF</b>	<b>17 042 954</b>	<b>16 050 968</b>	<b>6%</b>



Compte de résultat	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<i>(en milliers d'euros)</i>			
PRODUITS D'INTERETS & ASSIMILES	419 128	457 987	-8%
CHARGES D'INTERETS & ASSIMILES	-204 361	-208 322	-2%
COMMISSIONS PRODUITS	181 531	178 948	1%
COMMISSIONS CHARGES	-28 966	-28 111	3%
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR FIN A LA JV PAR RESULTAT	-467	-605	-23%
GAINS OU PERTES NETS SUR AFS	33 920	28 758	18%
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	41 129	12 859	220%
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	-1 835	-1 931	-5%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>440 079</b>	<b>439 583</b>	0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-235 862	-222 295	6%
DOT AUX AMORT ET AUX DEPR SUR IMMOS INCORP ET CORP	-22 845	-9 275	146%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>181 372</b>	<b>208 013</b>	-13%
COUT DU RISQUE	-31 497	-30 627	3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>149 875</b>	<b>177 386</b>	-16%
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	-4 327	1 165	-471%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>145 548</b>	<b>178 551</b>	-18%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-48 406	-61 635	-21%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>97 142</b>	<b>116 916</b>	-17%
RESULTAT NET - PART MINORITAIRES	-655	-580	13%
<b>RESULTAT NET - PART GROUPE</b>	<b>96 487</b>	<b>116 336</b>	-17%

# Note Méthodologique Rapport Coopératif RSE 2016

## Exercice de reporting

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016.

## Périmètre de reporting

Le périmètre consolidé du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est le suivant :

- La Caisse Régionale
- les Caisses Locales
- PG Immo
- Bankoa
- CAM Energie
- PG Invest.
- d'autres filiales directes au caractère non significatif (détail mentionné dans le rapport de gestion).

Les filiales représentent 19 % (arrondi au nombre entier supérieur) de l'effectif total (v/s 23% en 2015) et représentent 16,68% du PNB total consolidé.

Les taux de couverture des indicateurs RSE sont détaillés ci-dessous.

## Données économiques et sociétales

Sauf exception, les données économiques et sociétales sont limitées à la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne (données financières du chapitre « valeur économique » reportées en consolidé).

## Données sociales

Seul l'effectif global reporté concerne le périmètre consolidé de la Caisse Régionale et est exprimé en effectif moyen utilisé.

Toutes les autres données sociales détaillées concernent le seul périmètre de la Caisse Régionale.

Les données relatives aux effectifs sont issues du Système d'Information HR Access, sur la base des effectifs présents au 31/12/2016 et des mouvements d'effectifs enregistrés dans l'année. Le taux d'absentéisme se détermine par le rapport entre le nombre de jours d'absence pour arrêt maladie, y compris les jours d'arrêts relatifs à un accident du travail, et le nombre de jours théoriques de travail de l'exercice. Le nombre d'heures de formation est le produit du nombre de jours de formation de l'année multiplié par 7h48mn (soit 7,80 en centièmes).

Les coûts relatifs à la formation sont constitués des frais pédagogiques de formation, des frais de scolarité des alternants en contrat de professionnalisation, des taxes de formation alternance et CIF, des cotisations relations groupe, des frais de déplacement des formateurs et des apprenants et des missions du service formation en dehors de PG (déplacement et participation à des salons, forums, réunions groupe).

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation est calculé en prenant la masse salariale de l'exercice 2016.

## Données environnementales

Les consommations de gaz, électricité et de fioul couvrent le périmètre des sièges et des points de vente de la Caisse Régionale.

Les données de gaz et d'électricité sont les données de consommation réelle de l'exercice, données collectées à partir des accès en ligne des différents abonnements de l'entreprise auprès des fournisseurs d'énergie.

Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre sont celles issues du bilan carbone actualisé.

Les autres données environnementales sont issues d'outils de suivi internes ou proviennent d'informations collectées auprès de nos différents prestataires ou fournisseurs.

## **Autres données quantitatives du rapport**

Elles sont issues du Système d'Information à partir de travaux de requête majoritairement constitués au sein du service infocentre de l'entreprise, de fichiers de suivi d'activité constitués au sein des unités opérationnelles ou des comptes de la Caisse Régionale.

## **Informations non reportées**

Certaines informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application n'ont pas été reportées car elles sont considérées comme non pertinentes au regard de nos activités selon les raisons évoquées ci-dessous :

- Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.

- Les consommations d'eau de la Caisse régionale se limitent à des usages sanitaires et ne sont donc pas significatives au regard des activités de la Caisse régionale.

- Les activités directes de la Caisse régionale n'engendrent pas de gaspillage alimentaire.

- Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne précise qu'il n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

- La nature de son activité ne l'expose pas directement aux questions de l'utilisation des sols et à la prise de mesures spécifiques pour la protection de la biodiversité.

- Compte-tenu de ses activités de service, la caisse n'est pas source d'impacts ou de risques particuliers sur l'environnement.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Enfin, le Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a pas mis en place de mesures particulières relatives à l'adaptation au changement climatique car il n'a pas identifié de conséquences directes du changement climatique sur ses activités.

## Partie 2 - PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FACTEURS DE RISQUE DE LA CAISSE REGIONALE

### I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER 2016

Après une période prolongée d'atonie, la conjoncture économique mondiale s'est reprise durant la deuxième moitié de l'année 2016, en particulier dans le secteur manufacturier, sous l'impulsion des mesures de relance chinoises et de la baisse du chômage, tant aux Etats Unis que dans la zone euro.

Ces évolutions bénéficient au commerce international et la situation des pays émergents s'améliore, bien qu'elle reste hétérogène.

L'économie américaine est, pour sa part, proche du plein emploi après un trou d'air fin 2015 - début 2016.

En zone Euro, Le PIB réel augmente chaque trimestre depuis mi-2013 grâce à une demande intérieure bien orientée. Mais cette croissance reste limitée. D'une part, les échanges extérieurs pèsent négativement sur l'activité, les importations ayant cru plus rapidement que les exportations. D'autre part, l'investissement des entreprises reste à la traîne dans un contexte d'incertitude politique dans de nombreux pays de la zone.

Pourtant, la BCE a maintenu le biais accommodant de sa politique monétaire. Après l'extension de 6 mois du programme de quantitative easing (QE) décidé en décembre 2015, la banque centrale a annoncé l'accroissement du volume d'achat à 80Mds par mois à partir de mars, avant de le ramener à 60 Mds€ en décembre, mais en contrepartie d'un allongement de 9 mois de ce QE. Cette politique monétaire a eu pour conséquence d'aplatir encore la courbe des taux, comprimant ainsi un peu plus la marge nette d'intérêts des banques. Par contre, l'action de la BCE a favorisé la reprise du crédit dans la zone euro, principalement sur le segment des prêts à l'habitat, mais aussi sur celui des prêts aux sociétés non-financières.

Dans ces conditions de reprise économique accompagnée d'une politique monétaire accommodante, les anticipations de hausse de l'inflation ont amené à un redressement des taux d'intérêt souverains à long terme. Ceux-ci ont connu un pic en novembre avec l'élection de Donald Trump, qui a promis une forte relance budgétaire. Cette hausse des taux longs, particulièrement sensible aux Etats Unis, a également touché la zone Euro. La politique monétaire expansionniste de la BCE a toutefois contenu la hausse. Les taux longs européens demeurent donc significativement en dessous de leurs moyennes historiques.

Sur le front des actions, les bourses se sont redressées à partir de mars, après une entame négative du fait de la baisse des cours du pétrole et des inquiétudes liées aux difficultés chinoises. Ce retournement a été rendu possible par la prudence de la Fed dans son programme de normalisation de la politique monétaire et par l'accroissement des injections de liquidité de la BCE. Après la forte volatilité des indices en juin et juillet, en particulier en Europe du fait du Brexit, les bourses ont clairement accéléré en fin d'année. C'est particulièrement vrai des indices américains qui ont été portés par l'élection de Donald Trump et sa politique de relance accompagnée d'une baisse de la taxation des entreprises et d'une diminution des contraintes réglementaires. En Europe, si les incertitudes politiques pesant sur plusieurs pays ont limité le rebond des marchés actions, ceux-ci ont malgré tout bénéficié de la dépréciation de l'euro et de l'annonce de la prolongation du programme d'achat d'actifs par la BCE jusqu'en fin 2017.

En France, l'année 2016 est marquée par la très attendue inversion de la courbe du chômage.

Coté croissance, pourtant, l'année 2016 n'est guère plus dynamique que sa devancière, qui n'avait pourtant connu qu'une hausse de 1,2% du PIB en volume. Pourtant, l'investissement des ménages a

accélééré, porté par le marché de l'habitat et le redressement de l'emploi. Mais, dans le même temps, la consommation privée et l'investissement des entreprises ont plafonné du fait du manque de catalyseur économique, avec un taux de chômage qui reste élevé, même s'il s'améliore, et la poursuite de l'ajustement budgétaire. A ceci s'est ajoutée l'incertitude politique avant les élections présidentielles et législatives de début 2017. La mesure de suramortissement et le CICE n'ont donc permis que de stabiliser la situation.

Côté espagnol, la croissance continue de surperformer la moyenne européenne. Comme en 2015, l'augmentation du PIB réel dépassera les 3%. L'activité est portée par une consommation des ménages dynamique et un investissement qui, s'il ralentit en fin d'année, reste malgré tout robuste.

Dans ce contexte, le taux de chômage espagnol, qui avait culminé à 26,3% en juillet 2013, est passé en-dessous du seuil des 20% en juin 2016, une première depuis 6 ans. Il reste malgré tout élevé et pèse sur les perspectives du pays. Ajouté à l'absence de majorité gouvernementale, il n'a pas permis d'avancer sur l'assainissement des comptes publics. Le déficit budgétaire, s'il bénéficie de l'amélioration du PIB, reste donc bien loin des objectifs.

## II. ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE PYRENEES GASCOGNE

### 1. L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE EN 2016

L'activité de l'année 2016 a été soutenue, avec 635 226 contacts commerciaux, en hausse de 3,6% par rapport à l'année 2015 qui était pourtant déjà très bonne en ce domaine. 44% de ces contacts ont été réalisés par des canaux à distance (+3 points). Du coup, nous avons rencontré 68% de nos clients. Toutefois, cet accroissement de l'activité est largement dû à la vague de demandes de réaménagements de prêts résultant des niveaux extrêmement faibles atteints par les taux d'intérêts. Ces réaménagements ont concerné le montant record de 1 358 M€ d'encours de prêts. Malgré le temps commercial consommé par cette activité, les résultats commerciaux de 2016 s'avèrent très satisfaisants.

Ainsi, à 2 498 M€, le volume de réalisations des crédits est en hausse de 13,2% par rapport à 2015 (13<sup>ème</sup> rang des Caisses Régionales), porté par les prêts à l'habitat (+63,3%). Ces bonnes performances et le fort volume de réaménagement ont permis de limiter le montant des remboursements anticipés dans cette période de taux historiquement bas.

En conséquence, les encours crédits progressent de +6,9% sur un an, contre +4,4% en moyenne dans les autres Caisses Régionales, ce qui place Pyrénées Gascogne au 3<sup>ème</sup> rang des Caisses Régionales. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de 11,8% des prêts à l'habitat (3<sup>ème</sup> rang des Caisses Régionales), de 10,5% des encours de crédit à la consommation (16<sup>ème</sup> rang) et de 2,1% des encours de crédit d'équipement (15<sup>ème</sup> rang). L'encours des crédits à la clientèle atteint 11 853 millions.

Ces bons résultats se traduisent par le gain de parts de marché crédit de la Caisse Régionale sur un an<sup>1</sup> de 1,3 point (à 43,2%). La progression la plus forte est réalisée sur les prêts à l'habitat (+1,9 pts). Les parts de marché pour les crédits à la consommation et les crédits de trésorerie et équipement évoluent de +0,58% et de +0,06% respectivement.

---

<sup>1</sup> Source Banque de France, novembre 2016.

En parallèle, la collecte a poursuivi sa progression avec une croissance des encours de 4,5% en 2016, après les 4,0% de hausse de 2015. Cette évolution constitue la 7<sup>ième</sup> meilleure performance des Caisses Régionales. Elle conduit les encours de collecte à un total de 15 582 M€ (19<sup>ième</sup> rang). Ce résultat valide la mobilisation de la Caisse Régionale pour proposer des solutions pertinentes pour développer le patrimoine adaptées aux profils d'investissement de chaque client. Ainsi, la part de marché de la Caisse Régionale en épargne bilan progresse de 0,8 point sur 12 mois, à 35,0%<sup>1</sup>.

Le rythme de progression de la collecte monétaire (dépôts à vue et à terme) est resté élevé à 8,6% dans le sillage de 2015 (+8,9%). Les performances sur l'épargne bancaire (livrets et épargne logement essentiellement) se sont améliorées en 2016 avec une croissance de +4,1% (contre +2,7% l'année précédente). Le premier support de cette croissance est l'épargne logement, grâce à la rémunération attractive du PEL et son absence de fiscalisation, dont l'encours progresse de 9,1%. Toutefois, le rythme de croissance de ce compartiment s'infléchit légèrement par rapport à 2015 (+10,1%). Le régime fiscal favorable de l'assurance-vie concourt à la progression de +2,1% des encours en 2016. En revanche, les encours de valeurs mobilières continuent de diminuer (-1,9%), affectés par les niveaux de taux historiquement bas qui freinent les investissements en obligation.

Le stock de produits d'assurance de biens a progressé de 4,2% à 328 316 contrats, au-delà des ambitions de l'année. Le stock de cartes bancaires (330 801 unités) progresse de 4,5%, tandis que celui des offres de services groupés (235 407 comptes à composer) progresse de 2,8%.

Cette activité trouve logiquement sa traduction dans les résultats de la Caisse Régionale.

## 2. DE L'ACTIVITE AUX RESULTATS... : LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE SUR BASE INDIVIDUELLE

Résultats individuels de la Caisse Régionale au 31/12/2016  
présentés sous forme de soldes intermédiaires de gestion et en K€

Rubrique	12/2015	12/2016	Ecart €	Ecart %
<b>A - RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	177 997	161 757	-16 239	-9,1%
<b>1 - PNB</b>	373 520	370 855	-2 665	-0,7%
<b>1.1 - PNB</b>				
<b>D'ACTIVITE</b>	313 291	325 990	12 699	+4,1%
<b>1.1.1 - MIG</b>	171 734	177 677	5 943	+3,5%
<b>1.1.2 - MARGE TOT COMMISSIONS</b>	141 557	148 313	6 756	+4,8%
<b>1.2 - PNB HORS</b>				
<b>ACTIVITE</b>	60 229	44 865	-15 364	-25,5%
<b>1.2.1 - MARGE SUR PORTEFEUILLE ET</b>				
<b>PROPRE CR</b>	58 823	43 688	-15 135	-25,7%
<b>1.2.2 - PRODUITS ACCESSOIRES</b>	1 742	1 736	-5	-0,3%
<b>1.2.3 - MARGES DIVERSES</b>	-336	-559	-223	+66,5%
<b>2 - CFN</b>	195 523	209 098	13 574	+6,9%
<b>2.1 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	195 689	209 273	13 584	+6,9%
<b>2.1.1 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	116 062	120 605	4 543	+3,9%
<b>2.1.2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>HORS PERSONNEL</b>	79 627	88 668	9 041	+11,4%
<b>2.2 - CHARGES RECUPEREES</b>	-166	-175	-9	+5,7%
<b>B - HORS RBE</b>	-73 065	-71 257	1 808	-2,5%
<b>3 - COUT DU RISQUE</b>	-25 109	-25 657	-549	+2,2%
<b>3.1 - INCIDENCE NETTE POUR RISQUE CREDIT</b>	-19 763	-16 307	3 456	-17,5%
<b>3.2 - DOTATIONS NETTES POUR RISQUES ET</b>				
<b>CHARGES</b>	-5 332	-9 217	-3 885	+72,9%
<b>3.3 - DOTATIONS NETTES POUR</b>				
<b>DEPRECIATIONS</b>	-14	-134	-119	n.s
<b>4 - DOTATION NETTE POUR IMMO</b>				
<b>FINANCIERES</b>	1 530	1 904	374	+24,5%
<b>5 - RESULTAT SUR CESSION</b>				
<b>D'IMMOBILISATIONS</b>	1 286	698	-588	-45,7%
<b>6 - DOTATIONS NETTES AU FRBG</b>	-1 000		1 000	-100,0%
<b>8 - IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	-49 771	-48 201	1 570	-3,2%
<b>* RESULTAT NET</b>	<b>104 932</b>	<b>90 501</b>	<b>-14 431</b>	<b>-13,8%</b>

L'année 2016 est marquée par le rebond du PNB d'activité +4,1%, porté par la progression de la marge d'intermédiation globale de 3,5% (contrairement à 2015 où elle avait reculé de 13,1%). La marge d'intermédiation bénéficie, d'une part, de la progression des encours crédit, des frais de dossiers (+6,1%) et de l'impact des opérations de remboursements de ressources et swaps réalisées en 2015 qui avaient généré une charge de 37,5M€, et d'autre part du paiement de soultes pour 19,06 M€ du fait de nouvelles opérations pour adapter le coût des ressources. Egalement, la baisse du volume des remboursements anticipés affecte le montant d'IRA perçues de -6,6M€. La Caisse Régionale a provisionné 4,5M€ au titre des engagements sur les produits d'Epargne Logement.

La dynamique de la marge sur commissions +4,8% bénéficie de la croissance de la contribution du compartiment Assurance +4,1M€. Cette amélioration des commissions est liée à une forte augmentation des commissions sur l'assurance décès invalidité, des commissions de cautions crédit emprunteur et d'un résultat technique positif sur l'assurance de biens. Les produits des moyens de paiement progressent de +2,4%, alors que la facturation des dysfonctionnements du compte augmente de 1,5%.

L'activité de gestion pour compte propre de la Caisse Régionale est en retrait de 45 M€ soit -25,5%. La progression du dividende versé par Crédit Agricole S.A. ne compense pas l'impact du produit exceptionnel de 22,9 M€ versé par la filiale Mercagentes en 2015 et la perte d'un semestre de revenus de la garantie Switch1.

Le PNB est en légère baisse (-0,7%) sur l'exercice, pénalisé par les taux historiquement bas qui n'ont pas permis à la marge d'intermédiation de neutraliser la moindre contribution du PNB hors activité.

Les charges de fonctionnement nettes (CFN) ont, augmenté (+6,9% à 209,1M€) dans le sillage d'une hausse de 3,9% des frais de personnel essentiellement due à l'évolution des accords de rétribution globale 2015. Les autres charges de fonctionnement progressent de 9 M€ (+11,4%), traduisant d'une part les investissements dans le système d'information (Portail Collaborateur, les chaînes de paiements, Digital Lab...), l'adoption d'une gestion déléguée du traitement des chèques et du back office international et, d'autre part, la progression des impôts et taxes à hauteur de 2,8 M€ dont 1,4M€ au titre d'un appel exceptionnel du Fonds de Garantie des Dépôt.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) atteint 162 M€ (-9,1%). De même, le coefficient d'exploitation, mesure qui ramène le montant des CFN au PNB, passe de 52% à 56%.

Le coût du risque est quasiment stable à 25,7M€ contre 25,1M€ en 2015. La caisse régionale n'a pas réalisé de dotation au FRBG en 2016 (1M€ en 2015) mais crée une provision filière avicole dotée de 5M€ et une provision pour engagement donné de 6M€. La baisse des provisions individuelles et reprises de provision collective traduit l'amélioration de la qualité du portefeuille. .

La bonne performance de l'activité d'administration de biens et transactions immobilières du réseau d'agences Square Habitat permet de reprendre 2 M€ de provisions pour immobilisations financières.

Au final, le résultat net de la Caisse Régionale atteint 90,5 M€, en retrait de 13,8%.

Sous l'effet, en particulier, de la progression des encours de crédit et de collecte, le bilan individuel de la Caisse Régionale progresse de 4,75% pour atteindre 15 130,8 M€ au 31/12/2016. Pour plus de détail, on se reportera aux états financiers individuels.

### **3. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES CONSOLIDEES**

#### **3.1. PG INVEST**

PG INVEST, filiale à 100 % de la Caisse Régionale, est dédiée aux prises de participations sur le territoire de Pyrénées Gascogne. Elle a été créée pour porter des participations et pour investir dans différentes sociétés locales de type SEM ou SAFER.

PG INVEST permet également à la Caisse Régionale de se diversifier dans le secteur du capital risque, du portage foncier ou de la promotion immobilière, au travers de sociétés dans lesquelles PG INVEST est actionnaire majoritaire.

Elle n'a pas de charges de structure, hormis la mise à disposition de personnel de la Caisse Régionale correspondant globalement à 1,5 ETP.



Le Résultat brut d'exploitation est positif de 786 K€ contre un déficit de 180 K€ l'an dernier sous l'effet :

- d'une augmentation du PNB de 929 K€ par rapport à 2015, augmentation liée essentiellement à des dividendes versés par ses filiales ;
- de charges générales d'exploitations s'élevant à 179 K€

Ce RBE est, en outre, amputé d'un coût du risque de 66K€ correspondant à la dotation d'une provision pour dépréciation de titres de participation et de créances rattachées pour 56K€ et 9K€ de dépréciation de créances. L'impôt sur les sociétés s'élevant à 44K€, le résultat net atteint ainsi un bénéfice de 676 K€.

### **3.2. PG IMMO**

PG Immo est la société qui chapeaute l'activité d'agences immobilières du réseau Square Habitat de la Caisse Régionale. Ces agences immobilières sont soit propriété directe de PG Immo, soit intégrées à des filiales détenues majoritairement par PG Immo.

L'activité de cette société est en nette progression au regard des années passées.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 clos le 30 septembre 2016 atteint 8,7 M€, en hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent clos le 30 septembre 2015. Ceci s'explique par le développement de l'activité de vente de neuf et par de bons résultats en administration de biens.

L'activité vente de neuf a, quant à elle, enregistré une progression de 56 % avec un niveau de chiffre d'affaires de 2,1 M€ à la clôture.

La performance des activités d'administration de biens et de la vente de neuf a permis un net redressement du résultat d'exploitation qui s'élève à +0,7 M€ contre un déficit 0,2 M€ au 30/09/2015.

La société n'ayant enregistré aucun élément exceptionnel sur cet exercice, le résultat net cumulé de l'ensemble des structures devient donc bénéficiaire pour un montant de 705 K€.

### **3.3. Groupe CAM ENERGIE**

CAMPG détient 100 % des parts de la SA CAM ENERGIE, créée en 2009 pour regrouper les investissements de la Caisse Régionale dans les énergies renouvelables.

La SA CAM ENERGIE détient, en date du 31/12/2016, 30 filiales spécialisées dans la production d'énergie photovoltaïque ou hydroélectrique, pour une puissance installée de 70,26 GWc au 31/12/2016.

En vendant l'électricité produite à EDF, ces sociétés ont dégagé un chiffre d'affaires de 27,6 M€ et un résultat net de 28K€ avant retraitements de consolidation.

La SAS CAM ENERGIE SERVICE, dédiée essentiellement à la maintenance des centrales photovoltaïques, mais aussi à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, est en date du 31 décembre 2016 détenue à hauteur de 30% par la SA CAM ENERGIE.

Les modalités de consolidation du sous-groupe CAM ENERGIE ont évolué au cours de l'année 2016 : les sociétés du sous-groupe sont désormais intégrées globalement avec la création d'un palier.

### **3.4. BANKOA**

Au niveau commercial, comme sur les trois précédents exercices, la collecte s'avère dynamique même si les objectifs ne sont pas atteints sur la partie hors bilan. Au global, il y a un accroissement des encours clientèle de + 10.9% (+201M€) permettant d'atteindre un encours de 2 046 M€ au 31/12/2016. La collecte bilancielle s'accroît de 141 M€ (+ 10.9 %) portée par les encours de DAV (+ 125 M€ soit + 7.2 %) et par les dépôts des administrations publiques qui, après une contraction en 2015, affichent une

très forte hausse de 44 M€ (+ 182 %) en 2016. Sur la partie hors bilan, la collecte en assurance reste très dynamique avec une progression de 28 M€ (+ 54 %) et les encours sur OPCVM restent orientés à la hausse (+ 31 M€, soit + 5.4 %) malgré une première partie d'année marquée par la baisse des marchés boursiers.

Côté crédits, les objectifs ambitieux fixés pour 2016 sont largement dépassés puisque les encours s'accroissent de 162 M€ (+ 12 %) pour atteindre un total de 1 515 M€. Cette hausse concerne tous les types de clientèles, que ce soient les administrations publiques (+ 64 M€, + 77 %), les entreprises (+ 45 M€, + 19 %) ou encore les crédits hypothécaires (+ 42 M€, + 6%).

Le taux global de créances douteuses (bilan et hors bilan) diminue de 21 bp à 3,35%, traduisant d'une part l'amélioration de la conjoncture et d'autre part l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de la Banque d'Espagne en la matière en octobre 2016.

Ces encours douteux totaux, d'un montant de 59,5 M€ (+ 3.6 M€ sur l'année), sont couverts par des provisions individuelles à hauteur de 38,1% (taux inchangé sur 2016). En comptant les provisions collectives, le taux de couverture monte à 45.8% mais enregistre un net retrait par rapport à 2015 en raison de la nouvelle réglementation de la Banque d'Espagne évoquée ci-avant. Ce taux de couverture atteint 56,4% si l'on intègre les provisions constituées par la Caisse Régionale sur les contre garanties qu'elle donne à sa filiale Bankoa dans le cadre des dossiers partagés en risques.

Grâce à ces bonnes performances commerciales, le PNB augmente de 2% à 42,1 M€. Le PNB d'activité est très dynamique (+ 8 %), sa progression étant liée à l'augmentation conjointe de 7% de la marge d'intérêt qui atteint 26,8 M€ et de 9 % de la marge sur commissions à 12.7 M€. Le PNB hors activité est en recul de 40 % à 2.7 M€ en raison d'une moindre externalisation de plus-values que lors de l'exercice 2015.

Les charges de fonctionnement et autres amortissements progressent de 1.5 M€ (+6%) à 28,1 M€. Cette hausse est imputable en grande partie à la croissance de 1.1 M€ des charges de personnel.

Le coût du risque est en fort recul de 26 % (- 1.4 M€) sous l'effet notamment de l'entrée en vigueur en octobre 2016 de la nouvelle réglementation de la Banque d'Espagne en matière de provisionnement collectif des créances.

Le résultat exceptionnel, à 1 M€ (+ 201 %), est le fruit de cessions de biens acquis par adjudication.

Après impôt, ceci amène à une croissance du résultat net de 16% à 8,3 M€ au 31/12/2016.

### **3.5 Les fonds dédiés PG Gestion (PGG) et PG Altitude (PGA)**

La Caisse Régionale utilise deux fonds dédiés pour la gestion de ses excédents de fonds propres. Ces fonds correspondent donc à des OPCVM ouverts à la seule Caisse Régionale qui en détermine leur orientation de gestion et les titres admissibles. Ils sont gérés dans le cadre de ce mandat pas les équipes de sociétés de gestion externes, Amundi pour PGG et Lyxor pour PGA.

L'intérêt de ces fonds pour la gestion des portefeuilles titres gérés pour compte propre tient à ce qu'ils permettent de céder des titres, dans le cadre de la gestion active des portefeuilles, sans forcément constater la plus ou moins-value de cession dans les comptes individuels de la Caisse Régionale. En effet, tant que les titres cédés sont dans le fonds dédié, ils n'affectent que les résultats du seul fonds dédié. Pour impacter le résultat individuel de la Caisse Régionale, il faut procéder à la vente de parts du fonds dédié lui-même. Par contre, cette activité affecte les comptes consolidés puisque ces fonds dédiés entrent dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale.

Les résultats de ces fonds dédiés sont donc très volatiles d'une année sur l'autre et fonction à la fois de la conjoncture des marchés financiers et de l'activité de la Trésorerie de la Caisse Régionale.

En 2016, le fonds PGG enregistre une performance de 1.38 %. Il a notamment su profiter de la baisse des taux souverains malgré une durée relativement faible (75% du fonds est à taux révisable - « Floating Rate Note » ou asset swap sur titres). La diversification en termes de signatures et de niveau d'éligibilité LCR permet au fonds de limiter le portage négatif. Cette performance se traduit par un résultat comptable au format IFRS de 1.1 M€.

Le fonds PGA enregistre une performance de -0.06% sur l'année 2016. La volatilité 1 an du fonds au 31/12/2016 est de 4.10%. Les positions diversifié et obligataires compensent la performance négative enregistrée sur le segment alternatif. Le portefeuille reste peu exposé au risque de volatilité sur les actions, la sensibilité action (béta) étant inférieure à 20%. En comptabilité normes IFRS, le fonds affiche toutefois un résultat comptable positif de 176 k€.

#### 4. RESULTATS CONSOLIDES

Les comptes consolidés de la Caisse Régionale et de ses filiales consolidées ont été produits en respectant les normes IFRS.

Rappelons que l'obligation réglementaire de mettre en œuvre des normes IFRS vise plusieurs objectifs :

- rechercher une harmonisation des règles comptables internationales ;
- favoriser la comparabilité et accroître la transparence des états financiers ;
- permettre une uniformité des conditions d'accès aux marchés financiers pour les investisseurs.

Elle se fonde sur 3 grands principes qui expliquent les écarts par rapport aux comptes individuels présentés en normes françaises commentés précédemment :

- les actifs sont réévalués au prix de marché, la « juste valeur des actifs », au lieu du coût historique ;
- l'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes ;
- les instruments financiers sont intégrés au bilan.

Elle impose donc une présentation économique des comptes représentatifs :

- d'une activité globale de sociétés juridiquement indépendantes ayant des liaisons d'intérêt commun ;
- d'une activité globale des opérations réalisées avec les tiers.

Elle conduit les établissements à procéder à des retraitements et ajustements préalables d'une part, à éliminer des opérations réciproques entre les entités consolidées d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente les principaux soldes intermédiaires de gestion consolidés.

*Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2016  
En K€*

	31/12/2016	31/12/2015	Var. %
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>440 079</b>	<b>439 583</b>	<b>0,1%</b>
CHARGES GENERALES & DOTATIONS AMORT	-258 707	-231 570	11,7%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>181 372</b>	<b>208 013</b>	<b>-12,8%</b>
COUT DU RISQUE	-31 497	-30 627	2,8%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>149 875</b>	<b>177 386</b>	<b>-15,5%</b>
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-4 327	1 165	-471,4%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>145 548</b>	<b>178 551</b>	<b>-18,5%</b>
IMPOT	-48 406	-61 635	-21,5%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>97 142</b>	<b>116 916</b>	<b>-16,9%</b>

Ce résultat consolidé se monte donc à 97.1 M€, en baisse de 16,9% par rapport au 31/12/2015. La comparaison des soldes intermédiaires de gestion 2015 et 2016 est impactée par l'évolution des modalités de consolidation de CAM Energie qui est traitée depuis le 30/06/2016 comme un palier opaque. Ce sont essentiellement le PNB, les dotations aux amortissements et le résultat net sur actifs immobilisés qui sont le plus impactés par ce changement.

Les autres évolutions de ces soldes sont principalement imputables à la Caisse Régionale elle-même, celle-ci représentant 87,5% du résultat net consolidé du groupe Pyrénées Gascogne. Cette part diminue toutefois de 2 points du fait de la diminution du résultat net de la Caisse Régionale et de la hausse de celui de Bankoa dont la contribution s'accroît de 3,7 points.

*Contribution des différentes sociétés au résultat consolidé au 31/12/2016*

<b>Ventilation du résultat CONSO</b>	<b>2016</b>	<b>2016 %</b>	<b>2015</b>	<b>2015 %</b>
PG	85 021	87,5%	104 699	89,5%
BANKOA	9 080	9,3%	6 587	5,6%
CL	2 564	2,6%	2 752	2,4%
MERCAGENTES	0	0,0%	4 584	3,9%
PG IMMO	705	0,7%	-208	-0,2%
PGG	1 059	1,1%	-2 440	-2,1%
PGA	176	0,2%	-1 244	-1,1%
CAM ENERGIE	-1 169	-1,2%	2 696	2,3%
PG INVEST	676	0,7%	-218	-0,2%
STT	-970	-1,0%	-289	-0,2%
<b>TOTAL RN</b>	<b>97 142</b>	<b>100,0%</b>	<b>116 919</b>	<b>100,0%</b>

L'activité et les résultats individuels des autres principales entités consolidées, qui expliquent les évolutions des comptes consolidés, ont été présentés précédemment.

Pour la Caisse Régionale, les principaux écarts entre les normes françaises et les normes internationales s'expliquent par les différences :

- de traitement des valorisations des titres et instruments dérivés entrant dans le PNB,
- de traitement comptable d'opérations de résiliations d'instruments financiers étalées en normes internationales et comptabilisées en une seule fois en normes françaises,
- liées à l'impact de l'impôt sur les distorsions entre normes comptables françaises et internationales et entre résultat comptable et résultat fiscal en normes françaises.

Le total bilan consolidé du Groupe Pyrénées Gascogne au 31/12/2016, établi selon les normes comptables internationales, s'élève à 17 milliards d'euros, en hausse de 6% par rapport au 31/12/2015 (cf. états financiers consolidés pour le détail du bilan).

### III. RATIOS PRUDENTIELS

Les établissements de crédit sont assujettis au ratio « CRD » (Capital Requirement Directory), plus communément baptisé « Bâle III ». Ce ratio ramène les fonds propres réglementaires de l'établissement à la valorisation de ses risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des fonds propres réglementaires de la Caisse Régionale (calculés sur base consolidée).

Fonds propres au 31/12/2016 pour le calcul du CRD  
*En euros et après déductions réglementaires*

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	1 217 646 828
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	1 217 646 828
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>1 217 646 828</b>

Le ratio CRD de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'établit à 14,13 % au 31 décembre 2016 contre 17,49 % un an avant et une exigence réglementaire de 8%. La diminution du ratio s'explique par l'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole S.A. (présentée note 1.3 de l'annexe aux comptes sociaux) qui a eu un impact négatif de 3 % sur le niveau de notre ratio.

Nb : ces données n'ont toutefois pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

## IV. CONTROLE INTERNE

### 1. DEFINITION

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière, des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

### 2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,

- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1<sup>er</sup> » et « 2<sup>ème</sup>» degrés) et des contrôles périodiques (3<sup>ème</sup> degré : contrôle interne, audit), décrits plus loin.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la CRCAM Pyrénées Gascogne s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique...). Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale.

### **3. LA REPARTITION DES RESPONSABILITES**

Le dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des organes délibérant et exécutif et son pilotage repose sur la coordination des trois principales fonctions de contrôles réglementaires : le responsable du contrôle permanent, le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle de la conformité.

#### Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le responsable du contrôle interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

#### Le rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées.

### Les fonctions de contrôle

Le responsable du contrôle permanent, directement rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale. Il anime, en particulier, le dispositif des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1<sup>er</sup> degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2<sup>ème</sup> degré).

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence ...), les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Direction Générale, directeur de pôle, comité de contrôle interne). Le service Audit est également destinataire des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A. et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR). Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctives.

Le responsable du contrôle de la conformité intervient, sous la responsabilité du responsable du contrôle permanent, plus particulièrement sur le domaine de la vérification du respect de la réglementation et des normes déontologiques tant dans les process de gestion qu'au niveau des produits proposés à la clientèle ou de la démarche commerciale. Il anime également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le responsable du contrôle périodique pilote les missions d'audit (contrôles de 3<sup>ème</sup> degré) visant à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont donc pilotées par un responsable indépendant des unités opérationnelles, directement rattaché au Directeur Général et rapportant au Conseil d'Administration.

Les différentes fonctions de contrôles coordonnent leur action au travers du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

## V. FACTEURS DE RISQUES

### 1. RISQUE DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement. Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.3 des états financiers du Groupe.

## **1.1 Objectifs et politique**

La politique des risques fait partie de la politique de distribution des crédits qui est actualisée chaque année et validée par le Conseil d'Administration après présentation du Comité Risques Administrateurs.

Elle est établie en concertation entre les directions concernées (tous canaux) et le service des Risques Crédits (P.C.R.) avec la participation du recouvrement judiciaire et de la filière crédits, sous le contrôle du responsable des risques et contrôle permanent (R.C.P.R).

En plus de l'actualisation minimale annuelle, la politique des risques, qui comprend par ailleurs la politique des garanties et le schéma délégataire, peut être amendée, autant que de besoin, suite à l'analyse de tout élément (sinistre important, analyse « deuxième regard », contrôle *a posteriori*, mission d'audit...) entraînant la nécessité d'adapter les procédures de la Caisse Régionale pour en protéger les intérêts et après validation des propositions par la Direction Générale.

En complément de la politique des risques crédit, le Conseil d'Administration valide le niveau maximum d'exposition au risque (toutes sources confondues) que la Caisse Régionale s'autorise en contrepartie de ses objectifs d'activité et de résultats. Cette « appétence aux risques » intègre un scénario adverse concernant chacun des risques significatifs auxquels la Caisse Régionale est exposée dans son activité. Parmi ces scénarii, on trouve donc naturellement un stress test relatif au risque crédit. Celui-ci suppose que la Caisse Régionale subit, sur un seul exercice, un accroissement de ses provisions égal au taux de croissance sur deux ans des crédits en défaut du scénario ICAAP<sup>2</sup>, soit une hausse de 33,2%.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés, et des règles de distribution propres à chaque marché.

Sont notamment définies dans ce corpus les règles :

- de rattachement à chaque marché afin de s'assurer de l'affectation au segment et à la méthodologie de notation adaptés,
- de territorialité,
- d'analyse du risque (risques liés appréhendés via le concept de groupe de risques et l'analyse transversale lorsque plusieurs canaux de distribution sont concernés).

Y sont aussi présentées des limites d'intervention réglementaires (grands risques et division des risques), opérationnelles et globales de distribution.

Des limites par marchés et par dossiers ont également été définies. Par ailleurs, des recommandations de partage de dossiers ont été définies, tant pour des raisons de risque de contrepartie que de gestion du risque de liquidité.

Pour 2017 une politique de maîtrise de risques regroupant l'ensemble des éléments et normes risques sera également applicable.

---

<sup>2</sup> Internal Capital Adequacy Assessment Process, soit l'évaluation des exigences supplémentaires de capital nécessaire pour couvrir les risques extrêmes pouvant affecter l'établissement établie dans le cadre du pilier 2 des règles du comité de Bâle.



## **1.2 Gestion du risque de crédit**

### **1.2.1. Principes généraux de prise de risque**

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité.

Le dispositif d'analyse et de prise de décision s'articule autour de :

- ✓ règles de délégation d'octroi assurant que tout dossier significatif passe devant un comité des engagements Direction Générale voire, pour les plus importants, devant le Comité Régional composé des membres du bureau du Conseil d'Administration ;
- ✓ contrôles permanents de 1<sup>er</sup> degré (en agence), 2<sup>ème</sup> degré - 1<sup>er</sup> niveau (dans les services opérationnels du siège) et 2<sup>ème</sup> degré - 2<sup>ème</sup> niveau par des unités de contrôle spécialisées du siège. L'ensemble de ces informations est consolidé par le département des Risques et du Contrôle Permanent et fait l'objet d'une information :
  - ✧ des dirigeants effectifs via des comités spécialisés : comité risques Direction Générale et comité de contrôle interne,
  - ✧ de l'organe délibérant via les présentations régulières et au moins semestrielles du directeur des risques et du contrôle permanent et du directeur financier, ainsi que du Comité Risques Administrateurs

Les règles de délégation d'octroi déterminent le niveau d'exercice de la délégation suivant l'exposition globale de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne sur le groupe de risque (total de l'exposition de la Caisse au bilan et hors bilan après projet) et en fonction de seuils dépendant du marché et de la notation interne (et certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles.

Un dispositif « d'avis risque indépendant » est en place dans la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les recommandations de l'inspection Groupe, vise à renforcer encore la sécurité du système. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficient, de fait, d'une seconde analyse.

Le rattachement hiérarchique des services assurant cette deuxième analyse garantit leur indépendance vis-à-vis de la direction commerciale.

### **1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

#### ***a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit***

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres Bâle 2 (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;

- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures organisationnelles associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de Backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée, associée à une note, est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

#### CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/ Aa2	Aa3/ A1	A2/ A3	Baa 1	Baa 2	Baa 3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/ B2	B3	Caa/Ca /C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AA A	AA+/ AA	AA- /A+	A/ A-	BBB +	BBB	BBB -	BB+	BB	BB-	B+/ B	B-	CCC/C C/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères financiers et qualitatifs.

La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office* afin de garantir l'application du « double regard ». Elle est revue au minimum annuellement.

Par ailleurs, la Caisse régionale continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

La Caisse Pyrénées Gascogne a, dans le cadre de l'institution du « double regard » notation Banque des Entreprises, fait le choix de la création d'un Centre d'Aide à la Notation en 2016

#### *b) Mesure du risque de crédit*

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, au-delà des montants « bilan » et « hors bilan », les données « bâloises » d'exposition au moment du défaut, perte attendue et risque pondéré.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

#### **1.2.3. Dispositif de surveillance**

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 29 janvier 2016 a validé l'actualisation de la politique de distribution des crédits pour l'année 2016 comprenant la mise en place d'un dispositif de limites lui permettant de suivre et contrôler l'évolution de ses encours de crédit.

#### *a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées*

En plus des limites globales, le dispositif de surveillance veille à contrôler le dispositif de limites qui s'articule comme suit :

##### ▪ **Des limites réglementaires :**

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf. Arrêté du 20 février 2007 modifiant le règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques).

Elle respecte ainsi un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques encourus sur un seul bénéficiaire et le montant des fonds propres (FP).

Compte tenu du niveau élevé de ses fonds propres consolidés et de la forte division des risques de contrepartie, la Caisse Régionale s'est fixée, de plus, des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants.

En outre, la Caisse régionale procède, via Crédit Agricole S.A., à des déclarations périodiques supplémentaires à destination de l'ACPR :

- Trimestriellement, les 20 plus « grands risques bruts et nets » et,
- annuellement, la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

▪ **Des limites opérationnelles par marché :**

La politique générale de financement et de risque doit être compatible avec la structure financière de la Caisse Régionale.

Pour matérialiser sa politique de division des risques, la Caisse Régionale souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Pour 2016, le seuil d'engagement brut a été maintenu aux niveaux suivants :

Entreprises	45 M€
Grandes Coopératives	60 M€
Collectivités publiques	45 M€
Grandes Collectivités: Régions Départements, communautés d'agglomération, syndicats (>50 000 hab.), centre hospitaliers (CHRU et CH villes > 20 000 hab.)	90 M€
Promotion Immobilière	35 M€

La fixation de ces limites ne signifie pas que la Caisse Régionale n'acceptera pas de financements au-delà de ces seuils. La possibilité de déroger existe si la qualité du dossier le justifie.

L'octroi de financements à ces clients est de la compétence du comité régional des prêts, après avis du comité des engagements, qui seul pourra accepter, en toute connaissance de cause, des exceptions à cette règle. Par ailleurs, ces décisions font l'objet d'un reporting en Conseil d'Administration.

Ces suivis de limites sont complétés par une revue trimestrielle des principales contreparties du secteur des entreprises, sélectionnées sur la base d'un croisement de critères d'encours et de risque.

▪ **Des limites opérationnelles sur certains secteurs d'activités :**

Le dispositif de surveillance comprend des limites globales de distribution sur certains secteurs d'activité jugés plus risqués que la moyenne. En 2016, les limites par secteur d'activité étaient les suivantes :

- la promotion immobilière : encours global d'Exposition en cas de défaut (EAD) de 350 M€
- les crédits syndiqués Entreprises : encours d'EAD plafonné à 350 M€
- les financements relatifs aux énergies renouvelables : encours d'EAD global de 350 M€,
- les financements de LBO (opérations de rachat / transmission d'entreprises) : encours maximum 200 M€ (EAD y compris cible).

Ce dispositif est complété par un suivi de l'exposition sectorielle de l'ensemble du portefeuille de crédit organisé au niveau de la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et diffusée à chacune des CR concernées.

Ces limites jouent le rôle d'indicateurs d'alerte permettant de suivre le niveau de distribution des crédits par rapport aux prévisions établies, sur des activités jugées sensibles par la Caisse Régionale. Elles font l'objet d'un suivi semestriel et d'un reporting au Conseil d'Administration.

▪ **Une couverture FONCARIS :**

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour 3 années, à compter du 1er octobre 2015, pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 60 M€ d'encours en risques liés. Le taux de couverture standard est de 50%.

Cette couverture ne s'applique pas aux Collectivités Publiques, aux opérations de promotion immobilière ou aux opérations strictement patrimoniales.

Au 31 décembre 2016, le montant de la couverture des engagements par FONCARIS s'élève à 34,2 M€.

**b) Processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie**

Le suivi s'organise autour de la détection des situations sensibles à partir d'outils spécialisés.

**Outils de détection du risque utilisé**

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement. Ces outils permettent, sur des périodicités quotidienne, hebdomadaire et mensuelle, le signalement aux agences des risques nés (retards de paiement, dépassements de lignes de crédit autorisées...) et la traçabilité des actions entreprises. Leur exploitation est vérifiée via le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est automatique et pilotée le plus finement possible afin de permettre aux techniciens de mettre en place la meilleure solution.

Le suivi de ces risques en deuxième degré - deuxième niveau par le Département des Risques et du Contrôle Permanent s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II Crédit (déformation de cartographie des risques crédit...) et de traitements « infocentres » produisant des ratios de risques (créances douteuses, défaut, EL, ...). Ces traitements informatisés permettent également de sélectionner des dossiers devant faire l'objet d'une présentation à des comités « risques » assurant la révision des situations atypiques de la clientèle.

Enfin, un dispositif, nommé « les entretiens budgétaires », organise la rencontre avec nos clients fragiles pour analyser leurs éventuelles difficultés. Le ciblage porte, notamment, sur la dégradation de la note Bâle II ou la récurrence d'un niveau de facturation pour dysfonctionnement du compte bancaire.

**Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

La gestion du risque né et le recouvrement s'opèrent en 3 phases successives :

1°) Par les réseaux commerciaux et spécialisés : elle porte sur les clients entrant en risque, durant une période différenciée selon les marchés et se traduit par des contacts clients appuyés par des courriers et une facturation automatisée. En outre, un Comité Risques par Région a lieu de façon hebdomadaire, au cours duquel sont examinés les clients dont la situation présente une irrégularité.

2°) Par le recouvrement amiable : la stratégie de recouvrement, abordée au niveau groupe de risque, est automatisée et dépend de critères discriminants tels que la durée et le montant de l'irrégularité, le niveau des encours ou le segment de notation du groupe de risque). La prise en charge par un service spécialisé des dossiers les plus importants est, elle aussi, automatisée. L'approche, tant des gestionnaires que des spécialistes du siège, est clairement centrée sur l'analyse des difficultés des clients et la recherche de solutions pérennes, avant d'envisager des mesures coercitives.

Le recouvrement amiable des entreprises et de la promotion immobilière est réalisé par l'agence gestionnaire, éventuellement avec l'appui du département Recouvrement, jusqu'au transfert au service Contentieux.

3°) Par le recouvrement contentieux pour le traitement des dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable, l'exécution des garanties et la prise en charge des procédures collectives. La résidence principale des agriculteurs fait l'objet d'une procédure particulière dans l'exécution des garanties prises.

Le service Contentieux centralise par ailleurs le traitement des dossiers en surendettement.

### **Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit**

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités suivants :

#### ○ Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale fixe les attributions du Comité d'Audit conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Comité d'Audit, constitué conformément aux réglementations en vigueur, agissant sous la responsabilité des membres du Conseil d'administration, a pour mission :

- d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein de la Caisse Régionale et de son groupe consolidé ;
- de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne, dont le montant dépasserait les seuils de limites définis par la Caisse Régionale ;
- de suivre les travaux des commissaires aux comptes de la société et des équipes chargées de l'audit interne ;
- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés, avant que le conseil d'administration n'en soit saisi ;
- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général.

Le Comité d'Audit est exclusivement composé d'administrateurs de la Caisse Régionale désignés par le Conseil d'Administration.

#### ○ Le comité Risques Administrateurs

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale fixe les attributions du Comité des Risques conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et en désigne les membres pris exclusivement parmi les administrateurs de la Caisse Régionale.

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

Il est notamment chargé d'examiner :

- les procédures de contrôle des risques et est consulté pour la fixation des limites globales de risques ;

- les différentes politiques mises en place (crédits, financière ...) et les rapports établis pour se conformer à la réglementation interne du Groupe et aux dispositions réglementaires en vigueur sur le contrôle interne et gestion des risques ;
- la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de dossiers préparés à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et du contrôle permanent et les Commissaires aux comptes ;
- le scénario d'appétence aux risques résultant du modèle économique de la Caisse Régionale et dont les résultats sont présentés au Conseil d'Administration pour validation des niveaux d'exposition ;
- les présentations régulières des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre le risque de liquidité et de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration ;
- si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Caisse. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ; sans préjudice des missions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Caisse au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Le Comité Risques émet, en outre, une opinion sur la politique de provisionnement globale, ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs.

○ Le comité risques de la Banque des Entreprises (mensuel)

Ce comité traite des trois marchés de la Banque des Entreprises : entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier. Cette instance vise à resserrer le suivi des risques de contreparties, y compris en termes de conformité de la notation.

Des représentants des Entreprises (gestionnaires), du Recouvrement et des Risques participent à ce comité.

Celui-ci constitue, en outre, l'instance de validation du déclenchement du processus d'alerte Risque Groupe, hors cas d'extrême urgence.

Des revues de portefeuilles viennent compléter ce dispositif.

○ Les revues de portefeuilles réseau (mensuel)

Sur la banque de détail, en complément du dispositif de suivi du risque, des revues de portefeuilles ont été organisées sous la responsabilité du directeur de région, sur la base d'un ciblage fourni par la direction des Risques, avec intervention des spécialistes du siège. Deux secteurs sont analysés lors de chaque session.

Afin de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le suivi des risques, un comité Risques et Conformité hebdomadaire a été instauré dans chaque Région, sous l'égide des Directeurs de Région et en présence de leurs Directeurs d'Agence et des Directeurs Qualité et Conformité.

○ Le comité Risques Direction Générale

Le suivi des risques sur base consolidée est assuré par le comité Risques Direction Générale qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

Ce comité est destiné à informer la Direction Générale de la situation des risques de la Caisse Régionale afin de proposer au Conseil d'Administration des adaptations de la politique des risques crédit. Il permet aussi à la Direction Générale de définir la stratégie à adopter dans des situations particulières de dossiers spécifiques.

Ce comité suit les risques crédit latents et avérés de la Caisse Régionale, ainsi que celui de sa filiale bancaire espagnole Bankoa.

Semestriellement, ce comité réalise une revue des principaux dossiers gérés au département Recouvrement pour ajuster les niveaux de provisionnement et réaliser un suivi des actions de recouvrement.

○ Le Comité Risques Trimestriel BANKOA

Le suivi des risques de la filiale espagnole BANKOA est assuré trimestriellement. Une revue des dossiers sensibles et défaut, ainsi que des plus gros encours Habitat est assurée sous l'égide du Responsable des Risques Crédit et les responsables risques de BANKOA.

#### **1.2.4. Dépréciation et couverture du risque**

Au-delà des dispositifs de limites, la surveillance des risques crédit s'organise autour de la détection et du provisionnement des créances en situation douteuse, dont la définition est calée sur celle du « défaut » Bâle II, depuis novembre 2014. La surveillance repose également sur le suivi d'indicateurs de risque concernant tant la dégradation de la situation de la clientèle que la qualité de l'octroi de crédit et l'efficacité du process de recouvrement.

##### *a) Créances défaut et douteuses*

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur. A noter l'évolution réglementaire du défaut en 2016 (180 jours → 90 jours) pour l'Habitat et les Collectivités publiques ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre des travaux liés au projet "AQR" réalisés en 2014, le dispositif d'identification des créances restructurées en raison de difficultés financières, de l'emprunteur (forbearance) a été renforcé et homogénéisé. Une norme interne publiée en juin 2014 déclinant l'ITS 2013-03 a précisé les exigences Groupe en la matière. Ainsi, les travaux de mise en œuvre de la notion de forbearance dans les systèmes d'information et de reporting réglementaire ainsi que dans la gestion des risques des entités se sont poursuivis au cours de l'année 2016.

En outre, il a été décidé au S2 2016 de ne plus maintenir la catégorie des crédits classés en catégorie Forbearance C2, à savoir : crédits octroyés ou restructurés dans un contexte de défaut mais non codifiés restructurés dans le système d'information Crédits GREEN (« voiture balai » dans le cadre des AQR)



Par conséquent, les contrats classés en C2 seront donc automatiquement basculés en C1 ; dès lors, il y aura mise en Défaut au 1er jour de retard

Depuis novembre 2014, la notion comptable de Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) a été alignée sur la notion de risque « bâlois » de défaut des contreparties concernées.

Désormais :

- Tout contrat en défaut est un contrat « CDL » ;
- Tout partenaire en défaut avec contrat est un partenaire « CDL ».

Un seul contrat en défaut entraîne la codification « Défaut », et donc « CDL », du Partenaire, voire des autres Partenaires ou du Groupe de Risque selon les modalités de contagion.

Si des automatismes gèrent les codifications de la Banque de Détail, un process basé sur une notation à dire d'expert a été déployée en Caisse Régionale, à l'initiative de Crédit Agricole S.A., pour la Banque des Entreprises (BDE).

Néanmoins, au-delà des automatismes et des règles générales, certains encours sans échéance en retard peuvent être considérés comme douteux sur décision volontaire des gestionnaires ou sur demande émanant de comités décisionnaires dans le cadre de la révision des portefeuilles de crédits (cas de dossiers pour lesquels les informations obtenues sur la contrepartie nous conduisent à considérer le règlement des créances comme compromis). Ces clients sont alors codifiés en douteux manuellement à dire d'expert.

A noter que toute évolution de notation sur un client relevant de la banque des entreprises fait l'objet d'une information auprès de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole afin d'harmoniser les notations et l'analyse du risque de ces entités.

Situation d'application des normes définies en matière de gestion des créances CDL :

PRETS A L'AGRICULTURE:	3 mois
PRETS HABITAT + IMMOBILIER (hors professionnels de l'immobilier)	3 mois
PRETS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	3 mois
DECOUVERTS DENONCES Clients relevant du Recouvrement Judiciaire	immédiat
PRETS DE RESTRUCTURATION	1 <sup>er</sup> impayé
AUTRES CAS	3 mois

La Caisse Régionale applique les règles de détection des CDL compromis et des CDL non compromis selon les dispositions réglementaires en vigueur. Un client CDL forcé est comptabilisé en CDL compromis dès lors qu'un de ses contrats présente un retard supérieur ou égal à 90 jours quelle que soit la nature de la créance.

Dès lors qu'une créance est considérée comme douteuse, une provision sur base individuelle est constituée soit automatiquement, soit « à dire d'expert » après validation de la solvabilité du client. Les intérêts sont provisionnés intégralement.

#### *b) Provisions collectives*

La Caisse Régionale poursuit sa politique d'enregistrement de provisions collectives correspondant à la méthodologie préconisée par le Groupe Crédit Agricole, sur la base des encours bilan et hors bilan à notation dégradée et pour les crédits accordés depuis plus d'un an. Cette provision est principalement

calculée à partir des modèles internes évaluant la probabilité de défaut des clients. Elle ressort au 31/12/2016 à 68,6 M€ sur base individuelle, en baisse de 3,0M€ par rapport à N-1.

A ceci s'ajoutent 3,6 M€ de provisions collectives sur Bankoa. Contrairement à celles enregistrées dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, ces provisions ne sont pas calculées selon la notation Bâle II du client mais selon des pondérations ad hoc encadrées par la Banque d'Espagne.

Egalement, une provision filière aviaire de 5,1 M€ a été constitué en 2016.

#### **1.2.5. Mécanismes de réduction du risque de crédit**

La politique de garantie est encadrée par des recommandations de la Direction des Risques mais son application est laissée à l'appréciation du réseau commercial afin de coller au mieux avec les caractéristiques de la clientèle. Le choix est réalisé en fonction de la qualité du client, de la nature de l'opération financée, du type d'engagement et de sa durée.

La réduction des risques passe naturellement par l'utilisation des sûretés réelles ou personnelles traditionnelles.

Toutefois, en ce qui concerne les crédits à l'habitat, le recours à l'assurance-crédit de CAMCA<sup>3</sup> est privilégié chaque fois que possible. Il s'y ajoute le recours ponctuel à l'assurance-crédit Logement pour la clientèle dite risquée et aux garanties des mutuelles ; ainsi que l'hypothèque conventionnelle et le privilège de prêteur de deniers.

Dans les cas de création – reprise d'entreprises, la Caisse Régionale fait également intervenir des organismes tels OSEO ou SIAGI.

### **1.3. Exposition**

#### **1.3.1. Qualité des encours par notation interne**

La notation interne par des modèles dits « Bâle II » concerne l'ensemble de la clientèle de la Caisse Régionale.

Concernant le portefeuille « *Corporate* » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques), les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent près de 99% des encours portés par la Caisse Régionale.

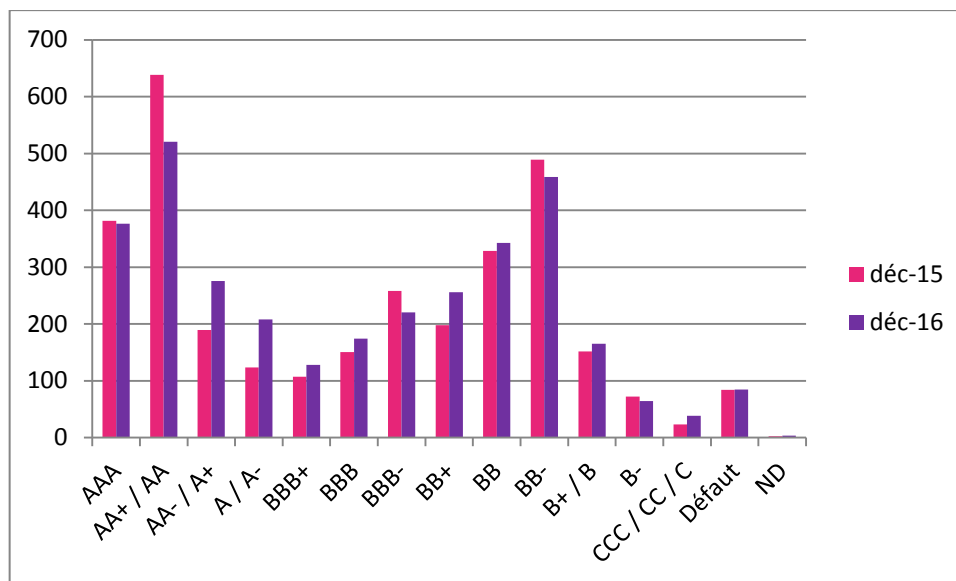
Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale (base individuelle) à ses clients hors banque de détail, soit près de 3,58 Mds€ d'engagement en bilan et hors bilan La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poor's.

On peut noter une baisse significative des encours notés AA+/AA et une stabilisation des encours notés AAA. La déformation de la répartition des notes a été principalement constatée sur le segment des Collectivités Publiques. Il est à noter que 6 contreparties qui sont passées de AA+/AA à AA-/A+ pèsent près de 84 M€.

Par ailleurs, une vigilance accrue apportée à la qualité de la notation a notamment eu pour autre conséquence que des projets PIM sont désormais notés en tant que projet, dès lors ils ne bénéficient plus de la note du Groupe.

---

<sup>3</sup> CAMCA est une société d'assurance membre du Groupe Crédit Agricole. Elle permet à la Caisse Régionale de se faire rembourser les créances impayées dès lors que le recouvrement entre dans sa phase contentieuse.



Source Tiers et Groupe : données non auditées par les Commissaires aux Comptes

### 1.3.2. Qualité des encours prêts et créances par catégories

L'exposition globale au risque crédit est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

### 1.3.3. Le coût du risque

Le coût du risque consolidé s'établit à 31,5 M€ au 31/12/2016, en hausse de 2,8%. Sa ventilation est présentée dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés.

## 1.4. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer, sa seule exposition crédit clientèle significative à l'étranger se limitant à une zone très spécifique de l'Espagne (Pays Basque) via Bankoa. La situation de cette zone ne reflétant pas nécessairement l'état macroéconomique de l'Espagne, le risque de crédit présenté par Bankoa est géré dossier par dossier via une politique de contre-garanties partielles par la Caisse Régionale. L'exposition de la Caisse Régionale sur des prêts et créances réalisés à l'étranger est détaillée dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

Depuis le début de la crise de la dette des pays d'Europe du Sud, l'exposition du Groupe Pyrénées Gascogne au risque souverain espagnol, provenant du portefeuille d'obligations d'Etat espagnol détenu par Bankoa, fait l'objet d'un suivi trimestriel lors des comités financiers franco - espagnol présidés par le Directeur Financier de la Caisse Régionale. Des décisions sont prises dans le cadre de cette instance en vue d'adapter le niveau des encours et la maturité des dettes à l'évolution du risque. L'Espagne constitue le seul risque souverain étranger auquel est exposé la Caisse Régionale.

Les positions de la Caisse Régionale en la matière sont détaillées dans la note 6.9. des annexes aux états financiers consolidés.

## 2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### 2.1. Objectifs et politique de gestion du risque

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La réglementation prudentielle distingue le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse Régionale ne dispose pas de trading book prudentiel. Ses résultats consolidés sont donc peu soumis au risque de marché. Par contre, les résultats individuels en normes françaises de la Caisse Régionale sont exposés à la variation de valeur sur son portefeuille de placement. C'est donc sur le périmètre individuel des sociétés du groupe que le suivi et la gestion des risques de marché de la Caisse Régionale sont organisés.

#### 2.1.1. Dispositif local et central de gestion du risque

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.
- Au sein de chaque filiale significative, un responsable du contrôle permanent est désigné. Il rend compte de son activité et des résultats de ses vérifications au responsable des risques et du contrôle permanent de la Caisse Régionale. En outre, un contrôle de deuxième degré est assuré par la direction des Finances de la Caisse Régionale sur les activités comptables et financières des filiales.

#### 2.1.2. Les comités de décision et de suivi des risques

Le suivi des risques s'organise autour de comités spécialisés intervenant tant au niveau de l'organe central du Groupe (Crédit Agricole S.A.) qu'au niveau de la Caisse Régionale.

##### a) *Organes de suivi des risques de niveau groupe :*

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)  
Ce comité s'assure du bon encadrement et de la correcte gestion du risque consolidé au niveau du Groupe Crédit Agricole.
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)

Cette instance assure le pilotage et la coordination des dispositifs de gestion des risques déployés par chaque Caisse Régionale.

- Le Comité Normes et Méthodologies

Ce comité définit les règles Groupe s'imposant à chaque Caisse Régionale afin de garantir une uniformisation des pratiques de chaque entité.

***b) Organes de suivi des risques de niveau local***

Les risques de marché font l'objet d'un suivi régulier à l'aide d'un dispositif de contrôle structuré de la façon suivante :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne qui valide la politique financière annuelle et, en particulier, statue sur les limites de risques de marché fixées chaque année. Il suit trimestriellement les performances et les prises de risques au regard de ces limites. Les travaux du Conseil sont préparés en amont par le comité des risques Administrateurs (cf. p. 42).
- Un comité financier, présidé par le Directeur Général, à périodicité trimestrielle, examine les performances et les risques associés des positions prises sur les marchés et arrête le cadre d'orientations stratégiques dans lequel doivent s'inscrire les opérations traitées au cours du trimestre suivant.
- Un comité trésorerie, piloté par le directeur financier, se tient mensuellement pour suivre opérationnellement l'activité de la semaine écoulée et fixer les orientations tactiques pour la semaine à venir.

La Direction des Risques assure, en outre, un contrôle permanent des risques de marché et participe au comité financier.

## **2.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose, conformément à la méthodologie Groupe, sur la combinaison de deux indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : un stress basé sur les évolutions passées (Stress Historique 1 an), et un stress basé sur des anticipations liés à un scénario économique (Stress Groupe, revu annuellement sur la base du scénario proposé par CASA/ECO). Le stress historique 1 an ne s'applique qu'au portefeuille AFS, tandis que le stress Groupe s'applique aux portefeuilles AFS et HTM (remarque seul le stress historique comporte un choc de taux). Une limite individuel encadre le portefeuille AFS (stress Groupe) et un seuil d'alerte doit être défini sur le portefeuille HTM. Les titres intra groupe sont exclus du périmètre des stress.

### **2.2.1 Le Stress Groupe Crédit Agricole**

***a) Définition :***

C'est un stress hypothétique validé au Comité Risque Groupe et élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, « corporate » et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

***b) Utilisation des résultats du Stress Groupe***

Ces simulations sont utilisées pour déterminer l'allocation du portefeuille d'excédents de fonds propres, les objectifs de gestion et les limites qui en découlent. Ces limites sont de deux types : les

limites d'encours que l'on peut engager sur chaque type de compartiments d'investissement et les limites de pertes. Pour ces dernières, on distingue un stop loss qui, lorsqu'il est atteint, doit provoquer une sécurisation systématique des positions, et des seuils d'alerte par typologie d'instrument qui doivent permettre de réviser l'allocation en cas de problème sur un compartiment donné.

Ces limites sont suivies par un Middle Office, indépendant des unités de Front Office engageant les opérations. Ce suivi donne lieu, le cas échéant, à l'émission d'alerte informant la hiérarchie financière, la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique. Ces alertes sont de 2 types :

- Dépassement alerte : atteinte de 100% d'un seuil d'alerte de perte
- Dépassement limite : atteinte d'un stop loss sur une position ou dépassement d'une des limites d'encours autorisées.

A réception d'un de ces feux, le Front Office doit expliquer la situation pour prise de décision sur les mesures à prendre. Ces décisions sont prises par le directeur financier ou la Direction Générale selon le niveau de gravité.

### **2.2.2. Le stress scénario 1 an**

#### *a) Définition :*

Un deuxième élément quantitatif, le « stress scénario », complète la mesure en Stress Groupe 2016. Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe 2016 », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'Etat Français (120 bp vs 180 bp).

#### *b) Utilisation des résultats du Stress Scénario 1 an*

Ces simulations sont utilisées pour calibrer l'allocation des excédents de fonds propres de façon à garantir que la vérification de ces stress scénarii ne remette pas en cause la rentabilité de la Caisse Régionale.

Les résultats de ces scénarii catastrophes sur les titres sont également intégrés, au côté des stress relatifs aux risques de contrepartie (sur crédits client et titres obligataires), de taux d'intérêt et de prix de liquidité, dans la cadre du niveau d'appétence au risque validé par le Conseil d'Administration.

### **2.2.3. Les indicateurs complémentaires**

Un ensemble de limites de notation des contreparties, d'exposition sectorielle, de risque pays et de concentration des lignes complète l'encadrement de l'activité de gestion des excédents de fonds propres.

## **2.3. Exposition : activités de marché**

L'exposition du groupe Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne (CAMPG) est suivi au niveau de l'agrégation des portefeuilles titres de deux entités : la Caisse Régionale elle-même et sa filiale espagnole Bankoa. Ces deux sociétés sont, en effet, les seules à disposer de positions exposées.

La Caisse Régionale et sa filiale ne possèdent pas de portefeuille de trading réglementaire. Le résultat de la Caisse Régionale n'est donc exposé au risque de marché qu'en normes françaises. Les risques

sont donc gérés sur base individuelle pour chacune des sociétés et sur le portefeuille de normes françaises des titres de placement (et son équivalent espagnol). C'est sur ce périmètre que sont calculés les scénario stress.

<b>MESURE DU RISQUE DE MARCHE GROUPE CAM PG</b>				
<b>En M€</b>	<b>31/12/2016</b>			
	<b>Rentabilité attendue</b>	<b>Stress Groupe</b>	<b>Stress 1Y</b>	<b>Plus-values latentes</b>
PG	0,30%	-37,8	-61,5	23,1
Bankoa	1,03%	-16,8	-33,9	6,7
<i>Somme des expositions individuelles</i>		-54,6	-95,4	29,8

*Données non auditées par les commissaires aux comptes*

En cas de vérification du stress Groupe, la perte atteindrait 37,8 M€. Ces chiffres sont à rapprocher des plus-values latentes existantes qui, avec 23,1 M€ sur ces mêmes portefeuilles, permettent d'absorber une partie des conséquences du scénario catastrophe.

A ces risques, il faut traditionnellement ajouter ceux provenant des portefeuilles titres de la filiale de la Caisse Régionale disposant de portefeuilles de placement significatifs : Bankoa. La vérification du stress Groupe sur l'ensemble des sociétés amènerait à une perte de 54.6M€, dépassant donc les plus-values latentes mais ne remettant pas en question la capacité de la Caisse Régionale à dégager un résultat net annuel positif.

La Caisse Régionale n'a pas d'exposition sur les dérivés de crédit.

## **3. GESTION DU BILAN**

### **3.1. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels**

Les risques financiers sont gérés dans le cadre d'une politique financière entérinée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base de propositions validées par le comité financier présidé par le Directeur Général.

Le suivi de l'application de cette politique est réalisé au moins trimestriellement par le comité financier et le Conseil d'Administration. Elle fait également l'objet d'un contrôle par le département des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale. Ce dispositif de surveillance est complété par un suivi réalisé au niveau de Crédit Agricole S.A. qui veille au respect par la Caisse Régionale des règles de refinancement Groupe.

### **3.2. Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)**

#### **3.2.1. Objectifs et politique**

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché (« trading book ») ».

L'objectif de la gestion du RTIG par la Caisse Régionale est de limiter l'impact négatif de l'évolution des taux d'intérêt sur le produit net bancaire de la Caisse Régionale. L'exposition est donc pilotée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et des limites de sensibilité du PNB recommandées par CASA.

#### **3.2.2. Méthodologie**

La Caisse Régionale utilise, pour mesurer son risque de taux d'intérêt global, la méthode des gaps statiques. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers des actifs, passifs et dérivés de couverture en distinguant les taux fixes, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (mensuel ou annuel) sur la base d'un encours moyen sur la période considérée avec un coefficient de corrélation de 99%.

Ces échéanciers tiennent compte du risque :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisable,
- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement des comportements clientèle (retraits, remboursements anticipés),
- selon un modèle d'écoulement pour les actifs et passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres. Les hypothèses des modèles d'écoulement utilisées sont celles recommandées par Crédit Agricole S.A.

Les données sources sont constituées des informations comptables issues des outils de gestion.

Ces gaps mesurent ainsi l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Un déficit de ressources à taux fixe représente donc un risque à la hausse des taux sur l'année considérée.

La gestion de l'exposition au RTIG se réalise par ajustement de l'adossement Actif/Passif et, en particulier, par le choix des durées et caractéristiques de taux des refinancements de la Caisse Régionale. Pour le risque résiduel, on recourt à des swaps de macro-couverture. Le suivi des gaps intègre les effets de ces macro-couvertures.



### 3.2.3. Gestion du risque

Le calcul de l'exposition au risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale est réalisé mensuellement en utilisant le logiciel Groupe nommé Cristaux 2.

Cette exposition et les propositions de gestion qui en découlent font l'objet d'une présentation au comité financier présidé par un Directeur Général et au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre des décisions de gestion du risque prises au niveau du Comité Financier et du Conseil d'Administration est suivie opérationnellement par le comité de trésorerie qui se réunit tous les mois sous la présidence du directeur financier.

### 3.2.4 Exposition

Le tableau ci-dessous récapitule les gaps synthétiques, exprimés en M€, en distinguant leur composante taux fixe (TF) et la partie inflation.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gap taux fixe	-550	-206	-417	-503	-608	-563
Gap Inflation	250	230	209	189	170	151
<b>Gap Synthétique</b>	<b>-300</b>	<b>24</b>	<b>-208</b>	<b>-314</b>	<b>-438</b>	<b>-412</b>
Limite Gap Passif Groupe	935	935	748	748	748	748
Limite Gap Actif Groupe	-935	-935	-748	-748	-748	-748
Pourcentage de limite réalisée	32%	3%	28%	42%	61%	55%

Source : Cristaux 2

Données non auditées par les commissaires aux comptes.

La Caisse Régionale présente un excédent d'actifs à taux fixe (gap négatif) qui l'expose à une baisse de son PNB en cas de remontée des taux d'intérêt.

Le risque inflation est principalement géré au niveau de Crédit Agricole S.A. via le mécanisme des avances miroirs structurées qui organise la remontée auprès de l'organe central des principaux produits de collecte exposés à ce risque. La Caisse Régionale reste toutefois marginalement exposée de par les encours du livret sociétaire qui restent dans son bilan. Cette exposition vient toutefois réduire les gaps taux fixes et donc limiter la sensibilité du résultat de la Caisse Régionale aux facteurs de variation des taux d'intérêt. Le risque inflation résiduel est géré par des swaps de macrocouverture où la Caisse Régionale reçoit l'inflation.

L'exposition totale de la Caisse Régionale, telle qu'elle est traduite par le gap synthétique, reste inférieure aux limites fixées par le Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, à -300 M€, le gap constaté sur la première année s'est sensiblement contracté par rapport à celui constaté au 31/12/2015 (-616M€). La Caisse Régionale a fait le choix de réduire cette exposition et de profiter de conditions de couverture historiquement basse. Ce gap ne représente, malgré tout, que 32% de la limite autorisée.

L'impact à horizon 1 an d'une hausse de 200 points de base (scénario catastrophe) représente donc une baisse de 5M€ (soit 1.3% du PNB de 2016).

L'impact de ce type de scénario catastrophe est intégré, avec les autres facteurs de risque retenus (risques de contrepartie, de marché et de prix de liquidité) dans le cadre de l'évaluation de l'appétence au risque validée annuellement par le Conseil d'Administration.

## 4. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité du service des affaires internationales s'assure que :

- Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA ;
- Dès perception des intérêts, les devises soient immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises.

Le risque de change supporté est donc résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres, fixé à 2% du bilan toutes devises confondues. Il ne nécessite pas de système de mesure, d'encadrement et de suivi du risque spécifique. Un calcul trimestriel de la position nette de change de la CR est réalisé au sein de la Direction des Finances.

La position en devises du bilan consolidé de la Caisse Régionale est présentée au point 3.2. des états financiers consolidés).

## 5. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

### 5.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale veille à respecter les exigences réglementaires en matière de liquidité. Elle s'attache, en outre, à limiter sa dépendance annuelle envers les marchés à un montant jugé soutenable en période de crise de liquidité. Enfin, elle recherche une diversification de ses sources de refinancement en utilisant les différents vecteurs mis en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole.

Cette politique de gestion de la liquidité s'inscrit dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole S.A. en la matière.

### 5.2. Gestion du risque

L'accès à la liquidité est garanti aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A. En contrepartie de cet accès, des limites sont définies par l'organe central. Ces limites s'ajoutent au ratio de liquidité réglementaire. Elles sont en cohérence avec la directive de l'ACPR relative à la méthode dite « avancée » d'évaluation des besoins de liquidité.

La cohérence des décisions de refinancement en regard de ces limites est vérifiée tous les mois lors du comité de trésorerie présidé par le directeur financier et trimestriellement lors du comité financier placé sous la direction du Directeur Général.

Par ailleurs, le respect des règles relatives à la liquidité est intégré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse Régionale et, à ce titre, fait l'objet d'une surveillance de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

La Caisse Régionale veille à respecter ces contraintes y compris pour les refinancements qu'elle obtiendrait hors du Groupe Crédit Agricole, via l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire.

### **5.3. Méthodologie**

La gestion de la liquidité repose sur trois piliers :

- le respect du ratio réglementaire LCR : celui-ci atteignait 93,35% au 31/12/2016 pour une limite réglementaire fixée à 80% ;
- la limitation des capacités de refinancement à moins de 12 mois afin de réduire l'impact d'un éventuel blocage du marché interbancaire sur la liquidité de la Caisse Régionale ;
- la projection des besoins de refinancement à moyen terme et la définition d'un plan de refinancement visant à garantir l'absence de concentration d'échéances de refinancement sur certaines périodes.

Cette gestion est pilotée grâce au suivi d'indicateurs plaçant la situation de la Caisse Régionale en regard de ces trois piliers.

La Caisse Régionale veille, en particulier, à ce que ses décisions de refinancement soient cohérentes avec la limite court terme définie par Crédit Agricole S.A.

Cette limite court terme définit le montant maximum que la Caisse Régionale peut emprunter pour une durée inférieure à 12 mois en fonction des éléments « liquéfiables » à court terme de son bilan.

Afin de veiller au respect de cette limite, le pilotage du refinancement de la Caisse Régionale vise à éviter toute concentration d'échéance sur une même période, concentration qui ferait courir un risque de liquidité à la Caisse Régionale en cas de blocage des marchés au moment de renouveler ces lignes.

Ce dispositif est complété par une méthodologie de stress tests de liquidité définie par le groupe central et appliquée à l'ensemble de ses composantes, dont la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne. Celle-ci a passé ces stress-tests avec succès tout au long de l'année 2016.

La Caisse Régionale a intégré dans ses contraintes de gestion les exigences d'accroissement progressif du ratio de liquidité « Bâle III » dit « LCR ». La Caisse Régionale a, en particulier, veillé à augmenter ses réserves de liquidité de « haute qualité » (titres HQLA) afin de faire converger le ratio vers son niveau réglementaire cible de 100% en 2018.

Afin de sécuriser un peu plus sa situation de liquidité, la Caisse Régionale a réalisé en 2015 une opération de titrisation auto-souscrite. Cette opération, qui « transforme » des crédits clientèle en obligations notées AAA éligibles au refinancement de la BCE, permet de constituer une réserve de liquidité mobilisable auprès de la banque centrale en cas de crise.

Enfin, un risque de prix de liquidité, basé sur un choc de +45 bp affectant le coût des ressources de marché de la Caisse Régionale arrivant à échéance à moins d'un an, est intégré au côté des risques précédemment évoqués dans le cadre de l'évaluation du niveau d'appétence au risque validé par le Conseil d'Administration.

## 6. POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de couverture fait partie intégrante de la politique financière en matière de gestion du risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers utilisés répondent à l'objectif unique de couverture des risques, l'intention de couverture est spécifiée dès l'origine de l'opération. Des tests d'efficacité sont réalisés chaque trimestre pour contrôler la bonne fin des opérations de couvertures.

La Caisse Régionale utilise les deux types de couvertures présentées ci-dessous.

### 6.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur compensent le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les gaps à taux fixe, mesurant l'excédent des passifs à taux fixe par rapport aux actifs de même nature sont ainsi couverts par la réalisation de swaps de macro-couverture de juste valeur. Ces instruments sont destinés à gérer le risque de taux d'intérêt global présenté plus haut.

Par ailleurs, ce type de couverture est également utilisé pour gérer le risque de change présenté par des prêts en devises à la clientèle ou des placements d'excédents de fonds propres sur des titres libellés en devises étrangères.

### 6.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie compensent notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La Caisse Régionale utilise ce type de couverture, via des swaps de micro-couverture, pour figer le taux d'intérêt variable de :

- certains instruments financiers utilisés pour le refinancement de la Caisse Régionale ;
- crédits clientèles à taux variables, en particulier dans le cas de crédits syndiqués.

Les indications quantitatives des couvertures sont présentées dans les notes 3.2 (couvertures des risques de marché) et 3.4 (couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change) de l'annexe aux comptes consolidés.

## VI. AUTRES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI

Au 31/12/2016, les dettes fournisseurs et charges à payer de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne s'élevaient à 28,4 M€ contre 23,7 M€ au 31/12/2015. Sur ces 28,4 M€ restant, 18,6 M€ relèvent des GIE informatiques CA Technologie et CA Services. Il s'agit de charges non appelées liées au fonctionnement du système d'information Groupe. A ceci s'ajoutent 2 398 K€ de facturations liées aux coopérations entre Caisses Régionales sur les domaines Assurances, Banque d'Affaires Entreprises, Risques, Affaires internationales, Back-office trésorerie et 1,2 M€ d'impôts et taxes.

Les factures non réglées à plus de 60 jours ont été reçues postérieurement au 31/12/2016 et sont en cours de validation et/ou d'analyse contradictoire avec le fournisseur concerné.

Les montants distribués au titre de l'affectation du résultat des trois derniers exercices figurent en note 6.20 des états financiers consolidés.

Les rémunérations des dirigeants sont synthétisées en note 7.6 des états financiers consolidés.

## **VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement significatif susceptible d'avoir une incidence sur les comptes 2016 n'est intervenu postérieurement à la clôture.

## **VIII. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2017**

### Première résolution

*Approbation des comptes annuels de la Caisse Régionale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Conseil d'administration.*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et d'activité du Conseil d'administration, et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la Caisse Régionale tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne en conséquence quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au Directeur Général.

### Deuxième résolution

*Approbation des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.*

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Troisième résolution

*Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI*

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 103.033,77 € des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 35.474,53 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

#### Quatrième résolution

##### *Affectation du bénéfice de l'exercice 2016 de la C.R.*

L'Assemblée générale, conformément à l'article 36 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2016 de la CR. Le bénéfice s'élève à 90 500 508,36 €. Le Conseil d'administration en propose l'affectation suivante :

- 453 595,56 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1,07 % du nominal des parts rémunérées ;
- 6 794 900,03 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par SACAM MUTUALISATION soit 4,63 € par CCA, le niveau de cette rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001 ;
- 2 882 480,58 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires, soit 4,63 € par CCA ;
- 60 277 149,14 € au titre de la réserve légale soit les  $\frac{3}{4}$  du solde disponible ;
- 20 092 383,05 € au titre des réserves facultatives soit le  $\frac{1}{4}$  disponible.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende versé sur les CCA ouvre droit à l'abattement de 40 % mentionné aux 2° du 3 de l'article 158 du même code, abattement applicable aux seules personnes physiques résidentes fiscales en France.

Il est rappelé ci-après, conformément à la réglementation, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre du présent exercice et des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende unitaire du CCA En euros	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% En euros	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
2013	4,76	4,76	Néant
2014	4,97	4,97	Néant
2015	5,36	5,36	Néant
2016	4,63	4,63	Néant

#### Cinquième résolution

##### *Capital social de la C.R.*

L'Assemblée générale constate que le capital social de la C.R. se monte à 58.701.100,00 € au 31 décembre 2016, en baisse de 20 € par rapport au 31 décembre 2015. Le capital est entièrement libéré en numéraire. Il comprend 37.799.630 € de parts sociales, 14.675.810 € de Certificats Coopératifs d'Associés détenus par SACAM MUTUALISATION et 6.225.660 € de CCA détenus par les clients sociétaires de la Caisse Régionale.

#### Sixième résolution

##### *Conventions réglementées.*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 22 des statuts, approuve les opérations qui y sont énoncées.

#### Septième résolution

*Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2017*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 335 655 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2017 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

#### Huitième résolution

*Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2016 au Directeur général, aux membres du Comité de direction, et aux fonctions de contrôle de la Caisse.*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 940 194,76 € au titre de l'exercice 2016.

#### Neuvième résolution

*Renouvellement d'un des deux cabinets de Commissariat aux Comptes.*

L'assemblée générale, après avoir constaté que les mandats de :

- Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes titulaire,
- Picarle & Associés, commissaire aux comptes suppléant,

arrivent à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle leur mandat respectivement en tant que commissaire aux comptes titulaires et suppléant pour six exercices.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

#### Projet de dixième résolution

*Ratification de la cooptation d'administrateurs.*

Conformément à l'article 20 des statuts de la Caisse Régionale, le Conseil d'Administration a procédé, depuis la précédente Assemblée Générale, à la cooptation de trois administrateurs. L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Mesdames Marie-Claude GEORGES, Nathalie HARDUYA et Monsieur Sylvain ANDRIEUX en remplacement de respectivement, Messieurs Christian LARROUY, Jean-Louis CAZAUBON et Simon SAINT-MARTIN.

#### Projet de onzième résolution

*Renouvellement partiel du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers tous les ans.

L'Assemblée Générale procède au remplacement des Administrateurs listés ci-après, et dont le mandat vient à expiration, par un vote à bulletin secret :

Mmes Marie Martine DALLA BARBA, Marie-Claude GEORGES ;

MM. Sylvain ANDRIEUX , Michel BAYLAC, Jean-Christophe IRATZOQUY, Jean-Pierre MARINE, Victor SAUSSIE.

Six administrateurs ont demandé le renouvellement de leur mandat.

En remplacement de Monsieur Jean-Pierre MARINE, atteint par la limite d'âge, un poste est vacant sur l'Echelon Pau Béarn.

Madame Jacqueline LABEROU remet son mandat d'Administratrice Caisse Régionale, un poste est donc également vacant sur l'Echelon Pau Béarn.

Ces Administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale élit par un vote à bulletin secret les Administrateurs listés ci-après :

.....

Projet de douzième résolution

*Pouvoirs.*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette délibération certifié conforme en vue d'effectuer toutes formalités de publicité légale ou autres, et toutes démarches.



# CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE

## COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne en date du 26 janvier 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2017.

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

## **CADRE GENERAL**

### Présentation juridique de l'entité

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE  
Siret 776 983 546 00032 - 776 983 546 RCS TARBES  
Société coopérative à capital variable  
Code NAF : 6419Z

Siège social : 11, boulevard du Président Kennedy - BP 329 - 65003 TARBES CEDEX

### Organigramme simplifié du Crédit Agricole

#### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

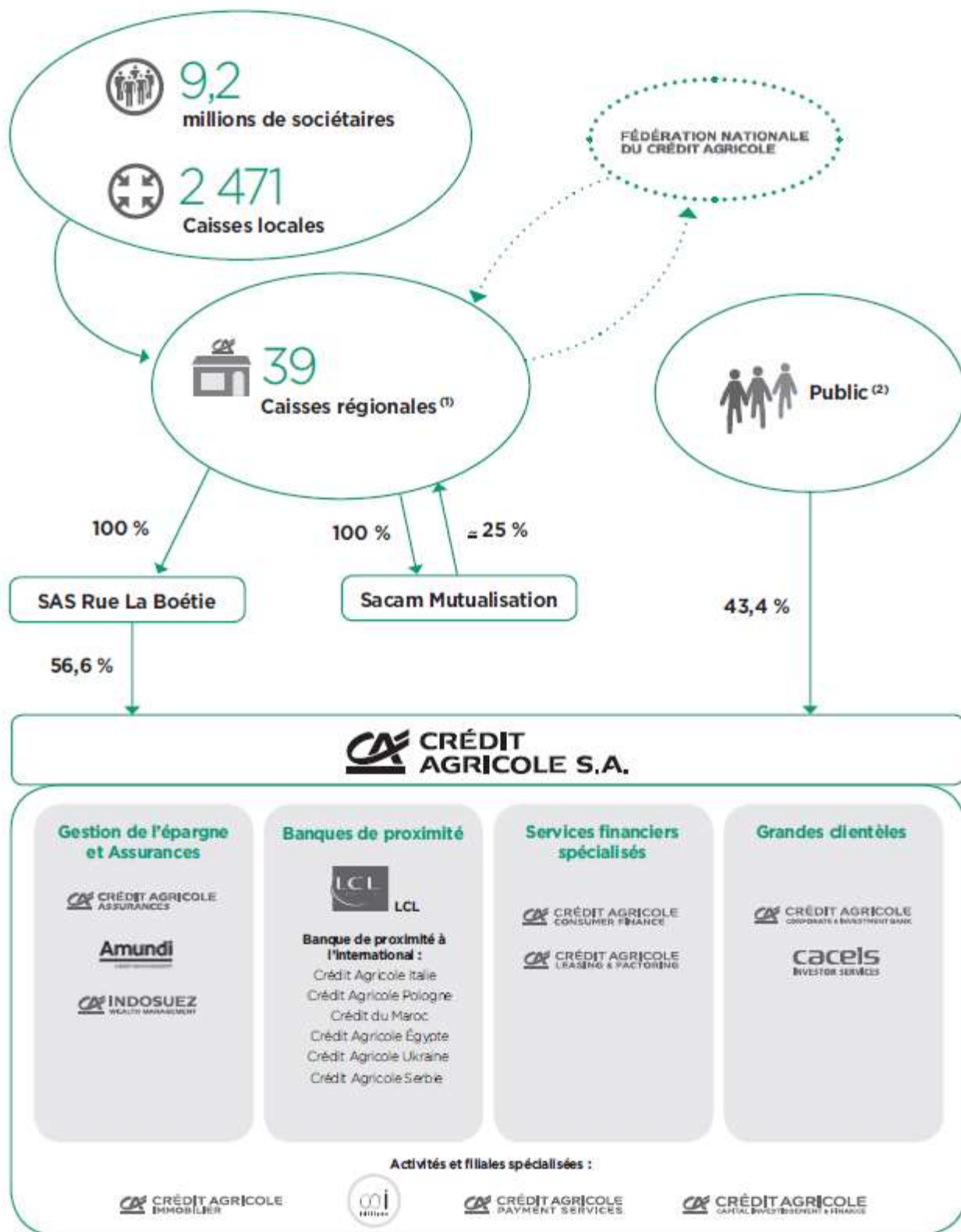
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# Organisation du Groupe (au 31 décembre 2016)

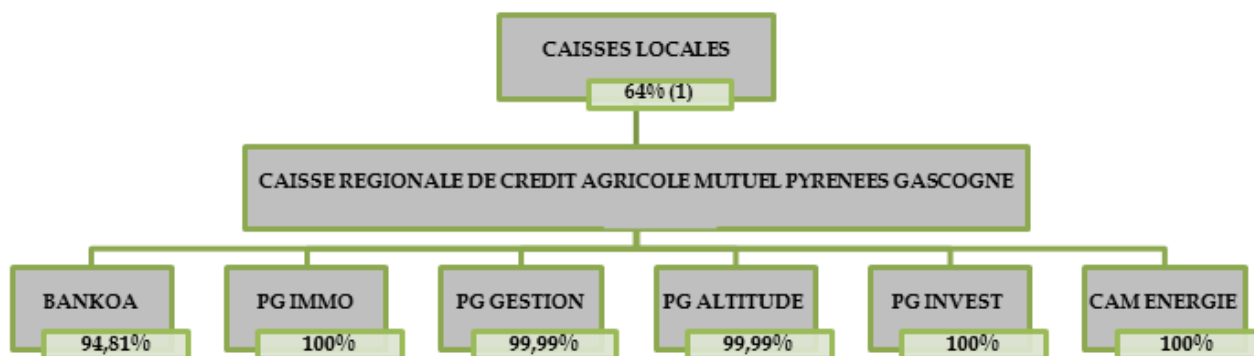
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.  
(2) Voir détail p. xx du document de référence 2016.

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

(Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole").



(1) 100 % des parts sociales de la Caisse régionale

## 1. Relations internes au Crédit Agricole

### ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation - NCWOL - prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole"). Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des

précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer (ou peut restituer) les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut

être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

#### ➤ Informations relatives aux parties liées

- **Avec les Caisses Locales**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Au 31/12/2016, le montant des comptes courants bloqués des Caisses Locales dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne s'élève à 143 830 milliers d'euros.

- **Avec ses filiales**

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec, Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle, un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole.

Ainsi, afin de sécuriser Bankoa contre la défaillance d'un débiteur important, la Caisse Régionale contre garantit 261 millions d'euros de prêts clientèle. Ces contre garanties induisent 6,3 millions d'euros de provisions inscrites au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Par ailleurs, la Caisse Régionale aide sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contre garanti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011 puis ramené en 2012 à 750 millions d'euros. Cet engagement a été remplacé en 2014 par un engagement de financement à première demande de 40 millions d'euros. Au 31/12/2016, l'utilisation de cette ligne est de 40 millions d'euros.

Une caution complémentaire a été mise en place fin novembre 2012 auprès de la BEI, afin de garantir une ligne de crédit de 40 millions d'euros destiné au financement des PME.

Un autre type de garantie est accordé à l'I.C.O. (Istituto de Credito Official) afin de permettre à Bankoa de distribuer des crédits à taux bonifiés. Cette garantie se monte à 0,09 millions d'euros au 31/12/2016.

Concernant son autre filiale espagnole, la société de bourse Mercagentes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne qui détenait 100% des parts, a procédé, en novembre 2015, à la cession de toutes ses parts à Bankoa. Une fusion-absorption s'est opérée de façon rétrospective au 01/01/2016 entre Mercagentes et Bankoa.

Concernant l'activité d'agence immobilière du réseau Square Habitat, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a maintenu son soutien financier au travers d'une avance en comptes courants d'associés afin de financer les besoins de ses propres filiales ou de nouvelles acquisitions, qui se monte à 5,5 millions d'euros au 31/12/2016.

La filiale PG INVEST, détenue à 100% également par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, est dédiée aux prises de participations sur le territoire de Pyrénées Gascogne.



Elle possède par exemple, depuis 2007, une société de capital risques, détenant des participations dans des sociétés régionales en relation commerciale avec la Caisse Régionale. Elle a à ce jour investi 6,644 millions d'euros en capital dans cette filiale.

La SAS CAM ENERGIE, créée en 2009, est une holding destinée à regrouper les investissements de la Caisse Régionale dans les énergies renouvelables.

Elle intervient essentiellement sur les régions du grand sud-ouest mais aussi à l'échelle nationale.

La première réalisation d'envergure s'est faite en 2010 suite la mise en service de la SNC SAINT CLAR. Le parc solaire au sol d'une puissance de 8.907 kwc, installé sur un terrain de 23 ha était à l'époque parmi les plus puissants de ce type sur le sol métropolitain.

La SA CAM ENERGIE détient, en date du 31/12/2016, 30 filiales spécialisées dans la production d'énergie photovoltaïque ou hydroélectrique, pour une puissance installée de 70,26 GWc au 31/12/2016.

En vendant l'électricité produite à EDF, ces sociétés ont dégagé un chiffre d'affaires de 27,6 M€ et un résultat net de 28K€ avant retraitements de consolidation.

La SAS CAM ENERGIE SERVICE, dédiée essentiellement à la maintenance des centrales photovoltaïques, mais aussi à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, est en date du 31 décembre 2016 détenue à hauteur de 30% par la SA CAM ENERGIE.

La méthode de consolidation du groupe CAM ENERGIE a évolué au cours de l'année 2016 : la méthode d'intégration globale est désormais appliquée avec la création d'un palier opaque.

Par ailleurs la SAS CAM ENERGIE et la SAS PG INVEST relèvent du périmètre d'intégration fiscale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Ce groupe d'intégration fiscale, inchangé en 2016, est lui-même entré, au cours de l'exercice 2010, dans un régime de groupe fiscal avec Crédit Agricole S.A. En application de cette convention, Crédit Agricole S.A. est l'unique interlocuteur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne pour le versement des acomptes et du solde de l'IS.

En 2016, comme en 2015, les acomptes d'IS et la dette d'IS de ce groupe d'intégration fiscale (la Caisse Régionale et les filiales citées ci-dessus) ont été payés à Crédit Agricole S.A. La convention de régime de groupe fiscal est neutre pour la Caisse Régionale qui continuera à constater dans ses comptes une charge d'IS égale à celle qu'elle aurait constatée si elle était demeurée tête de son propre groupe fiscal, à l'exception d'une quote-part de l'économie d'IS constatée par Crédit Agricole S.A. et reversée à la Caisse Régionale sur les dividendes perçus des sociétés membres du groupe fiscal et sur la neutralisation de la quote-part de frais et charges sur les dividendes reçus de SAS RUE LA BOETIE. Pour l'exercice 2016, ce gain fiscal s'élève à 0,8 millions d'euros.

- **Avec le Groupe Crédit Agricole**

Cf. paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole » ci-dessus.

- **Avec les dirigeants de la Caisse Régionale**

Cf. paragraphe 7.7.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées	4.1	214 767	249 665
Commissions (produits)	4.2	181 531	178 948
Commissions (charges)	4.2	-28 966	-28 111
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-467	-605
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	33 920	28 758
Produits des autres activités	4.5	41 129	12 859
Charges des autres activités	4.5	-1 835	-1 931
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>440 079</b>	<b>439 583</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-235 862	-222 295
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-22 845	-9 275
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>181 372</b>	<b>208 013</b>
Coût du risque	4.8	-31 497	-30 627
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>149 875</b>	<b>177 386</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-4 327	1 165
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>145 548</b>	<b>178 551</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-48 406	-61 635
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>97 142</b>	<b>116 916</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		655	580
<b>RESULTAT NET –PART DU GROUPE</b>		<b>96 487</b>	<b>116 336</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Résultat net</b>		<b>97 142</b>	<b>116 916</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	-3 063	13
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	-3 063	13
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	620	-5
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		<b>-2 443</b>	<b>8</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	-7 721	11 866
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	1 684	4 871
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>-6 037</b>	<b>16 737</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-1 700	1 245
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>-7 737</b>	<b>17 982</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>-10 180</b>	<b>17 990</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>86 962</b>	<b>134 906</b>
Dont part du Groupe		86 184	134 578
Dont participations ne donnant pas le contrôle		780	326

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Caisse, banques centrales	6.1	125 806	196 132
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	9 048	8 538
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	11 991	4 944
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	1 838 005	1 333 339
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	538 163	1 208 618
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	13 248 671	12 335 459
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		28 551	24 411
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	547 861	471 406
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	25 078	75 902
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	362 315	285 595
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.16	13 269	13 909
Immobilisations corporelles	6.17	273 413	84 152
Immobilisations incorporelles	6.17	11 117	8 563
Ecarts d'acquisition	6.18	9 666	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 042 954</b>	<b>16 050 968</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Banques centrales	6.1	266 200	186 582
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	18 405	18 031
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	130 745	118 509
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	7 277 811	6 943 690
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	6 676 773	6 084 356
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	167 125	260 906
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		773	174
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	13 664	63 543
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	286 519	248 112
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.19	67 387	47 417
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	46 154	45 945
<b>Total dettes</b>		<b>14 951 556</b>	<b>14 017 265</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 091 398</b>	<b>2 033 703</b>
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>2 082 746</b>	<b>2 026 315</b>
Capital et réserves liées		467 526	483 665
Réserves consolidées		1 500 297	1 397 575
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18 436	28 739
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		96 487	116 336
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>8 652</b>	<b>7 388</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 042 954</b>	<b>16 050 968</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2015</b>	202 640	1 677 912	-15	0	1 880 537	13 669	-3 173	10 497	13 140	1 904 174	7084	380		380	7464	1 911 638
Augmentation de capital	428		7		435			0		435				0	0	435
Variation des titres autodétenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Dividendes versés en 2015					0			0	-13 140	-13 140	-125			-125	-13 265	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		270			270			0		270	-278			0	-278	-8
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	428	270	7	0	705	0	0	0	-13 140	-12 435	-403	0	0	0	-403	-12 838
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	18 425	8	18 433		18 433		-443		-443	-443	17 990
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0				0	0	0
Résultat 2015					0			0	116 336	116 336	580			0	580	116 916
Autres variations		-3			-3	-190		-190		-193		190		190	190	-3
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	203 068	1 678 179	-8	0	1 881 239	31 904	-3 165	28 740	116 336	2 026 315	7 261	127	0	127	7 388	2 033 703
Affectation du résultat 2015		103 170			103 170			0	103 170					0	0	0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2016</b>	203 068	1 781 349	-8	0	1 984 409	31 904	-3 165	28 740	13 166	2 026 315	7 261	127	0	127	7 388	2 033 703
Augmentation de capital	-16 033		-103		-16 136			0		-16 136				0	0	-16 136
Variation des titres autodétenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Dividendes versés en 2016					0			0	-13 166	-13 166	-145			-145	-13 311	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-718			-718			0		-718	625			0	625	-93
Mouvements liés aux paiements en actions		268			268			0		268	5			0	5	273
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-16 033	-450	-103	0	-16 586	0	0	0	-13 166	-29 752	485	0	0	0	485	-29 267
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	-7 861	-2 443	-10 304		-10 304		124		124	124	-10 180
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0				0	0	0
Résultat 2016					0			0	96 487	96 487	655			0	655	97 142
Autres variations					0			0		0				0	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016</b>	187 035	1 780 899	-111	0	1 967 823	24 043	-5 608	18 436	96 487	2 082 746	8 401	251	0	251	8 652	2 091 398

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

Les principaux éléments ayant contribué à la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 sont les suivants :

- Diminution du capital des CL : -16M€
- Dividendes versés par la CR et les CL : -13M€
- Gains et pertes en capitaux propres :-10M€
  - o Actifs financiers disponibles à la vente : +12M€
  - o IAS 19 : -2M€
  - o Variation de périmètre de CAM Energie : -20M€

CAM Energie constitue un palier de sous-consolidation au sein du Groupe Pyrénées Gascogne, afin d'améliorer la présentation de ses comptes consolidés. Les impacts au niveau des capitaux sont les suivants :

- Sur les réserves consolidées part du groupe : -715 K€ avec le détail ci-dessous :
  - Entrée de périmètre des filiales : -295 K€
    - o entrée de périmètre des filiales consolidées: -5 239K€
    - o Comptabilisation d'un écart d'acquisition : 9 666 K€
    - o Annulation des résultats antérieurs des filiales conso : -4 722 K€
      - Augmentation de capital de CAM Energie souscrite par la CR : -420 K€ (imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission)
- Sur les réserves de réévaluation part du groupe : - 20 166 K€ avec le détail ci-dessous :
  - o Entrée de périmètre des filiales : -14 427 K€
  - o Correction de la réévaluation de CAM Hydro au 31/12/15 : -5 739 K€

- Sur le résultat conso part du groupe : -1 353K€ (quote-part du groupe)
- Au niveau des minoritaires : + 809 K€
  - Réserves consolidées : +625 K€ (Entrée de périmètre des filiales du Groupe CAM Energie conso)
  - Résultat conso: 184 K€ (minoritaires des filiales du Groupe CAM Energie conso)

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne* y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>145 548</b>	<b>178 551</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	22 842	9 273
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	32 170	35 165
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	3 207	-1 943
Résultat net des activités de financement	2 695	2 361
Autres mouvements (5)	16 775	-16 400
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>77 689</b>	<b>28 456</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	<b>879 849</b>	140 791
Flux liés aux opérations avec la clientèle	<b>-370 938</b>	-54 576
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	<b>-174 483</b>	-291 500
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	<b>-54 679</b>	-53 321
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		
Impôts versés	<b>-46 268</b>	-52 085
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>233 481</b>	<b>-310 691</b>
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>456 718</b>	<b>-103 684</b>
<i>Flux liés aux participations (2)</i>	<b>-516 192</b>	-33 446
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<b>-34 772</b>	-11 519
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-550 964</b>	<b>-44 965</b>
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</i>	<b>-21 252</b>	37 163
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</i>	<b>-2 626</b>	-2 327
<i>Flux provenant des activités abandonnées</i>		
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>-23 878</b>	<b>34 836</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-118 124</b>	<b>-113 813</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-8 030</b>	<b>105 783</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	9 632	44 921
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-17 662	60 862
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-126 154</b>	<b>-8 030</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	-140 394	9 632
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	14 240	-17 662
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-118 124</b>	<b>-113 813</b>

\* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Pour l'année 2016, ce montant est nul, car aucune participation dans une entreprise a été mise en équivalence.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la



trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne s'élève à 516 192 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Augmentation de participations non consolidées de nos filiales : -9 714 milliers d'euros
- Entrée de périmètre dans CAM Energie : 9 116 milliers d'euros
- Augmentation des participations de la CR dans CAM Energie : - 8 615 milliers d'euros
- Souscription à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation : -504 564 milliers d'euros
- Souscription de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Pyrénées Gascogne au capital du Fonds St Pierre : - 3 650 milliers d'euros
- Souscription de titres de participation par nos filiales CAM Energie et PG Immo : -2 194 milliers d'euros
- Cession de participations pour la Caisse Régionale, Bankoa et CAM Energie : + 2 382 milliers d'euros

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à ses actionnaires, à hauteur de 11 203 milliers d'euros pour l'année 2016.

(4) Au cours de l'année 2016, il n'y a pas eu d'émissions nettes de dettes subordonnées.

(5) Le poste « Autres mouvements » s'élève à 16 775 milliers d'euros et concerne essentiellement la Caisse Régionale. Il comprend pour -5 340 milliers d'euros les impacts des éléments calculés de la rémunération avec étalement au TIE et pour 19 752 milliers d'euros les autres comptes de régularisation.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :</b>	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
- IFRS 2 <i>Paiement fondé sur des actions</i> : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits			Oui
- IFRS 3 <i>Regroupement d'entreprises</i> : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
- IFRS 8 <i>Secteurs opérationnels</i> : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Non
- IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 38 <i>Immobilisations incorporelles</i> : Clarification sur la			

<p>méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles</p> <p>- IAS 24 <i>Information relative aux parties liées</i> : Modification de la définition d'une partie liée</p>		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
<p><b>Amendement IAS 19 <i>Avantages du personnel</i></b> Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service</p>	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
<p><b>Amendement à IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 41 <i>Agriculture</i></b> Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice</p>	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
<p><b>Amendement à IFRS 11 <i>Partenariats</i></b> Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs</p>	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<p><b>Amendement à IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 38 <i>Immobilisations incorporelles</i></b> Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)</p>	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<p><b>Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 :</b></p> <p>IFRS 5 <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente</i> : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement</p> <p>- IFRS 7 <i>Instruments financiers</i> <i>Informations à fournir</i> : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés</p> <p>Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs</p>	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
		1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui

financiers - IAS 19 <i>Avantages au personnel</i> : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle		1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
IAS 34 <i>Information financière intermédiaire</i> : Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir		1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<b>Amendement à IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i></b> Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
<b>Amendement IAS 27 <i>Etats financiers individuels</i></b> Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
<b>Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28</b> Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i></b> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 9 <i>Instruments financiers</i></b> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

*Classement et évaluation des actifs financiers*

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

*S'agissant des instruments de dettes* (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.

- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test '*SPPI*') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test '*SPPI*'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test *SPPI* indépendamment du modèle de gestion.

*S'agissant des instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers -OPCVM et instruments de capitaux propres- valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test *SPPI* et resteront au coût amorti.

#### *Dépréciation*

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche *ECL* vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'*ECL* se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une *ECL* économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>ème</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>ème</sup> phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculer d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'*ECL* à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

#### *Comptabilité de couverture*

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

#### *Autres dispositions de première application*

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. A ce stade, conformément à l'orientation du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.



### *Les étapes du projet et les réalisations à date*

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test *SPPI*.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

#### • Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*,

SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

## **1.2 Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## **1.3 Principes et méthodes comptables**

### **➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;

- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### ○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Prêts et créances**

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

#### ✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

#### ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### • Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois.

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.



Pour sa part, Bankoa calcule et comptabilise à l'actif de son bilan une provision collective, prenant en compte des historiques de défaillances ainsi que des éléments connus au moment du calcul, le cas échéant. De nouvelles règles issues de la Banque d'Espagne concernant les provisions ont été mises en vigueur sur le T4 16. Les garanties sont désormais prises en compte dans le calcul de la provision collective.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Des risques ont été identifiés dans le secteur aviaire.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Renégociations commerciales**

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- **Distinction dettes - capitaux propres**

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

### ✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 "Provisions".

### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### • La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

#### • Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base

nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hiérarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagee sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagee sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

### ✓Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### ✓Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

### ✓Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

#### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.



Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

##### • **Régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- **Régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

### ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe CR Pyrénées-Gascogne applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe CR Pyrénées-Gascogne suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

<i>Composant</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans (acquisition avant le 1er Juillet 2016) 15 ans (acquisition après le 1er juillet 2016)
Agencements	10 ans (acquisition avant le 1er Juillet 2016)

	15 ans (acquisition après le 1er juillet 2016)
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif) (acquisition avant le 1er Juillet 2016) 3 ans (dégressif) (acquisition après le 1er Juillet 2016)
Coffre	10 ans
Agora (concept d'agences)	8 ans
Mobilier	8 ou 10 ans (acquisition avant le 1er Juillet 2016) 7 ans (acquisition après le 1er Juillet 2016)
Logiciels	12 mois
Sécurité	7 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

#### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe CR Pyrénées-Gascogne. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice ;
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## **1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)**

### ➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### ✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole



Pyrénées Gascogne lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

#### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### ➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

#### ➤ **Regroupements d'entreprises - Ecart d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de

contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées - part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- ✓ les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016".

### **2.1 Evènements significatifs de la période**

Pour la CR Pyrénées Gascogne :

- Comptabilisation de 12 425 milliers d'euros d'indemnités de remboursement anticipé sur avances globales CASA dont 4 309 milliers d'euros de charges liées aux résiliations effectuées en 2016 et 8 116 milliers d'euros de charges liées à l'étalement des indemnités sur les résiliations d'avances effectuées en 2015.
- Comptabilisation de 2 624 milliers d'euros d'étalement de soultes de résiliation de swaps de macro-couverture intervenues en 2015.
- Comptabilisation de 9 200 milliers d'euros de charge lié au changement du taux d'impôt différé.

Les impacts de ces changements sont détaillés dans les sections 4.10 et 6.13.

Pour Bankoa :

- Fusion-absorption de Mercagentes réalisée de façon rétroactive au 01/01/2016. Mercagentes ne fait donc plus partie de notre périmètre de consolidation au 31/12/2016.

Le changement du périmètre de consolidation est détaillé dans la section 12.4.

- Mise en application des nouvelles règles édictées par la Banque d'Espagne en matière de provisions de crédit.

Les impacts de ces changements figurent dans la section 6.8.

Pour CAM Energie :

- Notre filiale CAM Energie fait désormais l'objet d'un véritable palier de sous-consolidation au sein du Groupe Pyrénées Gascogne, afin d'améliorer la présentation de ses comptes consolidés. Auparavant, les filiales portées par CAM Energie étaient consolidées via une réévaluation des titres à leur valeur économique.

Les impacts de ces changements sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres (cf § sur les états financiers consolidés).

### **2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice**

#### **• Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole**

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à

18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 505 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 299 millions d'euros en faveur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 133 millions d'euros pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne).

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

### **3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

### 3.1 *Risque de crédit*

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### *Exposition maximale au risque de crédit*

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 3 ans (hors Collectivités Publiques, opérations de Promotion Immobilière et opérations strictement patrimoniales).

Après examen du dossier au sein d'un comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2016, les garanties reçues de Foncaris s'élèvent à 34.2 millions d'euros.

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 048	8 538
Instruments dérivés de couverture	11 991	4 944
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	640 316	619 692
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	150 576	65 045
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	13 311 997	12 388 953
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	547 861	471 406
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>14 671 789</b>	<b>13 558 578</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 324 981	1 154 687
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	591 896	578 472
Provisions - Engagements par signature	-15 146	-12 413
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 901 731</b>	<b>1 720 746</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>16 573 520</b>	<b>15 279 324</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à 6 399 001 milliers d'euros.

Pour information, les opérations internes au Crédit Agricole se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	390 630	1 145 333
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 648	70 049
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	288 684	678 459

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.



*Concentrations par agent économique de l'activité de crédit*

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 282 705	238	206		1 282 499
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	147 533				147 533
Grandes entreprises	2 840 558	158 072	99 388	17 318	2 723 852
Clientèle de détail	9 432 242	225 316	129 964	59 958	9 242 320
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>13 703 038</b>	<b>383 626</b>	<b>229 558</b>	<b>77 276</b>	<b>13 396 204</b>

(1) Dont encours restructurés pour 72 224 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 259 147	151	147		1 259 000
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	63 285				63 285
Grandes entreprises	2 833 918	151 593	100 046	26 689	2 707 183
Clientèle de détail	8 549 738	227 669	129 817	50 645	8 369 276
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>12 706 088</b>	<b>379 413</b>	<b>230 010</b>	<b>77 334</b>	<b>12 398 744</b>

(1) Dont encours restructurés pour 93 000 milliers d'euros.

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	64 407	63 297
Grandes entreprises	591 307	525 685
Clientèle de détail	669 267	565 705
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 324 981</b>	<b>1 154 687</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	3 954	556
Grandes entreprises	521 121	459 968
Clientèle de détail	50 616	78 447
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>575 691</b>	<b>538 971</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Administration générale	29 836	25 645
Grandes entreprises	2 505 585	2 126 115
Clientèle de détail	4 141 352	3 932 599
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 676 773</b>	<b>6 084 359</b>

*Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit*

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	12 015 263	319 237	207 401	73 682	11 734 180
Autres pays de l'Union européenne	1 669 016	64 382	22 150	3 594	1 643 272
Autres pays d'Europe	3 539	7	7		3 532
Amérique du Nord	5 172				5 172
Amériques centrale et du Sud	188				188
Afrique et Moyen-Orient	7 524				7 524
Asie et Océanie (hors Japon)	2 336				2 336
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>13 703 038</b>	<b>383 626</b>	<b>229 558</b>	<b>77 276</b>	<b>13 396 204</b>

(1) Dont encours restructurés pour 72 224 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	11 193 365	318 553	206 299	71 570	10 915 496
Autres pays de l'Union européenne	1 498 646	60 851	23 706	5 764	1 469 176
Autres pays d'Europe	2 987	5	3		2 984
Amérique du Nord	2 201				2 201
Amériques centrale et du Sud	207	4	2		205
Afrique et Moyen-Orient	6 840				6 840
Asie et Océanie (hors Japon)	1 842				1 842
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>12 706 088</b>	<b>379 413</b>	<b>230 010</b>	<b>77 334</b>	<b>12 398 744</b>

(1) Dont encours restructurés pour 93 000 milliers d'euros.

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	1 153 339	968 891
Autres pays de l'Union européenne	171 131	185 374
Autres pays d'Europe	249	52
Amérique du Nord	108	42
Amériques centrale et du Sud	14	11
Afrique et Moyen-Orient	111	92
Asie et Océanie (hors Japon)		201
Japon	29	24
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 324 981</b>	<b>1 154 687</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	378 267	316 902
Autres pays de l'Union européenne	197 309	222 004
Autres pays d'Europe	10	10
Amérique du Nord	80	37
Amériques centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)	25	18
Japon		
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>575 691</b>	<b>538 971</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	5 310 982	4 868 950
Autres pays de l'Union européenne	1 324 784	1 179 837
Autres pays d'Europe	22 788	22 643
Amérique du Nord	6 675	6 113
Amériques centrale et du Sud	1 002	756
Afrique et Moyen-Orient	7 029	3 854
Asie et Océanie (hors Japon)	306	455
Japon	3 207	1 748
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 676 773</b>	<b>6 084 356</b>

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2016	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
<b>Instruments de capitaux propres</b>						517 567	26 112	
<b>Instruments de dettes</b>	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
<b>Prêts et avances</b>	193 357	1 054	1 079	0	195 490	154 068	306 834	
Administration générale	17 342				17 342	32	206	
Banques centrales								
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	95 252	367	412		96 031	58 684	116 706	
Clientèle de détail	80 763	687	667		82 117	95 352	189 922	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	193 357	1 054	1 079	0	195 490	671 635	332 946	

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
<b>Instruments de capitaux propres</b>						503 363	27 547	
<b>Instruments de dettes</b>	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
<b>Prêts et avances</b>	155 490	5 675	1 069	0	162 234	149 403	307 344	
Administration générale	11 871	607			12 478	4	147	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	66 730	935	64		67 729	51 547	126 735	
Clientèle de détail	76 889	4 133	1 005		82 027	97 852	180 462	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	155 490	5 675	1 069	0	162 234	652 766	334 891	

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	314	2 435	9 242	11 991	4 521
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				314	2 435	9 242	11 991	4 521
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	314	2 435	9 242	11 991	4 521
. Opérations de change à terme								423
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	0	0	0	314	2 435	9 242	11 991	4 944

### Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	2 242	16 074	112 136	130 452	118 509
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 242	16 074	112 136	130 452	118 509
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	2 242	16 074	112 136	130 452	118 509
. Opérations de change à terme				293			293	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	2 535	16 074	112 136	130 745	118 509

### Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	47	842	7 430	8 319	8 221
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				47	842	7 430	8 319	8 221
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	93	0	0	93	109
. Dérivés sur actions et indices boursiers				19			19	38
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				74			74	71
<b>Sous total</b>	0	0	0	140	842	7 430	8 412	8 330
. Opérations de change à terme				636			636	208
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	776	842	7 430	9 048	8 538

### Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	48	1 019	14 980	16 047	15 957
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				48	1 019	14 980	16 047	15 957
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	1
. Opérations fermes de change								
. Options de change								1
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	1 765	0	0	1 765	1 853
. Dérivés sur actions et indices boursiers				19			19	38
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				1 746			1 746	1 815
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 813	1 019	14 980	17 812	17 811
. Opérations de change à terme				593			593	220
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	2 406	1 019	14 980	18 405	18 031

### *Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	3 927 450	2 827 457
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 924 116	2 823 781
. Options de taux		
. Caps - floors - collars	3 334	3 676
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or</b>	56 092	864
. Opérations fermes de change		
. Options de change	56 092	864
<b>Autres instruments</b>	7 678	66 480
. Dérivés sur actions et indices boursiers	7 678	66 480
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous-total</b>	3 991 220	2 894 801
. Opérations de change à terme	124 845	253 020
<b>Total Notionnels</b>	4 116 065	3 147 821

Il s'agit essentiellement de swaps de couverture.

### Risque de change

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	16 998 876	16 999 738	15 979 357	15 989 861
Autres devises de l'Union européenne			1 284	1 247
USD	39 500	38 501	67 771	57 296
JPY	2 411	2 615		
Autres devises	2 167	2 100	2 556	2 564
<b>Total bilan</b>	<b>17 042 954</b>	<b>17 042 954</b>	<b>16 050 968</b>	<b>16 050 968</b>

#### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	45 900	254	0	45 903	42
Autres devises de l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>45 900</b>	<b>254</b>	<b>0</b>	<b>45 903</b>	<b>42</b>

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	97 261	89 829	109 775	241 298		538 163
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	812 003	1 288 016	4 191 801	7 235 074	28 611	13 555 505
<b>Total</b>	<b>909 264</b>	<b>1 377 845</b>	<b>4 301 576</b>	<b>7 476 372</b>	<b>28 611</b>	<b>14 093 668</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-306 834</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>13 786 834</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	177 254	597 794	153 405	280 163		1 208 616
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	809 065	1 238 309	3 817 745	6 729 392	48 294	12 642 805
<b>Total</b>	<b>986 319</b>	<b>1 836 103</b>	<b>3 971 150</b>	<b>7 009 555</b>	<b>48 294</b>	<b>13 851 421</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-307 344</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>13 544 077</b>



### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 238 086	1 739 820	2 635 282	1 509 386	155 237	7 277 811
Dettes envers la clientèle	5 231 471	693 580	648 143	103 579		6 676 773
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>6 469 557</b>	<b>2 433 400</b>	<b>3 283 425</b>	<b>1 612 965</b>	<b>155 237</b>	<b>13 954 584</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 076 182	2 008 466	2 537 371	1 321 287	384	6 943 690
Dettes envers la clientèle	4 580 120	661 396	732 145	110 695		6 084 356
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 656 302</b>	<b>2 669 862</b>	<b>3 269 516</b>	<b>1 431 982</b>	<b>384</b>	<b>13 028 046</b>

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	6 167	30 958	60 000	70 000		167 125
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>6 167</b>	<b>30 958</b>	<b>60 000</b>	<b>70 000</b>	<b>0</b>	<b>167 125</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée		20 896	25 004			45 900
Dettes subordonnées à durée indéterminée	5 405				-5 151	254
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>5 405</b>	<b>20 896</b>	<b>25 004</b>	<b>0</b>	<b>-5 151</b>	<b>46 154</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	4 474	2 101				6 575
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	18 180	76 001	55 217	104 933		254 331
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>22 654</b>	<b>78 102</b>	<b>55 217</b>	<b>104 933</b>	<b>0</b>	<b>260 906</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée		889	45 014			45 903
Dettes subordonnées à durée indéterminée					42	42
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>889</b>	<b>45 014</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>45 945</b>

### Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	2 306	90	967	8 163		11 526

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	1 803	70	685	9 621		12 179

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

### ***Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change***

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

#### ***Couverture de juste valeur***

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### ***Couverture de flux de trésorerie***

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### ***Couverture d'un investissement net en devise***

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### ***Instruments dérivés de couverture***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	7 940	109 458	3 456 281	708	95 447	2 217 565
Taux d'intérêt	7 940	109 458	3 400 189	708	95 447	2 217 565
Instruments de capitaux propres						
Change			56 092			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	4 051	21 287	278 004	4 236	23 062	288 903
Taux d'intérêt	4 051	20 994	259 755	3 813	23 062	272 215
Instruments de capitaux propres						
Change		293	18 249	423		16 688
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>11 991</b>	<b>130 745</b>	<b>3 734 285</b>	<b>4 944</b>	<b>118 509</b>	<b>2 506 468</b>

### 3.4 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion Point V – Facteurs de Risques)

### 3.5 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016 comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a répondu aux exigences réglementaires.

## **4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

### **4.1 Produits et charges d'intérêts**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 103	983
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 342	35 485
Sur opérations avec la clientèle	356 209	392 497
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 919	5 866
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 157	12 021
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	15 080	10 778
Sur opérations de location-financement	318	357
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>419 128</b>	<b>457 987</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 266	-739
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-98 955	-113 158
Sur opérations avec la clientèle	-44 319	-47 717
Sur dettes représentées par un titre	-5 491	-7 882
Sur dettes subordonnées	-2 695	-2 361
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-43 206	-36 456
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-429	-9
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-204 361</b>	<b>-208 322</b>

(1) Dont 5 599 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 12.603 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 4.092 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2016 contre 4.173 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## 4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 059	-135	924	3 325	-312	3 013
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 355	-19 046	-4 691	16 645	-17 770	-1 125
Sur opérations avec la clientèle	46 304	-1 070	45 234	44 969	-1 010	43 959
Sur opérations sur titres	15	-146	-131		-69	-69
Sur opérations de change	354	-1	353	389	-1	388
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	60		60	135		135
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	115 906	-8 339	107 567	110 521	-8 695	101 826
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 478	-229	3 249	2 964	-254	2 710
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>181 531</b>	<b>-28 966</b>	<b>152 565</b>	<b>178 948</b>	<b>-28 111</b>	<b>150 837</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-984	-696
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		17
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	544	593
Résultat de la comptabilité de couverture	-27	-519
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-467</b>	<b>-605</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>147 458</b>	<b>-147 454</b>	<b>4</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	72 658	-70 771	1 887
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	74 800	-76 683	-1 883
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>50 061</b>	<b>-50 081</b>	<b>-20</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	28 091	-21 925	6 166
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	21 970	-28 156	-6 186
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>46</b>	<b>-57</b>	<b>-11</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	46	-57	-11
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>197 565</b>	<b>-197 592</b>	<b>-27</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>75 827</b>	<b>-75 830</b>	<b>-3</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	71 220	-1 321	69 899
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4 607	-74 509	-69 902
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>51 178</b>	<b>-51 656</b>	<b>-478</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	25 242	-25 903	-661
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	25 936	-25 753	183
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>34</b>	<b>-72</b>	<b>-38</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	34	-72	-38
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>127 039</b>	<b>-127 558</b>	<b>-519</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	27 034	15 438
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	7 032	13 369
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-164	-175
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	18	126
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>33 920</b>	<b>28 758</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque".

Il s'agit pour l'essentiel de plus-values nettes de cessions sur titres à revenu fixe et titres à revenu variable non titres de participation :

- CR Pyrénées Gascogne pour 2,6 millions d'euros

- Bankoa pour 2,3 millions d'euros
- CAM Energie pour 0,5 million d'euros
- PG Gestion pour 1,8 millions d'euros
- PG Altitude pour -0,3 million d'euros
- PG Immo pour 0,3 million d'euros
- PG Invest pour -0.1 million d'euros

En 2016, les pertes sur les créances dépréciées durablement se décomposent comme suit:	2016
CA INNOVE	4
SACAM FIA NET EUROPE	10
SACAM FIRECA	15
SQUARE ACHAT	2
SCIC TOOKETS, COOP- FR60697	133
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>

En 2015, les pertes sur les créances dépréciées durablement se décomposent comme suit:	2015
SACAM FIA NET EUROPE	78
TOOKETS	89
CA INNOV	7
COURCELLES	1
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	48	51
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-1 001	-989
Autres produits (charges) nets (1)	40 247	11 866
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>39 294</b>	<b>10 928</b>

(1) dont :

8 136 milliers d'euros concernant les revenus locatifs et de syndicat de PG IMMO,

1 771 milliers d'euros concernant les loyers perçus par la Caisse Régionale au titre de son patrimoine immobilier mis en location,

27 867 milliers d'euros de produits générés par les activités de CAM Energie.

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	-144 036	-137 928
Impôts et taxes (1)	-13 138	-9 542
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-78 688	-74 825
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-235 862</b>	<b>-222 295</b>

(1) Dont 1.160 milliers d'euros pour la CR Pyrénées Gascogne et 1.351 milliers d'euros pour Bankoa, comptabilisés au titre du fonds de résolution.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

#### Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	EY		PwC		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>176</b>	<b>166</b>	<b>220</b>	<b>227</b>	<b>396</b>
Emetteur	139	143	136	150	275
Filiales intégrées globalement	37	23	84	77	121
<b>Autres services</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>44</b>
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1)	14	8	30	1	44
Emetteur	13	7	4		17
Filiales intégrées globalement	1	1	26	1	27
Autres prestations (1)					0
Services autres que la certification des comptes (2)					0
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>174</b>	<b>250</b>	<b>228</b>	<b>440</b>

#### Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Pyrénées Gascogne, consolidées par intégration globale

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Groupe Sully		Total 2016
	2016	2015	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
<b>Autres services</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1)	8	1	8
Services autres que la certification des comptes (2)			0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>22</b>

(1) pour 2016, prestations du 1<sup>er</sup> janvier au 16 juin 2016

(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016



#### 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux amortissements</b>	-22 565	-9 275
Immobilisations corporelles (1)	-22 358	-9 099
Immobilisations incorporelles	-207	-176
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	-280	0
Immobilisations corporelles	-280	
Immobilisations incorporelles		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	-22 845	-9 275

(1) Dont 11 701 proviennent de CAM Energie (consolidation en palier opaque en 2016).

#### 4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	-103 561	-87 966
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-79 930	-77 004
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-18	-1
Engagements par signature	-8 408	-4 633
Risques et charges	-15 205	-6 328
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	73 967	58 762
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	61 844	50 086
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		20
Engagements par signature	4 690	3 256
Risques et charges	7 433	5 400
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	-29 594	-29 204
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 277	-1 766
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 126	1 207
Décotes sur crédits restructurés	-155	-241
Pertes sur engagements par signature	-118	-211
Autres pertes	-479	-412
Autres produits		
<b>Coût du risque</b>	-31 497	-30 627

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-4 327</b>	<b>1 165</b>
Plus-values de cession	619	1 189
Moins-values de cession (1)	-4 946	-24
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>-4 327</b>	<b>1 165</b>

(1) dont 4 933 milliers d'euros proviennent de CAM Energie (consolidation en palier opaque en 2016).

## 4.10 Impôts

### Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt courant	-54 524	-54 180
Charge d'impôt différé	6 118	-7 455
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-48 406</b>	<b>-61 635</b>

- (1) Dont 9 200 milliers d'euros de charge d'impôt différés au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette charge est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2019.

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	145 548	34,43%	-50 112
Effet des différences permanentes		-5,34%	7 776
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	-3
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-1,05%	1 533
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments		5,22%	-7 599
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>33,26%</b>	<b>-48 405</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

La ligne « Effet des autres éléments » de - 7.599 K€ intègre l'effet sur les ID de la baisse du taux d'IS à 28,92% à compter de 2019

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de 1.230 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	178 551	34,43%	-67 849
Effet des différences permanentes		-0,91%	-1 626
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-0,02%	-31
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,52%	920
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments		3,89%	6 951
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>34,52%</b>	<b>-61 635</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

#### 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

##### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	-7 719	11 866
Ecart de réévaluation de la période	20 370	21 205
Transfert en résultat	-7 026	-9 339
Autres variations	-21 063	
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	1 684	4 871
Ecart de réévaluation de la période	1 684	4 871
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 700	1 245
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>-7 735</b>	<b>17 982</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-3 063	13
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	620	-5
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-2 443</b>	<b>8</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-10 178</b>	<b>17 990</b>
Dont part du Groupe	-10302	18243
Dont participations ne donnant pas le contrôle	124	-253

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2015				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	51 162	-7 459	43 703	43 576	-7 719	-232	-7 951	-8 075	43 444	-7 693	35 751	35 501
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-17 802	6 129	-11 673	-11 673	1 684	-1 468	216	216	-16 118	4 661	-11 457	-11 457
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>33 360</b>	<b>-1 330</b>	<b>32 030</b>	<b>31 903</b>	<b>-6 035</b>	<b>-1 700</b>	<b>-7 735</b>	<b>-7 859</b>	<b>27 326</b>	<b>-3 032</b>	<b>24 294</b>	<b>24 044</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>33 360</b>	<b>-1 330</b>	<b>32 030</b>	<b>31 903</b>	<b>-6 035</b>	<b>-1 700</b>	<b>-7 735</b>	<b>-7 859</b>	<b>27 326</b>	<b>-3 032</b>	<b>24 294</b>	<b>24 044</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-4 827	1 663	-3 164	-3 164	-3 063	620	-2 443	-2 443	-7 890	2 283	-5 607	-5 607
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-4 827</b>	<b>1 663</b>	<b>-3 164</b>	<b>-3 164</b>	<b>-3 063</b>	<b>620</b>	<b>-2 443</b>	<b>-2 443</b>	<b>-7 890</b>	<b>2 283</b>	<b>-5 607</b>	<b>-5 607</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-4 827</b>	<b>1 663</b>	<b>-3 164</b>	<b>-3 164</b>	<b>-3 063</b>	<b>620</b>	<b>-2 443</b>	<b>-2 443</b>	<b>-7 890</b>	<b>2 283</b>	<b>-5 607</b>	<b>-5 607</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>28 533</b>	<b>333</b>	<b>28 866</b>	<b>28 739</b>	<b>-9 098</b>	<b>-1 080</b>	<b>-10 178</b>	<b>-10 302</b>	<b>19 436</b>	<b>-749</b>	<b>18 687</b>	<b>18 437</b>

## 5 Informations sectorielles

### *Définition des secteurs opérationnels*

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Banque de détail à l'étranger
- Services financiers spécialisés
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier principal du Groupe Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

Le tableau en 5.1 ventile le résultat au 31/12/2016 en fonction de ces différents secteurs.

### *Présentation par zone géographique*

Le Groupe Pyrénées Gascogne intervient sur deux zones géographiques, la France et l'Espagne.

Le tableau en 5.2 répartit le résultat au 31/12/2016 en fonction de ces deux zones géographiques.

## 5.1 Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Banque de proximité France	Banque de détail Espagne	Total
<b>Produit net bancaire</b>	397 240	42 839	440 079
Charges d'exploitation	-233 945	-24 762	-258 707
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>163 295</b>	<b>18 077</b>	<b>181 372</b>
Coût du risque	-25 285	-6 212	-31 497
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>138 010</b>	<b>11 865</b>	<b>149 875</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-4 327		-4 327
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>133 683</b>	<b>11 865</b>	<b>145 548</b>
Impôts sur les bénéfices	-45 621	-2 785	-48 406
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			0
<b>Résultat net</b>	<b>88 062</b>	<b>9 080</b>	<b>97 142</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	184	471	655
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>87 878</b>	<b>8 609</b>	<b>96 487</b>

<b>Actifs sectoriels</b>			0
dont parts dans les entreprises mises en équivalence			0
dont écarts d'acquisition			0
<b>Total Actif</b>			

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Banque de proximité France	Banque de détail Espagne	Total
<b>Produit net bancaire</b>	390 922	48 661	439 583
Charges d'exploitation	-202 951	-28 619	-231 570
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>187 971</b>	<b>20 042</b>	<b>208 013</b>
Coût du risque	-25 217	-5 410	-30 627
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>162 754</b>	<b>14 632</b>	<b>177 386</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 165		1 165
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>163 919</b>	<b>14 632</b>	<b>178 551</b>
Impôts sur les bénéfices	-58 174	-3 461	-61 635
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			0
<b>Résultat net</b>	<b>105 745</b>	<b>11 171</b>	<b>116 916</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		580	580
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>105 745</b>	<b>10 591</b>	<b>116 336</b>

<b>Actifs sectoriels</b>			0
dont parts dans les entreprises mises en équivalence			0
dont écarts d'acquisition			0
<b>Total Actif</b>			

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2016				31/12/2015			
	Résultat net part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part du Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	89 065	398 427			105 745	390 922		
Autres pays de l'Union européenne	7 422	41 652			10 591	48 661		
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
<b>Total</b>	<b>96 487</b>	<b>440 079</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>116 336</b>	<b>439 583</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Caisse	48 099		48 078	
Banques centrales	77 707	266 200	148 054	186 582
<b>Valeur au bilan</b>	<b>125 806</b>	<b>266 200</b>	<b>196 132</b>	<b>186 582</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

*Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 048	8 538
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 048</b>	<b>8 538</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Intruments de capitaux propres</b>	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Prêts et avances</b>	0	0
Créances sur la clientèle		
Créances sur les établissements de crédit		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Instruments dérivés</b>	9 048	8 538
<b>Valeur au bilan</b>	9 048	8 538

### *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 405	18 031
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	18 405	18 031

### *Passifs financiers détenus à des fins de transaction*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	18 405	18 031
<b>Valeur au bilan</b>	18 405	18 031



### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

### 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	56 774	2 085		55 148	992	-14
Obligations et autres titres à revenu fixe	583 542	16 307	-3 207	564 544	13 919	-4 289
Actions et autres titres à revenu variable (2)	77 364	9 583	-426	85 012	7 835	-390
Titres de participation non consolidés	1 120 325	26 944	-7 842	628 635	40 586	-7 476
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 838 005</b>	<b>54 919</b>	<b>-11 475</b>	<b>1 333 339</b>	<b>63 332</b>	<b>-12 169</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 838 005</b>	<b>54 919</b>	<b>-11 475</b>	<b>1 333 339</b>	<b>63 332</b>	<b>-12 169</b>
Impôts		-8 715	1 022		-8 829	1 368
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)</b>		<b>46 204</b>	<b>-10 453</b>		<b>54 503</b>	<b>-10 801</b>

(1) Dont 14.397 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et 15.832 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) «Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 497.569 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 472.569 milliers d'euros au 31 décembre 2015.»

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Prêts et avances</b>	<b>147 533</b>	<b>63 285</b>
Comptes et prêts	146 886	62 210
dont comptes ordinaires débiteurs sains	58 434	32 482
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		428
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	647	647
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>147 533</b>	<b>63 285</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>147 533</b>	<b>63 285</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
<b>Titres de dettes</b>	0	44
Titres non cotés sur un marché actif		44
<b>Prêts et avances</b>	<b>390 630</b>	<b>1 145 289</b>
Comptes ordinaires	15 262	29 763
Comptes et avances à terme	375 368	1 115 526
Prêts subordonnés		
<b>Valeur brute</b>	<b>390 630</b>	<b>1 145 333</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>390 630</b>	<b>1 145 333</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>538 163</b>	<b>1 208 618</b>

*Prêts et créances sur la clientèle*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	2 315	2 314
Titres non cotés sur un marché actif	2 315	2 314
<b>Prêts et avances</b>	<b>13 538 657</b>	<b>12 626 339</b>
Créances commerciales	72 894	74 468
Autres concours à la clientèle	13 362 171	12 417 711
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	60 739	78 562
Comptes ordinaires débiteurs	42 853	55 598
<b>Valeur brute</b>	<b>13 540 972</b>	<b>12 628 653</b>
Dépréciations	-304 860	-307 344
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>13 236 112</b>	<b>12 321 309</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	8 593	9 745
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	5 940	4 405
<b>Valeur brute</b>	<b>14 533</b>	<b>14 150</b>
Dépréciations	-1 974	
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>12 559</b>	<b>14 150</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 248 671</b>	<b>12 335 459</b>

**6.6** *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées	120 559	107 237
Obligations et autres titres à revenu fixe	427 302	364 169
<b>Total</b>	<b>547 861</b>	<b>471 406</b>
Dépréciations		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>547 861</b>	<b>471 406</b>

## 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

*Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2016*

« NÉANT »

*Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2015*

« NÉANT »

### Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

*Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2016*

Au titre de l'exercice 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	307 344		81 930	-82 749		-1 665	304 860
<i>dont dépréciations collectives</i>	77 334		9 436	-12 044		2 550	77 276
Opérations de location-financement			310			1 664	1 974
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	27 547	-326	166	-1 275			26 112
Autres actifs financiers	1	1 933	18				1 952
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>334 892</b>	<b>1 607</b>	<b>82 424</b>	<b>-84 024</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>334 898</b>

Les variations significatives concernant les dotations / reprises se décomposent comme suit :

- Sur les crédits de trésorerie et autres concours clientèle : dotation nette de 3,1 millions d'euros
- Sur les crédits à l'équipement : reprise nette de 2,1 millions d'euros
- Sur les crédits immobiliers : dotation nette de 0,8 millions d'euros

Une reprise nette de 2,6 millions d'euros a été comptabilisée au titre de la provision collective :

- Dotation nette de 1,9 millions d'euros pour la CR Pyrénées Gascogne

- Reprise nette de 4.7 millions d'euros pour Bankoa

La variation de périmètre concerne 2 entités :

- La fusion opérée entre des titres de participation détenus dans PG Immo pour 326 milliers d'euros
- L'intégration des filiales dans les comptes consolidés de CAM Energie entraine la constatation des dépréciations débiteurs divers - clientèle des filiales dans les comptes de CAM Energie, pour 1.933 milliers d'euros.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, la reprise concerne une cession partielle d'OPCVM pour 930 milliers d'euros, et des cessions de titres de participation pour 345 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	300 295		85 626	-78 577			307 344
<i>dont dépréciations collectives</i>	73 350		7 011	-3 027			77 334
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	27 377		174	-4			27 547
Autres actifs financiers	88		1	-88			1
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>327 760</b>	<b>0</b>	<b>85 801</b>	<b>-78 669</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>334 892</b>

## 6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

31/12/2016	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique	15 034	5 207					-220	20 021
Chine								
Espagne	81 131	26 946						108 077
Etats-Unis								
France	24 393	5 607					-91	29 909
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
<b>Total</b>	<b>120 558</b>	<b>37 760</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-311</b>	<b>158 007</b>

31/12/2015	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique	9 819	5 422					-20	15 221
Chine								
Espagne	78 018	20 761						98 779
Etats-Unis								
France	19 400	10 782						30 182
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
<b>Total</b>	<b>107 237</b>	<b>36 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-20</b>	<b>144 182</b>

## 6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	172 867	17 369
dont comptes ordinaires créditeurs	8 458	5 775
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>172 867</b>	<b>17 369</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	51 087	74 126
Comptes et avances à terme	7 053 857	6 852 195
<b>Total</b>	<b>7 104 944</b>	<b>6 926 321</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 277 811</b>	<b>6 943 690</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 074 149	3 516 786
Comptes d'épargne à régime spécial	160 292	135 283
Autres dettes envers la clientèle	2 346 991	2 333 088
Titres donnés en pension livrée	95 341	99 199
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 676 773</b>	<b>6 084 356</b>

## 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse		6 575
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	167 125	254 331
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>167 125</b>	<b>260 906</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	45 900	45 903
Dettes subordonnées à durée indéterminée	254	42
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>46 154</b>	<b>45 945</b>

### Émissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement - CRD 4/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive entre le 1er janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1er janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne ("bail-in") dans certaines circonstances et notamment en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD) du 15 mai 2014.

En 2016, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne n'a émis aucun titre subordonné. Il n'existe pas de clauses restrictives qui pourraient conduire à une exigibilité immédiate de la dette dans le cas où elles ne seraient pas respectées



## 6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2016		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés (2)	20 965		20 965	11 429		9 536
Prises en pension de titres (3)	47 752	47 752	0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	68 717	47 752	20 965	11 429	0	9 536

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 0 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2015		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation (1)	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1) et (2)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d) (3) et (4)		(e)=(c)-(d)
Dérivés (5)	13 411		13 411	4 210		9 201
Prises en pension de titres (6)	428		428			428
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	13 839	0	13 839	4 210	0	9 629

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 99 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation présente 100 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

### Compensation – Passifs financiers

31/12/2016		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement (1)	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés (2)	147 404		147 404	11 429	129 549	6 426
Mises en pension de titres (3)	143 174	47 752	95 422			95 422
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	290 578	47 752	242 826	11 429	129 549	101 848

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 67 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

31/12/2015		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés (1)	134 725		134 725	4 210	91 235	39 280
Mises en pension de titres (2)	99 199		99 199			99 199
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	233 924	0	233 924	4 210	91 235	138 479

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation présente 100 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

### 6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	4 085	59 508
Impôts différés	20 993	16 394
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>25 078</b>	<b>75 902</b>
Impôts courants	5 860	55 642
Impôts différés	7 804	7 901
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>13 664</b>	<b>63 543</b>

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 15 186 milliers d'euros et d'impôts différés passifs de 5 910 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette diminution du stock d'impôts différés est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2019.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>15 416</b>	<b>2 158</b>	<b>8 654</b>	<b>1 083</b>
Charges à payer non déductibles	2 249		1 037	
Provisions pour risques et charges non déductibles		2 158		1 083
Autres différences temporaires	13 167		7 617	
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>947</b>	<b>-283</b>	<b>7 577</b>	<b>4 682</b>
Actifs disponibles à la vente		5 193		4 682
Couvertures de Flux de Trésorerie	4 661		6 447	
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 762		1 130	
Effet des compensations	-5 476	-5 476	-4 848	-4 848
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>4 630</b>	<b>5 929</b>	<b>5 011</b>	<b>6 984</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>20 993</b>	<b>7 804</b>	<b>16 394</b>	<b>7 901</b>

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est nulle pour 2016 comme pour 2015.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres actifs</b>	<b>264 557</b>	<b>214 100</b>
Comptes de stocks et emplois divers	9 634	10 701
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers (1)	253 800	201 820
Comptes de règlements	1 123	1 579
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>97 758</b>	<b>71 495</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	48 070	6 268
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	44 555	50 486
Charges constatées d'avance	3 088	362
Autres comptes de régularisation	2 045	14 379
<b>Valeur au bilan</b>	<b>362 315</b>	<b>285 595</b>

(1) Dont 342 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>83 759</b>	<b>88 569</b>
Comptes de règlements	146	1 578
Créditeurs divers	78 127	82 632
Versement restant à effectuer sur titres	5 486	4 359
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>202 760</b>	<b>159 543</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	21 764	16 494
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	72 871	64 421
Charges à payer	76 852	65 100
Autres comptes de régularisation	31 273	13 528
<b>Valeur au bilan</b>	<b>286 519</b>	<b>248 112</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.15 Co-entreprises et entreprises associées

Aucune entité du Groupe Pyrénées Gascogne ne détient d'intérêts dans des co-entreprises ou entreprises associées.

## 6.16 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	23 943		361				24 304
Amortissements et dépréciations	-10 034		-1 001				-11 035
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>13 909</b>	<b>0</b>	<b>-640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 269</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	23 653		417	-127			23 943
Amortissements et dépréciations	-9 044		-1 143	153			-10 034
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>14 609</b>	<b>0</b>	<b>-726</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 909</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

## 6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	207 420	227 103	34 267	-12 558			456 232
Amortissements et dépréciations (1)	-123 268	-45 059	-22 633	8 141			-182 819
<b>Valeur au bilan</b>	<b>84 152</b>	<b>182 044</b>	<b>11 634</b>	<b>-4 417</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>273 413</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 793	3 333	609	-667			15 068
Amortissements et dépréciations	-3 230	-1 165	-209	653			-3 951
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 563</b>	<b>2 168</b>	<b>400</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 117</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	196 576		15 427	-4 583			207 420
Amortissements et dépréciations (1)	-115 418		-9 096	1 246			-123 268
<b>Valeur au bilan</b>	<b>81 158</b>	<b>0</b>	<b>6 331</b>	<b>-3 337</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 152</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	11 196		672	-75			11 793
Amortissements et dépréciations	-3 053		-177				-3 230
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 143</b>	<b>0</b>	<b>495</b>	<b>-75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 563</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.18 Ecarts d'acquisition

Les principaux écarts d'acquisition en stock au 31/12/2016 sont les suivants :

% détention	Intitulé	Ecart d'acquisition (GW)
100%	Titres SARL VOLTAFRANCE 3	273
100%	Titres SARL VOLTAFRANCE 4	237
100%	Titres SARL VOLTAFRANCE 10	338
100%	Titres Platane Energies	14
100%	Titres EPV6	1
100%	Titres SOLEIL	223
100%	Titres Souleyada	223
100%	Titres CLAIRANA	254
100%	Titres IRIS	10
100%	Titres BOULEAU ENERGIES	777
100%	Titres SOLEFI	5 541
100%	Titres JACINTHE	631
100%	TOULOUSE 1 ENERGY	111
100%	Titres CS PISTOLE	974
35%	METHAGRI 32	2
100%	JASMIN	28
100%	WINCO SOL	29
	<b>TOTAL</b>	<b>9 666</b>

Des écarts d'acquisition ont été constatés pour la première fois, au 30/06/2016, compte tenu du fait que CAM Energie a consolidé à partir de cet arrêté, certaines de ses filiales, au sein de son propre périmètre.

Cet écart d'acquisition fera l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Le premier test de dépréciation sera donc réalisé en 2017.

## 6.19 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Risques sur les produits épargne-logement	10 870		4 507					15 377
Risques d'exécution des engagements par signature	12 413		8 408	-418	-4 690		-567	15 146
Risques opérationnels	4 341			-2 075	-106			2 160
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 068		60		-22		2 811	7 917
Litiges divers	6 507		9 519	-134	-6 176			9 716
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	8 218	1 959	10 002	-2 323	-1 352		567	17 071
<b>Total</b>	<b>47 417</b>	<b>1 959</b>	<b>32 496</b>	<b>-4 950</b>	<b>-12 346</b>	<b>0</b>	<b>2 811</b>	<b>67 387</b>

- (1) Dont 6.176 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.542 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne-logement	10 650		3 914		-3 694			10 870
Risques d'exécution des engagements par signature	11 035		4 633		-3 255			12 413
Risques opérationnels	4 568		1		-228			4 341
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 261		131		-47		-277	5 068
Litiges divers	6 174		5 553	-100	-5 120			6 507
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	7 299		3 979	-1 922	-1 138			8 218
<b>Total</b>	<b>44 987</b>	<b>0</b>	<b>18 211</b>	<b>-2 022</b>	<b>-13 482</b>	<b>0</b>	<b>-277</b>	<b>47 417</b>

- (1) Dont 3.388 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1.504 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Outre les provisions pour engagements sociaux, les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle. Le solde de cette provision est de 9.716 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrés sur la base des modèles établis par le Groupe Crédit Agricole.

#### **Provision épargne-logement :**

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

#### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	788 443	616 792
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	459 152	447 486
Ancienneté de plus de 10 ans	478 085	489 625
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 725 680</b>	<b>1 553 903</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>182 765</b>	<b>187 841</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 908 445</b>	<b>1 741 744</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	4 170	6 039
Comptes épargne-logement	18 143	25 152
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>22 313</b>	<b>31 191</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 691	3 430
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 499	1 555
Ancienneté de plus de 10 ans	7 187	5 884
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>15 377</b>	<b>10 869</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>15 377</b>	<b>10 869</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	10 869	4 508	0		15 377
Comptes épargne-logement					0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>10 869</b>	<b>4 508</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 377</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.20 Capitaux propres

### *Composition du capital au 31 décembre 2016*

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2016	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2016	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	0	0	0	0	0	0
Dont part du Public						
Dont part Sacam Mutualisation						
Dont part autodétenue						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	2 090 147	0	0	2 090 147	35,61%	0
Dont part du Public	622 566			622 566		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 467 581			1 467 581		
Dont part Sacam Mutualisation						
<b>Parts sociales</b>	3 779 966	0	3	3 779 962	64,39%	0
Dont 65 Caisses Locales	3 779 936			3 779 936		
Dont 22 administrateurs de la CR	29		3	26		
Dont Crédit Agricole S.A.	1		1			
Dont Sacam Mutualisation		1		1		
Dont Autres						
<b>Total</b>	<b>5 870 113</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5 870 109</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant total du capital est de 58 701 milliers d'euros.

### **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.



## Dividendes

En milliers d'euros	Prévu 2017	2016	2015	2014	2013
Rémunération des parts sociales	454	404	643	930	1 051
Rémunération des CCA détenus par Crédit Agricole S.A.	-	7 866	7 294	6 986	6 560
Rémunération des CCA détenus par SACAM Mutualisation	6 795				
Rémunération des CCA des autres souscripteurs	2 882	3 337	3 094	2 963	2 783

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 311 milliers d'euros en 2016.

### *Affectations du résultat et fixation du dividende 2016*

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne du 24/02/2017.

Le texte de la résolution est le suivant :

### **Projet de résolution**

Affectation du bénéfice de l'exercice 2016 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2016 de la Caisse Régionale qui s'élève à 90 500 508.36 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 453 595.56 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1.20 % net du nominal des parts rémunérées;
- 6 794 900.03 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par la SAS Sacam Mutualisation, le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001;
- 2 882 480.58 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires;
- 60 277 149.14 € au titre de la réserve légale, soit les  $\frac{3}{4}$  du solde disponible;
- 20 092 383.05 € au titre des réserves facultatives, soit le  $\frac{1}{4}$  disponible.

## **6.21 Participations ne donnant pas le contrôle**

### *Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives*

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
CAM ENERGIE	0,00%	0,00%	184	809	
BANKOA SA	5,19%	5,19%	471	7 832	145
PYRÉNÉES GASCOGNE GESTION	0,01%	0,01%	0	11	
PYRÉNÉES GASCOGNE ALTITUDE	0,02%	0,02%	0	0	
<b>Total</b>			<b>655</b>	<b>8 652</b>	<b>145</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
MERCAGENTES	5,19%	0,00%	-238	-27	
BANKOA SA	5,19%	5,19%	-342	7 404	-125
PYRÉNÉES GASCOGNE GESTION	0,01%	0,01%	0	11	
PYRÉNÉES GASCOGNE ALTITUDE	0,02%	0,02%	0	0	
<b>Total</b>			<b>-580</b>	<b>7 388</b>	<b>-125</b>

**Informations financières individuelles résumées concernant les participations ne donnant pas le contrôle significatives**

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
BANKOA	1 984 736	41 652	7 893	10 389
PYRÉNÉES GASCOGNE GESTION	92 983	775	1 059	1 339
PYRÉNÉES GASCOGNE ALTITUDE	66 914	120	176	333
<b>Total</b>	<b>2 144 633</b>	<b>42 547</b>	<b>9 128</b>	<b>12 061</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
MERCAGENTES	21 221	7 047	4 584	1 011
BANKOA SA	1 767 033	41 614	6 587	1 606
PYRÉNÉES GASCOGNE GESTION	91 806	717	-2 440	-2 972
PYRÉNÉES GASCOGNE ALTITUDE	66 800	-671	-1 244	-369
<b>Total</b>	<b>1 946 860</b>	<b>48 707</b>	<b>7 487</b>	<b>-724</b>

## 6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	125 806					125 806
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	350	426	842	7 430		9 048
Instruments dérivés de couverture	106	208	2 435	9 242		11 991
Actifs financiers disponibles à la vente	11 496	16 550	94 389	489 723	1 221 497	1 833 655
Prêts et créances sur les établissements de crédit	97 261	89 829	109 775	241 290		538 155
Prêts et créances sur la clientèle	690 780	1 251 585	4 130 403	7 153 019	22 884	13 248 671
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	28 551					28 551
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 642	27 938	220 735	277 546		547 861
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>975 992</b>	<b>1 386 536</b>	<b>4 558 579</b>	<b>8 178 250</b>	<b>1 244 381</b>	<b>16 343 738</b>
Banques centrales	266 200					266 200
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 991	415	1 019	14 980		18 405
Instruments dérivés de couverture	1 326	1 209	16 074	112 136		130 745
Dettes envers les établissements de crédit	1 238 086	1 739 820	2 635 282	1 509 386	155 237	7 277 811
Dettes envers la clientèle	5 231 471	693 580	648 143	103 579		6 676 773
Dettes représentées par un titre	6 167	30 958	60 000	70 000		167 125
Dettes subordonnées	5 405	20 896	25 004		-5 151	46 154
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	773					773
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>6 751 419</b>	<b>2 486 878</b>	<b>3 385 522</b>	<b>1 810 081</b>	<b>150 086</b>	<b>14 583 986</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	196 132					196 132
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	148	196	1 558	6 636		8 538
Instruments dérivés de couverture		33	284	4 204	423	4 944
Actifs financiers disponibles à la vente	4 279	8 707	118 678	391 066	810 609	1 333 339
Prêts et créances sur les établissements de crédit	177 254	597 794	153 405	280 163		1 208 616
Prêts et créances sur la clientèle	716 242	1 215 282	3 758 713	6 603 300	41 924	12 335 461
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	24 411					24 411
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 284	33 623	175 651	255 848		471 406
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 124 750</b>	<b>1 855 635</b>	<b>4 208 289</b>	<b>7 541 217</b>	<b>852 956</b>	<b>15 582 847</b>
Banques centrales	136 059		50 523			186 582
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 898	202	1 820	14 111		18 031
Instruments dérivés de couverture	195	1 204	12 847	104 263		118 509
Dettes envers les établissements de crédit	1 076 182	2 008 466	2 537 371	1 321 287	384	6 943 690
Dettes envers la clientèle	4 580 120	661 396	732 145	110 695		6 084 356
Dettes représentées par un titre	22 654	78 102	55 217	104 933		260 906
Dettes subordonnées	42	889	45 014			45 945
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	174					174
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 817 324</b>	<b>2 750 259</b>	<b>3 434 937</b>	<b>1 655 289</b>	<b>384</b>	<b>13 658 193</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 *Détail des charges de personnel*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements (1) (2)	80 983	75 435
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 750	7 225
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 590	1 486
Autres charges sociales	26 591	25 995
Intéressement et participation	13 192	14 166
Impôts et taxes sur rémunération	13 930	13 621
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>144 036</b>	<b>137 928</b>

(1) Dont médailles du travail pour 84 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 100 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 1.073 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 796 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### 7.2 *Effectif fin de période*

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	1 786	1 827
Etranger	266	289
<b>Total</b>	<b>2 052</b>	<b>2 116</b>

### 7.3 *Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe CR Pyrénées-Gascogne n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	26 172		26 172	26 660
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 497		1 497	1 682
Coût financier	483		483	356
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				-280
Variation de périmètre	-95		-95	-362
Prestations versées (obligatoire)	-1 519		-1 519	-2 174
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	1 114		1 114	664
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 669		2 669	-374
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>30 321</b>	<b>0</b>	<b>30 321</b>	<b>26 172</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	1 497		1 497	1 402
Charge/produit d'intérêt net	58		58	50
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>1 555</b>	<b>0</b>	<b>1 555</b>	<b>1 452</b>

### Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>4 827</b>		<b>4 827</b>	<b>4 840</b>
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-17		-17	5
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	1 114		1 114	664
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 965		1 965	-374
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>7 889</b>	<b>0</b>	<b>7 889</b>	<b>5 135</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	22 784		22 784	22 973
Ecart de change				0
Intérêt sur l'actif (produit)	425		425	306
Gains/(pertes) actuariels	721		721	303
Cotisations payées par l'employeur	1 829		1 829	1 738
Cotisations payées par les employés			0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime			0	0
Variation de périmètre	-95		-95	-362
Taxes, charges administratives et primes			0	0
Prestations payées par le fonds	-1 519		-1 519	-2 174
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>24 145</b>	<b>0</b>	<b>24 145</b>	<b>22 784</b>

### Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>27 759</b>		<b>27 759</b>	<b>26 172</b>
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	21 583		21 583	22 784
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>6 176</b>	<b>0</b>	<b>6 176</b>	<b>3 388</b>

### Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,89%		1,04%	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%		2,08%	
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,00%		2,00%	
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Autres (à détailler)				

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

### Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro		
	En %	en montant	dont coté
Actions (2)	9,6%	2 073	
Obligations (2)	84,1%	18 152	
Immobiliers	6,3%	1 358	
Autres actifs (3)	0,00%		

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement

(2) Dont instruments émis par l'entité

(3) Cash, contrat d'assurance...

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,80 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,11 %.

## 7.5 *Autres avantages sociaux*

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est soumise au calcul de la participation des salariés, telle que la loi le prévoit. En outre, elle a signé un accord de retour financier, dont l'intéressement calculé sur les résultats de la Caisse Régionale vient compléter le calcul de la participation. L'ensemble constitue une enveloppe plafonnée à un pourcentage du résultat.

Les engagements sociaux tels que retracés plus haut sont couverts par des contrats d'assurance. Les primes payées sont enregistrées en charges comptables. Ces primes représentent la totalité des engagements de la Caisse Régionale, entièrement financés à chaque arrêté des comptes.

Il n'y a pas au sens de l'IAS 19 d'engagements autres de la Caisse Régionale envers ses salariés. Au titre de l'obligation préconisée par la Convention Collective, la Caisse Régionale calcule selon un modèle interne la provision pour médailles du travail dont le montant reflète l'engagement cumulé des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice. La provision s'élève au 31/12/2016 à 1 542 milliers d'euros.

## 7.6 *Rémunérations de dirigeants*

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération (1) des mandataires sociaux	937	694
Rémunération (1) des membres des organes de Direction	1 316	1 218
<b>TOTAL REMUNERATION</b>	<b>2 253</b>	<b>1 912</b>

(1) Rémunérations brutes déclarées.

## 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### *Engagements donnés et reçus*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 327 629</b>	<b>1 224 736</b>
. Engagements en faveur des établissements de crédit	2 648	70 049
. Engagements en faveur de la clientèle	1 324 981	1 154 687
Ouverture de crédits confirmés	778 206	712 842
- Ouverture de crédits documentaires	11 406	3 617
- Autres ouvertures de crédits confirmés	766 800	709 225
Autres engagements en faveur de la clientèle	546 775	441 845
<b>Engagements de garantie</b>	<b>880 580</b>	<b>1 256 931</b>
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	304 889	717 960
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	327	568
Autres garanties (1)	304 562	717 392
. Engagements d'ordre de la clientèle	575 691	538 971
Cautions immobilières	141 319	101 231
Autres garanties d'ordre de la clientèle	434 372	437 740
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>122 720</b>	<b>87 261</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	122 720	87 261
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 490 982</b>	<b>3 105 194</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	423 143	287 895
. Engagements reçus de la clientèle	3 067 839	2 817 299
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	625 464	556 152
Autres garanties reçues	2 442 375	2 261 147

- (1) Dont 247.211 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 642.211 milliers d'euros.



### *Instruments financiers remis et reçus en garantie*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015 retraité (1)</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 330 787	3 291 661
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	129 549	98 389
Autres dépôts de garantie (2)	83 681	216 862
Titres et valeurs donnés en pension	95 422	99 199
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>3 639 439</b>	<b>3 706 111</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- (1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 216.862 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 133.181 milliers d'euros. Ces montants n'étaient pas repris dans l'annexe au 31/12/2015, d'où la mention « retraité » figurant en en-tête de colonne.
- (2) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, l'entité conserve un dépôt de 83.681 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement en mettant en œuvre une opération de repo/reverse repo compensée financièrement et comptablement sur une durée d'un an : les titres seniors ont été mis en pension à hauteur de 47.752 milliers d'euros et une O.A.T. a été prise en pension auprès de CASA à hauteur de 47.752 milliers d'euros.

### *Créances apportées en garantie*

Au cours de l'année 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a apporté 3.330.786 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3.291.661 milliers d'euros en 2015. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a apporté :

- 1.850.838 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.823.566 milliers d'euros en 2015;

- 307.606 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 297.339 milliers d'euros en 2015;

- 1.172.342 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1.170.756 milliers d'euros en 2015.

### *Garanties détenues et actifs reçus en garantie*

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 4.778 milliers d'euros, selon la répartition suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	2 775	3 576
Immeubles de placement	2 003	2 152
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
<b>Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie</b>	<b>4 778</b>	<b>5 728</b>

## **9 Reclassements d'instruments financiers**

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10 Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>13 786 834</b>	<b>13 839 067</b>	<b>0</b>	<b>551 312</b>	<b>13 287 755</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>538 163</b>	<b>551 312</b>	<b>0</b>	<b>551 312</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	73 696	73 549		73 549	
Comptes et prêts à terme	463 820	477 116		477 116	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	647	647		647	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>13 248 671</b>	<b>13 287 755</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 287 755</b>
Créances commerciales	85 024	87 303			87 303
Autres concours à la clientèle	13 074 482	13 111 050			13 111 050
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	2 315	2 315			2 315
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	59 985	60 117			60 117
Comptes ordinaires débiteurs	26 865	26 970			26 970
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>547 861</b>	<b>547 431</b>	<b>547 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	120 559	120 559	120 559		
Obligations et autres titres à revenu fixe	427 302	426 872	426 872		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>14 334 695</b>	<b>14 386 498</b>	<b>547 431</b>	<b>551 312</b>	<b>13 287 755</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>13 544 077</b>	<b>13 709 682</b>	<b>0</b>	<b>1 204 880</b>	<b>12 504 802</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 208 618</b>	<b>1 204 880</b>	<b>0</b>	<b>1 204 880</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	62 245	62 234		62 234	
Comptes et prêts à terme	1 145 254	1 141 528		1 141 528	
Valeurs reçues en pension	428	428		428	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	647	647		647	
Titres non cotés sur un marché actif	44	43		43	
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>12 335 459</b>	<b>12 504 802</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 504 802</b>
Créances commerciales	88 618	88 456			88 456
Autres concours à la clientèle	12 127 316	12 281 554			12 281 554
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	2 314	2 297			2 297
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	77 956	77 574			77 574
Comptes ordinaires débiteurs	39 255	54 921			54 921
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>471 406</b>	<b>490 225</b>	<b>490 225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	107 237	111 245	111 245		
Obligations et autres titres à revenu fixe	364 169	378 980	378 980		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>14 015 483</b>	<b>14 199 907</b>	<b>490 225</b>	<b>1 204 880</b>	<b>12 504 802</b>

*Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur*

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 277 811</b>	<b>7 276 824</b>	<b>0</b>	<b>7 276 824</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	59 464	59 464		59 464	
Comptes et emprunts à terme	7 218 266	7 217 360		7 217 360	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	81				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 676 773</b>	<b>6 674 317</b>	<b>0</b>	<b>6 674 317</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 074 149	4 074 026		4 074 026	
Comptes d'épargne à régime spécial	160 292	160 292		160 292	
Autres dettes envers la clientèle	2 346 991	2 344 688		2 344 688	
Titres donnés en pension livrée	95 341	95 311		95 311	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>167 125</b>	<b>167 111</b>		<b>167 111</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>46 154</b>	<b>45 900</b>		<b>45 900</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>14 167 863</b>	<b>14 164 152</b>	<b>0</b>	<b>14 164 152</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>6 943 690</b>	<b>6 919 241</b>	<b>0</b>	<b>6 919 241</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	79 901	79 896		79 896	
Comptes et emprunts à terme	6 863 789	6 839 345		6 839 345	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 084 356</b>	<b>6 037 466</b>	<b>0</b>	<b>6 037 466</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 516 786	3 516 355		3 516 355	
Comptes d'épargne à régime spécial	135 283	135 283		135 283	
Autres dettes envers la clientèle	2 333 088	2 286 755		2 286 755	
Titres donnés en pension livrée	99 199	99 073		99 073	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>260 906</b>	<b>258 455</b>		<b>258 455</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>45 945</b>	<b>45 014</b>		<b>45 014</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>13 334 897</b>	<b>13 260 176</b>	<b>0</b>	<b>13 260 176</b>	<b>0</b>

## ***10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur***

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

***Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation***

### **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>9 048</b>	<b>0</b>	<b>9 048</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	9 048		9 048	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 838 005</b>	<b>618 114</b>	<b>1 219 891</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	56 774	56 774		
Obligations et autres titres à revenu fixe	583 542	540 045	43 497	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 197 689	21 295	1 176 394	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>11 991</b>		<b>11 991</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 859 044</b>	<b>618 114</b>	<b>1 240 930</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 497.569 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables").



<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>8 538</b>	<b>0</b>	<b>8 538</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 538		8 538	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 333 339</b>	<b>630 653</b>	<b>702 686</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	55 148	55 148		
Obligations et autres titres à revenu fixe	564 544	543 792	20 752	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	713 647	31 713	681 934	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4 944</b>		<b>4 944</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 346 821</b>	<b>630 653</b>	<b>716 168</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 472.569 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18 405</b>	<b>0</b>	<b>18 405</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	18 405		18 405	
Dettes envers les établissements de crédit	0			
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>130 745</b>		<b>130 745</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>149 150</b>	<b>0</b>	<b>149 150</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18 031</b>	<b>0</b>	<b>18 031</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	18 031		18 031	
Dettes envers les établissements de crédit	0			
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>118 509</b>		<b>118 509</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>136 540</b>	<b>0</b>	<b>136 540</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016**

### *Date de clôture*

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entités	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
PYRENEES GASCOGNE	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
CL PYRENEES GASCOGNE	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
BANKOA	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
CAM ENERGIE	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
PG IMMO	Contrôle au sens IFRS10	30/09/2016	Clôture sociale
Pyrénées Gascogne Gestion	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
Pyrénées Gascogne Altitude	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
PG INVEST	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015 COMPARTIMENT CR869 PYRENEES GASCOGNE	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	
MERCA GENTES (Absorption rétroactive au 01/01/2016 par E86920)	Contrôle au sens IFRS10	31/12/2016	

## **12 Information sur les filiales**

### ***12.1 Restrictions sur les entités contrôlées***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'est soumise à aucune restriction réglementaire, légale ou contractuelle visant à réduire l'accès aux actifs de ses filiales.

### ***12.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

### ***12.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dispose de deux fonds dédiés, PG Gestion et PG Altitude, tous deux consolidés par intégration globale. L'objectif de ces fonds dédiés est de donner plus de souplesse à la gestion des excédents de fonds propres de la CR en permettant, en particulier, d'arbitrer les positions des portefeuilles sans pour autant externaliser de plus-values latentes dans les comptes individuels de la Caisse Régionale.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

En 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015.

## 12.4 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la CR Pyrénées Gascogne	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
<b>Banque de détail en France</b>								
Caisse Régionale Pyrénées Gascogne	Intégration globale		France	Mère	100,00000%	100,00000%	100,00000%	100,00000%
CL PYRENEES GASCOGNE	Intégration globale		France	Mère	100,00000%	100,00000%	100,00000%	100,00000%
<b>Banque de proximité à l'international</b>								
BANKOA SA	Intégration globale		Espagne	Filiale	94,80955%	94,80955%	94,80955%	94,80955%
<b>Société de bourse</b>								
MERCA GENTES	Intégration globale	Absorption rétroactive au 01/01/2016 par E86920	Espagne	Filiale		100,00000%		94,80955%
<b>Divers</b>								
PG IMMO	Intégration globale		France	Filiale	100,00000%	100,00000%	100,00000%	100,00000%
Pyrénées Gascogne Gestion	Intégration globale		France	Filiale	99,98767%	99,98767%	99,98767%	99,98767%
Pyrénées Gascogne Altitude	Intégration globale		France	Filiale	99,99983%	99,99983%	99,99983%	99,99983%
PG INVEST	Intégration globale		France	Filiale	100,00000%	100,00000%	100,00000%	100,00000%
Cam Energie SAS	Intégration globale		France	Filiale	100,00000%	100,00000%	100,00000%	100,00000%
<b>Titrisation</b>								
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015 COMPARTIMENT CR869 PYRENEES GASCOGNE	Intégration globale		France	Filiale	100,00000%	100,00000%	100,00000%	100,00000%

(1) Entrée dans le périmètre

Sortie de périmètre

Changement de méthode

(2) Filiale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

## 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 43.623 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 74.155 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % sont individuellement non significatives (total bilan et résultat net).

## 13.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Fonds de placement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

### Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

#### Soutien financier apporté aux entités structurées

#### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dans les tableaux ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2016																
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)				
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																	
Actifs financiers disponibles à la vente																	
Prêts et créances									151 632	151 632			151 632				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																	
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	151 632	151 632	0	151 632	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0									0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																	
Dettes																	
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																	
Engagements de financement																	
Engagements de garantie																	
Autres																	
Provisions - Engagements par signature																	
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>										6 121 207							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2015																
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)				
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Actifs financiers disponibles à la vente Prêts et créances Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance									249 683	249 683			249 683				
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	249 683	249 683	0	249 683	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Dettes				0				0				0					0
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Engagements donnés</b>																	0
Engagements de financement Engagements de garantie Autres																	
Provisions - Engagements par signature																	
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>									10 668 883								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

### Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2016

NEANT

# **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE**

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire  
et financier au capital de 58 701 100,00 euros*

*Siège social : 11, boulevard du Président Kennedy 65000 TARBES  
776 983 546 R.C.S TARBES*

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016**

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne  
en date du 26/01/2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du  
30/03/2017



BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>354 643</b>	<b>362 975</b>
Caisse, banques centrales		100 411	136 117
Effets publics et valeurs assimilées	5	49 445	44 471
Créances sur les établissements de crédit	3	204 787	182 387
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>390 629</b>	<b>1 145 307</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>11 477 115</b>	<b>10 713 630</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>1 131 499</b>	<b>1 066 307</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	680 786	619 328
Actions et autres titres à revenu variable	5	450 713	446 979
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>1 443 342</b>	<b>882 591</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 099 194	570 783
Parts dans les entreprises liées	6-7	271 863	240 812
Immobilisations incorporelles	7	1 895	1 866
Immobilisations corporelles	7	70 390	69 130
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>			
<b>ACTIONS PROPRES</b>	8		
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>333 061</b>	<b>273 797</b>
Autres actifs	9	242 703	203 851
Comptes de régularisation	9	90 358	69 946
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 130 289</b>	<b>14 444 607</b>

## PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>4 290</b>	<b>2 702</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	4 290	2 702
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>11</b>	<b>7 128 204</b>	<b>6 949 531</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>12</b>	<b>5 419 420</b>	<b>4 996 742</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>13</b>	<b>121 854</b>	<b>159 766</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>276 501</b>	<b>229 942</b>
Autres passifs	14	79 266	64 193
Comptes de régularisation	14	197 235	165 749
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>357 722</b>	<b>362 515</b>
Provisions	15-16-	165 205	153 216
Dettes subordonnées	19	192 517	209 299
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>148 871</b>	<b>148 871</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>20</b>	<b>1 673 427</b>	<b>1 594 538</b>
Capital souscrit		58 701	58 701
Primes d'émission		280 603	280 603
Réserves		1 243 463	1 150 138
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		159	164
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		90 501	104 932
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 130 289</b>	<b>14 444 607</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>2 114 713</b>	<b>2 347 220</b>
Engagements de financement	28	1 156 973	1 064 900
Engagements de garantie	28	957 080	1 281 664
Engagements sur titres	28	660	656
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>3 449 735</b>	<b>3 022 355</b>
Engagements de financement	28	122 720	87 198
Engagements de garantie	28	3 326 355	2 934 501
Engagements sur titres	28	660	656

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	33	376 723	417 610
Intérêts et charges assimilées	33	-184 081	-228 111
Revenus des titres à revenu variable	34	29 671	41 607
Commissions Produits	35	167 776	164 720
Commissions Charges	35	-28 270	-27 426
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	696	-423
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	1 985	3 148
Autres produits d'exploitation bancaire	38	7 159	2 890
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-804	-495
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>370 855</b>	<b>373 520</b>
Charges générales d'exploitation	39	-199 148	-186 944
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 950	-8 580
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>161 757</b>	<b>177 996</b>
Coût du risque	40	-25 657	-25 109
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>136 100</b>	<b>152 887</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	2 602	2 816
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>138 702</b>	<b>155 703</b>
Résultat exceptionnel	42		
Impôts sur les bénéfices	43	-48 201	-49 771
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			-1 000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>90 501</b>	<b>104 932</b>

## **Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Note 1.1 Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, 65 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,24 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,66 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier.

Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion.

Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

#### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et

des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.



### **Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016**

- Perception de 8 588 milliers d'euros d'IRA de nos clients.
- Comptabilisation de 10 919 milliers d'euros au titre de l'étalement des frais de dossiers crédit.
- Enregistrement de soultes de résiliation de swaps de macro-couverture pour 2 029 milliers d'euros.
- Dotation à la provision « Epargne logement » pour 4 508 milliers d'euros.
- Versement de 16 999 milliers d'euros d'indemnités de remboursement anticipé sur avances globales et emprunts en blanc.
- Perception d'un produit de 2 560 milliers d'euros correspondant à la restitution anticipée de commissions par la CAMCA.
- Perception d'un dividende de 23 456 milliers d'euros de la SAS Rue La Boétie.
- Paiement de cotisations au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution à hauteur de 2 543 milliers d'euros.
- Le coût du risque s'élève à - 25 657 milliers d'euros et se décompose de la façon suivante :
  - o Provisions affectées - 16 307 milliers d'euros
  - o Provisions sur engagements hors bilan - 5 119 milliers d'euros
  - o Provisions collective et filières : - 2 112 milliers d'euros
  - o Provisions pour litiges - 1 984 milliers d'euros
- Reprise de provisions pour dépréciation de 2 000 milliers d'euros sur notre participation dans notre filiale PG Immo.

#### **Opération de simplification du groupe Crédit Agricole**

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 504 564 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 299 248 milliers d'euros en faveur du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité

économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 133 181 milliers d'euros pour Crédit Agricole Pyrénées Gascogne).

#### **Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2016**

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement au 31/12/2016.

## **Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social  Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-05 Relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture	02 juillet 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif aux comptes plan comptable général	23 novembre 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
Règlement ANC N°2016-01 Relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	05 février 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.	11 mars 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-03 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)	15 avril 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-04 Relatif	01 juillet 2016	31/12/2016	Non

aux sociétés de libre partenariat.			
Règlement de l'ANC n° 2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier.	14/10/2016	1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	04/11/2016	1er janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n° 2016-12 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance	12/12/2016	1er janvier 2016	Non
Version consolidée du règlement n° 99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.	20/09/2016	1er janvier 2016	Non

## **Note 2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne s'élève à 36 913 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 34 327 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 297 milliers d'euros.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :  
Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises :  
Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

### **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

#### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

### **Note 2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

#### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

#### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

#### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.



### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

#### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

#### **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## Note 2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

<i>Composant</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 ans (logements de fonction) 25 ans (immeubles commerciaux)
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans (acquisition avant le 1er Juillet 2016) 15 ans (acquisition après le 1er juillet 2016)
Agencements	10 ans (acquisition avant le 1er Juillet 2016) 15 ans (acquisition après le 1er juillet 2016)
Matériel informatique	3 ou 4 ans (dégressif) (acquisition avant le 1er Juillet 2016) 3 ans (dégressif) (acquisition après le 1er Juillet 2016)
Coffre	10 ans
Agora (concept d'agences)	8 ans
Mobilier	8 ou 10 ans (acquisition avant le 1er Juillet 2016) 7 ans (acquisition après le 1er Juillet 2016)
Logiciels	12 mois
Sécurité	7 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **Note 2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

#### **Note 2.6 Provisions**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par

génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

#### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

#### **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31/12/2016, le montant du FRBG est de 148 871 milliers d'euros.

#### **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

##### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

##### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

#### **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

#### **Opérations complexes**

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

### **Note 2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

### **Note 2.10 Intégration des succursales à l'étranger**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ne détient pas de succursale à l'étranger.

## **Note 2.11 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

## **Note 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 18 juin 2015.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **Note 2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a souscrit des assurances auprès de Prédicta de d'Adicam

### **Plans de retraite - régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir

tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

#### **Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.



### Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	975				975		975	3 062
à terme	56 155	76 823	70 000		202 978	187	203 165	178 678
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				647	647		647	647
<b>Total</b>	<b>57 130</b>	<b>76 823</b>	<b>70 000</b>	<b>647</b>	<b>204 600</b>	<b>187</b>	<b>204 787</b>	<b>182 387</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>204 787</b>	<b>182 387</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	15 254				15 254	8	15 262	29 782
Comptes et avances à terme	6 312	69 482	58 853	239 226	373 873	1 494	375 367	1 115 526
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>21 566</b>	<b>69 482</b>	<b>58 853</b>	<b>239 226</b>	<b>389 127</b>	<b>1 502</b>	<b>390 629</b>	<b>1 145 308</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>390 629</b>	<b>1 145 308</b>
<b>TOTAL</b>							<b>595 416</b>	<b>1 327 695</b>

#### **Commentaires:**

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 647 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 19 812 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	20 719	474	5		21 198		21 198	20 727
Autres concours à la Valeurs reçues en pension	623 871	1 138 612	3 836 641	5 943 877	11 543 001	70 955	11 613 956	10 838 798
Comptes ordinaires	42 772				42 772	624	43 396	56 056
<b>Dépréciations</b>							-201 435	-201 951
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>11 477 115</b>	<b>10 713 630</b>

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 31 263 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 850 649 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 1 676 074 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 36 913 milliers d'euros contre 34 327 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	11 546 090	10 775 585
Autres pays de L'U.E.	43 656	46 207
Autres pays d'Europe	3 529	2 781
Amérique du Nord	3 910	2 058
Amérique Centrale et Latine	187	345
Afrique et Moyen-Orient	7 290	6 581
Asie et Océanie (hors Japon)	2 309	1 811
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>11 606 971</b>	<b>10 835 368</b>
Créances rattachées	71 579	80 213
Dépréciations	-201 435	-201 951
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>11 477 115</b>	<b>10 713 630</b>

### Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	11 617 419	303 309	190 622	-200 323	-138 890	10 855 438	305 138	183 632	-200 638	-135 211
Autres pays de L'U.E.	43 877	1 870	1 394	-1 106	-976	46 537	4	1 356	-1 307	-934
Autres pays d'Europe	3 537	6		-6		2 786	5		-3	
Amérique du Nord	3 914					2 062				
Amérique Centrale et Latine	188					347			-3	
Afrique et Moyen-Orient	7 301					6 595				
Asie et Océanie (hors Japon)	2 314					1 816				
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
<b>TOTAL</b>	<b>11 678 550</b>	<b>305 185</b>	<b>192 016</b>	<b>-201 435</b>	<b>-139 866</b>	<b>10 915 581</b>	<b>305 147</b>	<b>184 988</b>	<b>-201 951</b>	<b>-136 145</b>

### Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 643 692	107 692	59 821	-57 798	-35 482	4 970 619	108 508	58 273	-59 896	-35 085
Agriculteurs	1 167 404	35 432	21 591	-26 150	-17 729	1 128 121	38 467	19 806	-28 607	-16 861
Autres professionnels	1 438 791	47 652	30 556	-32 230	-23 222	1 317 573	48 148	27 994	-31 967	-20 418
Clientèle financière	260 458	5 066	1 278	-1 800	-430	278 023	1 746	1 074	-562	-326
Entreprises	2 082 994	107 515	77 075	-81 985	-61 622	2 097 379	105 985	75 754	-79 042	-61 780
Collectivités publiques	1 028 572	238	147	-206	-147	1 068 118	147	147	-147	-147
Autres agents économiques	56 639	1 590	1 548	-1 266	-1 234	55 749	2 146	1 941	-1 729	-1 528
<b>TOTAL</b>	<b>11 678 550</b>	<b>305 185</b>	<b>192 016</b>	<b>-201 435</b>	<b>-139 866</b>	<b>10 915 582</b>	<b>305 147</b>	<b>184 989</b>	<b>-201 950</b>	<b>-136 145</b>

**Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2016					31/12/2015
	Transacti on	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				48 859	48 859	43 907
dont surcote restant à amortir				2 526	2 526	
dont décote restant à amortir				-1 079	-1 079	-1 079
Créances rattachées				586	586	563
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>49 445</b>	<b>49 445</b>	<b>44 471</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				46 386	46 386	52 834
Autres émetteurs		6 476		621 502	627 978	560 627
dont surcote restant à amortir		692		28 181	28 873	
dont décote restant à amortir				-2 368	-2 368	-1 445
Créances rattachées		220		6 229	6 449	5 917
Dépréciations		-27			-27	-50
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>6 669</b>		<b>674 117</b>	<b>680 786</b>	<b>619 328</b>
Actions et autres titres à revenu variable		451 577			451 577	448 275
Créances rattachées						
Dépréciations		-864			-864	-1 297
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>450 713</b>			<b>450 713</b>	<b>446 979</b>
<b>TOTAL</b>		<b>457 382</b>		<b>723 562</b>	<b>1 180 94</b>	<b>1 110 778</b>
Valeurs estimatives		484 823		751 721	1 236 54	1 157 149

(1) : dont 51 188 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 52 773 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Il n'y a eu aucune cession de titres d'investissement avant leur échéance au cours de l'exercice 2016.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 27 660 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 23 843 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 34 974 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 30 090 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

**Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	36 718	40 924
Etablissements de crédit	221 327	186 228
Clientèle financière	644 513	641 398
Collectivités locales	9 668	11 910
Entreprises, assurances et autres clientèles	213 715	181 276
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>1 125 941</b>	<b>1 061 736</b>
Créances rattachées	6 449	5 917
Dépréciations	-891	-1 347
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 131 499</b>	<b>1 066 306</b>

(1) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne détient des titres de dettes souveraines de l'Etat Français et du Royaume de Belgique.

Pour l'Etat Français, la valeur nette au bilan est de 28 929 milliers d'euros.

Pour le Royaume de Belgique, la valeur nette au bilan est de 19 930 milliers d'euros.

## Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	674 364	48 859	451 577	1 174 800	613 461	43 907	448 275	1 105 643
dont titres cotés	489 763	48 859		538 622	433 363	43 907		477 270
dont titres non cotés (1)	184 601		451 577	636 178	180 098		448 275	628 373
Créances rattachées	6 449	586		7 035	5 917	563		6 480
Dépréciations	-27		-864	-891	-50		-1 297	-1 347
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>680 786</b>	<b>49 445</b>	<b>450 713</b>	<b>1 180 944</b>	<b>619 328</b>	<b>44 470</b>	<b>446 978</b>	<b>1 110 776</b>

### Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 441 042 milliers d'euros

  dont OPCVM français de capitalisation 410 290 milliers d'euros

OPCVM étrangers 8 758 milliers d'euros

  dont OPCVM étrangers de capitalisation 4 749 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 141 276 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 157 288 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	129 249	132 826
OPCVM obligataires	230 632	243 044
OPCVM actions	10 230	13 701
OPCVM autres	80 235	87 105
<b>TOTAL</b>	<b>450 346</b>	<b>476 676</b>

**Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	23 998	40 666	195 970	413 730	674 364	6 449	680 813	619 377
Dépréciations							-27	-50
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>23 998</b>	<b>40 666</b>	<b>195 970</b>	<b>413 730</b>	<b>674 364</b>	<b>6 449</b>	<b>680 786</b>	<b>619 327</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	5 040		5 053	38 766	48 859	586	49 445	44 471
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>5 040</b>		<b>5 053</b>	<b>38 766</b>	<b>48 859</b>	<b>586</b>	<b>49 445</b>	<b>44 471</b>

**Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	575 827		508 649	
Autres pays de l'U.E.	136 760		143 725	
Autres pays de l'Europe	7 336			
Amérique du Nord	3 300		4 994	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>723 223</b>		<b>657 368</b>	
Créances rattachées	7 035		6 480	
Dépréciations	-27		-50	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>730 231</b>		<b>663 798</b>	

## Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole</b>										
<b>Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</b>										
<b>Participations dans des établissements de crédit :</b>										
SA BANKOA	27 529	109 104	94,81%	111 702	111 702		260 711	42 161	8 254	2 649
<b>Autres parts dans les entreprises liées :</b>										
SAS CAM ENERGIE	62 000	328	100,00%	90 350	90 350	7 976	5 550	0	686	312
SAS PG IMMO	14 949	-404	100,00%	28 280	21 994	5 491		8 552	598	
SAS PG INVEST	3 822	3 193	100,00%	3 822	3 822	22 071		72	-229	
FPPG Saint Pierre	3 796		96,15%	3 650	3 650					
<b>Autres titres de participations :</b>										
SAS RUE LA BOETIE	2 616 980	16 253 640	2,77%	505 549	505 549			509 567	501 994	23 456
SAS SACAM MUTUALISATION	18 556 677		2,72%	504 564	504 564					
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	62 071	2,64%	19 253	19 253	9 954		97 358	27 580	804
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023	89 878	2,62%	23 612	15 647			15 637	16 943	472
SAS SACAM IMMOBILIER	139 588	-143	2,65%	3 702	3 702			4 180	4 180	
GRAND SUD OUEST CAPITAL	39 714	27 843	11,76%	6 148	6 148			2 640	9 267	747
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole</b>										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (ensemble)										
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)										
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)										
Autres titres de participation (ensemble)										
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>				<b>1 321 567</b>	<b>1 304 760</b>	<b>62 814</b>		<b>680 167</b>	<b>569 273</b>	<b>28 440</b>



## Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	241 411	267 805	213 760	279 224
Titres cotés				
Avances consolidables	36 823	36 823	35 381	35 381
Créances rattachées	85	85	322	322
Dépréciations	-6 456		-8 651	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>271 863</b>	<b>304 713</b>	<b>240 812</b>	<b>314 927</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	1 080 156	1 316 507	551 285	749 804
Titres cotés				
Avances consolidables	25 992	25 900	24 865	24 865
Créances rattachées	286	286	283	283
Dépréciations	-10 442		-10 150	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 095 992</b>	<b>1 342 693</b>	<b>566 283</b>	<b>774 952</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 202	3 203	4 501	4 501
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long</b>	<b>3 202</b>	<b>3 203</b>	<b>4 501</b>	<b>4 501</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 099 194</b>	<b>1 345 896</b>	<b>570 784</b>	<b>779 453</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 371 057</b>	<b>1 650 609</b>	<b>811 596</b>	<b>1 094 380</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 324 769		769 546	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 324 769</b>		<b>769 546</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	213 760	27 651			241 411
Avances consolidables	35 381	1 555	-113		36 823
Créances rattachées	322	179	-416		85
Dépréciations	-8 651	-2	2 197		-6 456
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>240 812</b>	<b>29 383</b>	<b>1 668</b>		<b>271 863</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	551 285	504 564	-693	25 000	1 080 156
Avances consolidables	24 864	1 128			25 992
Créances rattachées	283	5	-2		286
Dépréciations	-10 150	-295	3		-10 442
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>566 282</b>	<b>505 402</b>	<b>-692</b>	<b>25 000</b>	<b>1 095 992</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	4 501		-1 299		3 202
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>4 501</b>		<b>-1 299</b>		<b>3 202</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>570 783</b>	<b>505 402</b>	<b>-1 991</b>	<b>25 000</b>	<b>1 099 194</b>
<b>TOTAL</b>	<b>811 595</b>	<b>534 785</b>	<b>-323</b>	<b>25 000</b>	<b>1 371 057</b>

(1) Augmentation de notre participation à hauteur de 25 000 milliers d'euros dans la SAS Rue La Boétie

Commentaires sur les principales variations intervenues au cours de l'exercice 2016 :

Parts dans les entreprises liées :

- CAM Energie : augmentation de capital de 24 000 milliers d'euros

Titres de participation :

- SACAM Mutualisation : entrée au capital au titre de l'opération de simplification du Groupe Crédit Agricole (cf point 1.3 Faits marquants de l'exercice) pour 504 564 milliers d'euros

- SAS Rue La Boétie : augmentation de notre participation à hauteur de 25 000 milliers d'euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	176 172	18 355	-7 836		186 691
Amortissements et dépréciations	-107 042	-9 931	672		-116 301
<b>Mali technique de fusion sur immobilisation corporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>69 130</b>	<b>8 424</b>	<b>-7 164</b>		<b>70 390</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	2 469	47			2 516
Amortissements et dépréciations	-603	-18			-621
<b>Mali technique de fusion sur immobilisation incorporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 866</b>	<b>29</b>			<b>1 895</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 996</b>	<b>8 453</b>	<b>-7 164</b>		<b>72 285</b>

## Note 8 ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ne détient pas d'actions propres.

## Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	16	29
Comptes de stock et emplois divers	922	1 138
Débiteurs divers (2)	241 701	202 600
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	64	85
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>242 703</b>	<b>203 852</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	41 229	2 558
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 046	590
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 081	2 395
Autres produits à recevoir	44 423	50 694
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	579	13 709
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>90 358</b>	<b>69 946</b>
<b>TOTAL</b>	<b>333 061</b>	<b>273 798</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 342 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/201	Dotations	Reprises et annulations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/201
Sur opérations interbancaires et						
Sur créances clientèle	201 951	65 255	-64 034	-1 737		201 435
Sur opérations sur titres	1 347	651	-1 107			891
Sur valeurs immobilisées	18 801	298	-2 201			16 898
Sur autres actifs	1	22				23
<b>TOTAL</b>	<b>222 100</b>	<b>66 226</b>	<b>-67 342</b>	<b>-1 737</b>		<b>219 247</b>

## Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	3 625				3 625	1	3 626	2 054
à terme				646	646	18	664	647
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 625</b>			<b>646</b>	<b>4 271</b>	<b>19</b>	<b>4 290</b>	<b>2 701</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	57 122				57 122	13	57 135	78 650
Comptes et avances à terme	1 015 413	1 821 299	2 705 282	1 508 740	7 050 734	20 254	7 070 988	6 870 882
Titres donnés en pension livrée						81	81	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 072 535</b>	<b>1 821 299</b>	<b>2 705 282</b>	<b>1 508 740</b>	<b>7 107 856</b>	<b>20 348</b>	<b>7 128 204</b>	<b>6 949 532</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 076 160</b>	<b>1 821 299</b>	<b>2 705 282</b>	<b>1 509 386</b>	<b>7 112 127</b>	<b>20 367</b>	<b>7 132 494</b>	<b>6 952 233</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (*Cf. Cadre Juridique et Financier*).

## Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 579 613				3 579 613	199	3 579 812	3 146 748
Comptes d'épargne à régime spécial :	44 238				44 238		44 238	37 116
à vue	44 238				44 238		44 238	37 116
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	762 517	253 670	639 689	103 579	1 759 455	35 915	1 795 370	1 812 878
à vue	7 537				7 537		7 537	7 636
à terme	754 980	253 670	639 689	103 579	1 751 918	35 915	1 787 833	1 805 242
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 386 368</b>	<b>253 670</b>	<b>639 689</b>	<b>103 579</b>	<b>5 383 306</b>	<b>36 114</b>	<b>5 419 420</b>	<b>4 996 742</b>

### Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	5 278 117	4 968 295
Autres pays de L'U.E.	64 204	993
Autres pays d'Europe	22 780	325
Amérique du Nord	6 667	25 733
Amérique Centrale et Latine	1 004	
Afrique et Moyen-Orient	7 026	
Asie et Océanie (hors Japon)	3 203	1 396
Japon	305	
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>5 383 306</b>	<b>4 996 742</b>
Dettes rattachées	36 114	44 952
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 419 420</b>	<b>5 041 694</b>

### Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	2 440 768	2 300 602
Agriculteurs	518 687	495 144
Autres professionnels	348 808	308 372
Clientèle financière	106 757	67 878
Entreprises	1 784 129	1 609 653
Collectivités publiques	22 144	24 701
Autres agents économiques	162 013	145 440
<b>Total en principal</b>	<b>5 383 306</b>	<b>4 951 790</b>
Dettes rattachées	36 114	44 952
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 419 420</b>	<b>4 996 742</b>

## Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/20	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								6 575
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)		30 150	20 000	70 000	120 150	1 704	121 854	153 191
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>30 150</b>	<b>20 000</b>	<b>70 000</b>	<b>120 150</b>	<b>1 704</b>	<b>121 854</b>	<b>159 766</b>

### Note 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a procédé à l'émission d'aucun emprunt obligataire

## Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	16	29
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	58 389	59 824
Versements restant à effectuer sur titres	20 861	4 340
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>79 266</b>	<b>64 193</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	21 761	21 294
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	72 818	66 543
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à	8 694	8 326
Autres charges à payer	62 696	56 067
Autres comptes de régularisation	31 266	13 521
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>197 235</b>	<b>165 751</b>
<b>TOTAL</b>	<b>276 501</b>	<b>229 944</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.



## Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/20 16	Dotatio ns	Reprise s utilisées	Reprise s non utilisées	Autres mouve ments	Solde au 31/12/20 16
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	105			-22		83
Provisions pour autres engagements sociaux	1 505	38				1 543
Provisions pour risques d'exécution des engagements par	15 415	10 430	-699	-5 311		19 835
Provisions pour litiges fiscaux (1)	18	2 117		-18		2 117
Provisions pour autres litiges	5 796	7 402	-134	-5 596		7 468
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	71 570	6 277		-4 165		73 682
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts (3)	35 280	539	-100	-1 063		34 656
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (4)	4 340		-2 075	-106		2 159
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne	10 869	4 508				15 377
Autres provisions	8 317	3 160	-2 106	-1 086		8 285
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>153 215</b>	<b>34 471</b>	<b>-5 114</b>	<b>-17 367</b>		<b>165 205</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II. Elles comprennent également une provision pour filière aviaire.

(3) Comprend les provisions pour impôts différés sur les GIE fiscaux.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 16 ci-après

Outre les provisions pour engagements sociaux (médaille du travail), les provisions pour risques et charges couvrent les risques économiques nés des engagements et cautionnements donnés, ainsi que les litiges juridiques découlant des actions en responsabilité intentés contre la Caisse Régionale. Le risque provisionné correspond aux prétentions de la clientèle. Le solde de cette provision est de 7 468 milliers d'euros.

Concernant les risques de crédit, le montant de 73 682 milliers d'euros inscrits dans les comptes au 31 décembre 2016 correspond à la provision collective pour 68 618 milliers d'euros et à une provision pour filière aviaire à hauteur de 5 065 milliers d'euros.

Au titre des provisions pour risques et charges, figurent enfin les provisions pour risques opérationnels enregistrées sur la base des modèles établis par le groupe Crédit Agricole.

## Note 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/20 16	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	788 443	616 792
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	459 152	447 486
Ancienneté de plus de 10 ans	478 085	489 625
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 725 680</b>	<b>1 553 903</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>182 765</b>	<b>187 841</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 908 445</b>	<b>1 741 744</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/20 16	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	4 170	6 039
Comptes épargne-logement	18 143	25 152
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>22 313</b>	<b>31 191</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/20 16	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 691	3 430
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 499	1 555
Ancienneté de plus de 10 ans	7 187	5 884
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>15 377</b>	<b>10 869</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>15 377</b>	<b>10 869</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	10 869	4 508	0	15 377
<b>Comptes épargne-logement :</b>	0			0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10 869</b>	<b>4 508</b>	<b>0</b>	<b>15 377</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX

### AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est à jour de ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes de prestations définies.

A ce titre, les engagements actualisés par la compagnie d'assurance du Groupe, à savoir Prédica, ont été couverts par les versements correspondants, ainsi que le retracent les tableaux communiqués par l'assureur. Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographique, et selon la méthode dite de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne applique, depuis le 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (cf note 2.13 des principes et méthodes comptables) et notamment la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor sans seuil.

#### Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	24 099	24 342
Coût des services rendus sur l'exercice	1 497	1 682
Coût financier	483	356
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-280
Variation de périmètre	-95	-176
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 307	-1 960
(Gains) / pertes actuariels	3079	136
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>27 756</b>	<b>24 099</b>

#### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus	1 716	1 682
Coût financier	483	356
Rendement attendu des actifs	-425	-306
Coût des services passés	0	-280
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	252	265
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 026</b>	<b>1 716</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	20 714	20 655
Rendement attendu des actifs	425	306
Gains / (pertes) actuariels	16	149
Cotisations payées par l'employeur	1 828	1 738
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-95	-176
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1307	-1960
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>21 583</b>	<b>20 712</b>

### Composition des actifs des régimes

	31/12/2016	31/12/2015
Composition des actifs		
- % des produits de taux	84,10%	84,20%
- % d'actions & diversifiés	9,60%	9,70%
- % autres actifs	6,30%	6,10%

### Variation de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	-27 758	-24 099
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	6 092	3 282
Juste valeur des actifs fin de période	21 583	20 714
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-83</b>	<b>-103</b>

### Rendement des actifs des régimes

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	de 0,89 % à 1,37 %	de 1,04 % à 2,05 %
Taux technique	de 1,04% à 2,05%	de 2,56% à 1,74%
Taux du rendement attendu des actifs du régime	1,58%	2,08%
Taux du rendement effectif des actifs du régime		
Indemnité de fin de carrière :		
de 16 à 29 ans	4,40%	4,40%
de 30 à 50 ans	2,80%	2,80%
de 51 à 65 ans	1,60%	1,60%
Retraite	de 2.00 % à 5.20 %	de 2.00 % à 5.20 %

### Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.80 % ;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4.11 %

### **Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Fonds pour risques bancaires généraux	148 871	148 871
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>148 871</b>	<b>148 871</b>

### **Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>		20 000	25 000		45 000	892	45 892	45 889
Euro		20 000	25 000		45 000	892	45 892	45 889
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
C/C bloqués des Caisses Locales				143 830	143 830	2 795	146 625	163 410
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
<b>VALEUR AU BILAN</b>		20 000	25 000	143 830	188 830	3 687	192 517	209 299

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 335 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 5 503 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	Montant	Taux
TSR Radian échéance 26/06/2019	25 000	6,145%
TSR Radian échéance 15/11/2017	20 000	3,73%

## Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2014</b>	58 701	820 321	243 646	280 632		162	97 173	1 500 635
Dividendes versés au titre de N-							-11 031	-11 031
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		64 607	21 536				-86 143	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							104 932	104 932
Autres variations						2		2
<b>Solde au 31/12/2015</b>	58 701	884 928	265 182	280 632		164	104 931	1 594 538
Dividendes versés au titre de N-							-11 608	-11 608
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		69 993	23 331				-93 325	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							90 501	90 501
Autres variations						-5		-5
<b>Solde au 31/12/2016</b>	58 701	954 921	288 513	280 632		159	90 501	1 673 427

*Primes, autres réserves et report à nouveau :*

- dont 202 050 milliers d'euros de primes d'émission, dont 78 553 milliers d'euros de primes de fusion.

## Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	1 673 427	1 594 539
Fonds pour risques bancaires généraux	148 871	148 871
Dettes subordonnées et titres participatifs	192 517	209 299
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 014 815</b>	<b>1 952 709</b>

## **Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Solde 31/12/2016</b>	<b>Solde 31/12/2015</b>
	<b>Opérations avec les entreprises liées et les participations</b>	<b>Opérations avec les entreprises liées et les participations</b>
<b>Créances</b>	<b>566 212</b>	<b>1 295 444</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	565 308	1 294 165
Sur la clientèle	904	1 279
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>7 292 622</b>	<b>7 144 012</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	7 093 736	6 924 782
Sur la clientèle	6 361	9 917
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	192 525	209 313
<b>Engagements donnés</b>	<b>609 512</b>	<b>1 067 260</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 648	95 049
Engagements de financement en faveur de la clientèle	655	355
Garanties données à des établissements de crédit	247 211	642 211
Garanties données à la clientèle	358 998	329 645
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## **Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne effectue toutes les transactions avec les parties liées aux conditions normales de marché.

## Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	15 147 736	14 840 413	14 470 467	14 168 481
Autres devises de l'Union Europ.	1 795	1 795	768	768
Franc Suisse	743	743	782	782
Dollar	26 493	26 493	31 402	31 402
Yen				
Autres devises	1 736	1 736	1 738	1 738
<b>Valeur brute</b>	<b>15 178 503</b>	<b>14 871 180</b>	<b>14 505 157</b>	<b>14 203 171</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	171 033	259 109	161 550	241 436
Dépréciations	-219 247		-222 100	
<b>TOTAL</b>	<b>15 130 289</b>	<b>15 130 289</b>	<b>14 444 607</b>	<b>14 444 607</b>

## Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
- Devises				
- Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>42 044</b>	<b>42 003</b>	<b>105 268</b>	<b>105 201</b>
- Devises	21 546	21 546	53 971	53 971
- Euros	20 498	20 457	51 297	51 230
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>42 044</b>	<b>42 003</b>	<b>105 268</b>	<b>105 201</b>



## Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>ENCOURS NOTIONNEL (En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	3 621 343	182 978	3 804 321	2 678 655
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	3 621 343	182 978	3 804 321	2 678 655
Swaps de taux d'intérêt	3 621 343	182 978	3 804 321	2 678 655
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>		59 426	59 426	4 538
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>		59 426	59 426	4 538
Options de swaps de taux				
Achétées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		1 667	1 667	1 838
Vendus		1 667	1 667	1 838
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		28 046	28 046	431
Vendus		28 046	28 046	431
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>3 621 343</b>	<b>242 404</b>	<b>3 863 747</b>	<b>2 683 193</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016				dont opérations effectuées de gré à gré				dont opérations sur marchés organisés et assimilés			
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Futures												
Options de change	8 372	47 720		56 092	8 372	47 720		56 092				
Options de taux												
Opérations fermes en devise sur marchés organisés												
F.R.A.												
Swaps de taux d'intérêt	504 326	1 320 610	1 979 385	3 804 321	504 326	1 320 610	1 979 385	3 804 321				
Caps, Floors, Collars		3 334		3 334		3 334		3 334				
Forward taux												
Opérations fermes sur actions et indices												
Opérations conditionnelles sur actions et indices												
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux												
Dérivés de crédits												
<b>Sous total</b>	<b>512 698</b>	<b>1 371 664</b>	<b>1 979 385</b>	<b>3 863 747</b>	<b>512 698</b>	<b>1 371 664</b>	<b>1 979 385</b>	<b>3 863 747</b>				
Swaps de devises												
Opérations de change à terme	82 576	1 470		84 046	82 576	1 470		84 046				
<b>Sous total</b>	<b>82 576</b>	<b>1 470</b>		<b>84 046</b>	<b>82 576</b>	<b>1 470</b>		<b>84 046</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>595 274</b>	<b>1 373 134</b>	<b>1 979 385</b>	<b>3 947 793</b>	<b>595 274</b>	<b>1 373 134</b>	<b>1 979 385</b>	<b>3 947 793</b>				

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016				dont opérations effectuées de gré à gré				dont opérations sur marchés organisés et assimilés			
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Futures												
Options de change	862			862	862			862				
Options de taux												
Opérations fermes en devise sur marchés organisés												
F.R.A.												
Swaps de taux d'intérêt	713 717	469 904	1 495 035	2 678 656	713 717	469 904	1 495 035	2 678 656				
Caps, Floors, Collars		3 676		3 676		3 676		3 676				
Forward taux												
Opérations fermes sur actions et indices												
Opérations conditionnelles sur actions et indices												
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux												
Dérivés de crédits												
<b>Sous total</b>	<b>714 579</b>	<b>473 580</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 683 194</b>	<b>714 579</b>	<b>473 580</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 683 194</b>				
Swaps de devises												
Opérations de change à terme	208 671	1 799		210 470	208 671	1 799		210 470				
<b>Sous total</b>	<b>208 671</b>	<b>1 799</b>		<b>210 470</b>	<b>208 671</b>	<b>1 799</b>		<b>210 470</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>923 250</b>	<b>475 379</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 893 664</b>	<b>923 250</b>	<b>475 379</b>	<b>1 495 035</b>	<b>2 893 664</b>				

## Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change		1	56 092	-1		862
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	18 947	144 589	3 804 321	11 776	134 482	2 678 656
Caps, Floors, Collars			3 334			3 676
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>18 947</b>	<b>144 590</b>	<b>3 863 747</b>	<b>11 775</b>	<b>134 482</b>	<b>2 683 194</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			84 046			210 470
<b>Sous total</b>			<b>84 046</b>			<b>210 470</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 947</b>	<b>144 590</b>	<b>3 947 793</b>	<b>11 775</b>	<b>134 482</b>	<b>2 893 664</b>

## Note 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	163 842	748 746	2 872 596	29 835
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

## **Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

Dans le cadre de la surveillance réglementaire des risques interbancaires en général et du risque de contrepartie sur les instruments dérivés en particulier, la Caisse Régionale s'appuie sur les règles suivantes :

- Organisation par unités spécialisées et par métiers :

Les limites par contrepartie sont décidées en Comité Financier, sur proposition du service Trésorerie et Gestion Actif Passif. Elles sont communiquées aux opérateurs autorisés et suivies par l'unité « Ratios et Middle Office ». La mise à jour des limites a lieu annuellement. Un suivi de l'évolution des ratings est assuré tout au long de l'exercice.

- Procédures internes pour la fixation des règles de prise et de suivi du risque :

Les contreparties bancaires potentielles font l'objet de limites globales d'engagement, en risques et en durée, par nature de risque (bilan ou hors bilan). Conformément aux recommandations prudentielles formulées par le Groupe, le calcul des limites fait référence :

- ✓ aux fonds propres consolidés de la CR (10% maximum par contrepartie hors Groupe Crédit Agricole),
- ✓ à la solidité financière de la contrepartie, appréhendée, entre autres, au travers de ses fonds propres et de son rating,
- ✓ à la nature de l'activité de la contrepartie (banque commerciale ou de marché),
- ✓ à la nature de l'engagement (bilan ou hors bilan).

La Caisse Régionale procède trimestriellement à la déclaration réglementaire sur les risques interbancaires.

En 2016, les opérations suivantes ont été réalisées avec des contreparties hors groupe Crédit Agricole (il s'agit de la mise en place de nouveaux swaps) :

- 4 swaps de macro couverture avec JP MORGAN pour un montant notionnel global de 81 468 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché cumulée négative de 295 milliers d'euros au 31/12/2016.
- 1 swap de macro couverture avec Natixis pour un montant notionnel global de 50 000 milliers d'euros. Ce swap a une valeur de marché cumulée positive de 55 milliers d'euros au 31/12/2016.
- 4 swaps de macro couverture avec la Société Générale pour un montant notionnel de 143 167 milliers d'euros. Ces swaps ont une valeur de marché négative de 47 milliers d'euros au 31/12/2016.

- Méthodologie de mesure des risques :

Le principe retenu est celui de la non compensation des positions pour une même contrepartie. Le risque de contrepartie sur le hors bilan est composé du coût de remplacement des contrats (risque courant), mais aussi du risque potentiel futur. La quotité de consommation globale des limites se calcule comme la valeur de marché positive de l'opération, majorée d'un add-on (pourcentage de la valeur nominale multipliée par la durée résiduelle de l'opération). Ce facteur de majoration évolue avec la nature des contrats.

**Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 156 973</b>	<b>1 064 901</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 648	95 049
Engagements en faveur de la clientèle	1 154 325	969 852
Ouverture de crédits confirmés	627 665	547 749
Ouverture de crédits documentaires	9 129	887
Autres ouvertures de crédits confirmés	618 536	546 862
Autres engagements en faveur de la clientèle	526 660	422 103
<b>Engagements de garantie</b>	<b>957 080</b>	<b>1 281 664</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	314 590	728 100
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	327	568
Autres garanties	314 263	727 532
Engagements d'ordre de la clientèle	642 490	553 564
Cautions immobilières	141 319	101 231
Autres garanties d'ordre de la clientèle	501 171	452 333
<b>Engagements sur titres</b>	<b>660</b>	<b>656</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	660	656

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>122 720</b>	<b>87 198</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	122 720	87 198
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 326 355</b>	<b>2 934 500</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	417 579	287 797
Engagements reçus de la clientèle	2 908 776	2 646 703
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	625 464	556 152
Autres garanties reçues	2 283 312	2 090 551
<b>Engagements sur titres</b>	<b>660</b>	<b>656</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	660	656

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit - Autres garanties : dont 247 211 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 642 211 milliers d'euros.

## **Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a apporté 3 330 787 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 291 661 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole Pyrénées Gascogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a apporté :

- 1 850 838 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 823 566 milliers d'euros en 2015;
- 307 606 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 297 339 milliers d'euros en 2015;
- 1 172 342 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 170 756 milliers d'euros en 2015.

## **Note 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

### **Engagements de financement**

Parmi les filiales de la Caisse Régionale, c'est la banque espagnole Bankoa, intervenant sur le Pays Basque espagnol, qui génère les relations financières les plus importantes.

Ces relations financières avec Bankoa, qui fait partie du périmètre de consolidation, sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, au titre des conventions réglementées. Elles portent à la fois sur des contre-garanties de crédits clientèle (cf paragraphe « engagements de garantie » ci-après), un accès à des lignes de refinancement et des garanties financières visant à respecter des contraintes réglementaires dans le cadre de l'activité bancaire espagnole et européenne.

La Caisse Régionale aide ainsi sa filiale à sécuriser sa liquidité. Pour cela, Bankoa cherche à diversifier ses sources de refinancement : refinancement direct sur le marché interbancaire, refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. via la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement contre garanti par la Caisse Régionale et, depuis 2013, émission de covered bonds en remplacement de la titrisation d'actifs qui n'étaient plus éligibles au refinancement de la BCE. Le refinancement de Bankoa via la Caisse Régionale, approuvé en Conseil d'Administration de cette dernière avait été porté à un montant maximum de 1 100 millions d'euros en 2011, ramené à 750 millions d'euros en 2012. Cet engagement a été remplacé en 2014 par un engagement de financement à première demande de 40 millions d'euros dans une limite interne de refinancement abaissée à 400 millions d'euros. Au 31/12/2016, cette ligne à première demande est entièrement utilisée et l'encours de refinancement global accordé à Bankoa de 183 millions d'euros, en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne a également consenti 2 648 milliers d'euros d'engagement de financement suite à l'appel de collatéral de la SFH CA Home Loan.

### **Engagements de garantie**

D'un montant global de 688 196 milliers d'euros, les opérations les plus significatives sont :

- 247 211 milliers d'euros en faveur de Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération Switch, pour garantir la valeur de mise en équivalence de la participation de CASA dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole,
- 260 711 milliers d'euros en faveur de Bankoa SA, en contre garantie de dossiers de financement de sa clientèle,
- 40 000 milliers d'euros de garanties données au nom de Bankoa, pour l'émission d'obligations hypothécaires achetées par la BEL,
- 90 milliers d'euros de contre garanties accordées à l'ICO (Instituto de Credito Oficial) afin de permettre à Bankoa d'accéder à des refinancements à taux bonifiés,
- 77 516 milliers d'euros de contre garanties à des filiales de crédit-bail du Groupe Crédit Agricole (Lixxbail, Finamur, Auxifip) au titre de contrats de crédit-bail qu'elles ont conclu avec nos clients.
- 5 550 milliers d'euros à notre filiale CAM Energie au titre d'une garantie à première demande couvrant des avances en comptes courants et des investissements en capital et en titres obligataires,
- le solde des engagements, soit 57 116 milliers d'euros, porte essentiellement sur des garanties accordées à d'autres Caisses Régionales de Crédit Agricole et à CACIB dans le cadre de financements en pool.

## **Note 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'exerce pas d'activité de crédit-bail. Elle contre-garantit cependant des engagements de crédit-bail octroyés à sa clientèle par les sociétés de crédit-bail du groupe Crédit Agricole et constitue le cas échéant des provisions à ce titre.

## **Note 32 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION**

### **Note 32.1 Désendettement de fait**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'est pas concernée par des opérations de ce type.

## **Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 299	2 802
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 813	35 515
Sur opérations avec la clientèle	329 184	366 000
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	12 692	11 412
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	2 660	1 881
Autres intérêts et produits assimilés	2 075	
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>376 723</b>	<b>417 610</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 837	-1 199
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-100 581	-139 070
Sur opérations avec la clientèle	-59 000	-62 163
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-8 553	-16 802
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-2 452	-1 998
Sur dettes représentées par un titre	-6 586	-6 670
Autres intérêts et charges assimilées	-72	-209
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-184 081</b>	<b>-228 111</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</b>	<b>192 642</b>	<b>189 499</b>

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 5 335 milliers d'euros, il était de 5 503 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.



### Note 34 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	29 671	41 607
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>29 671</b>	<b>41 607</b>

### Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 059	-135	924	3 325	-194	3 131
Sur opérations internes au crédit agricole	14 355	-19 047	-4 692	16 645	-17 770	-1 125
Sur opérations avec la clientèle	43 494	-835	42 659	42 314	-811	41 503
Sur opérations sur titres	15	-146	-131		-69	-69
Sur opérations de change	194	-1	193	198	-1	197
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	60		60	135		135
Sur prestations de services financiers (1)	108 387	-7 871	100 516	101 915	-8 383	93 532
Provision pour risques sur commissions	212	-235	-23	189	-199	-10
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>167 776</b>	<b>-28 270</b>	<b>139 506</b>	<b>164 721</b>	<b>-27 427</b>	<b>137 294</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 17 279 milliers d'euros.

**Note 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	573	593
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	123	-1 017
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>696</b>	<b>-424</b>

**Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-652	-942
Reprises de dépréciations	1 107	1 068
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>455</b>	<b>126</b>
Plus-values de cession réalisées	2 080	3 342
Moins-values de cession réalisées	-550	-321
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>1 530</b>	<b>3 021</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>1 985</b>	<b>3 147</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>1 985</b>	<b>3 147</b>

### **Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers	7 139	2 870
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	20	21
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>7 159</b>	<b>2 891</b>
Charges diverses	-449	-333
Quote part des opérations faites en commun	-329	-142
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-26	-20
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-804</b>	<b>-495</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>6 355</b>	<b>2 396</b>

*Produits divers : dont 5 103 milliers d'euros de complément de prix de cession perçu dans le cadre de l'opération de titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2015.*

## Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-68 464	-64 697
Charges sociales	-31 160	-29 469
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-7 242	1 751
Intéressement et participation	-13 192	-14 166
Impôts et taxes sur rémunérations	-13 930	-13 621
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-126 746</b>	<b>-121 953</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 141	5 890
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-120 605</b>	<b>-116 063</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes (1)	-11 531	-8 757
Services extérieurs et autres frais administratifs	-67 580	-62 716
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-79 111</b>	<b>-71 473</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	568	592
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-78 543</b>	<b>-70 881</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-199 148</b>	<b>-186 944</b>

(1) dont 1 160 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

### **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2 673 milliers d'euros a été accordé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi contre 2 633 milliers d'euros au titre de 2015.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne consacre une part significative de ses ressources à des dépenses éligibles au CICE telles que les investissements dans ses agences, la rénovation de ses sites, les investissements en matériels pour son activité commerciale (automates fiduciaires, tablettes tactiles en agences etc...), dans les nouvelles technologies ou de la formation.

Par ailleurs, en augmentant le résultat conservé par la Caisse Régionale, le CICE permet l'amélioration des ratios de solvabilité qui déterminent la capacité d'une banque à continuer à développer ses activités.

### Effectif moyen

#### Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	402	404
Non cadres	1 264	1 251
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 666</b>	<b>1 655</b>
Dont : - France	1 665	1 655
- Etranger	1	
Dont : personnel mis à disposition	48	44

### Rémunérations des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération (1) des mandataires sociaux	937	694
Rémunération (1) des membres des organes de Direction	1 316	1 218
<b>TOTAL REMUNERATION</b>	<b>2 253</b>	<b>1 912</b>

(1) Rémunérations brutes déclarées.

## **Note 40 COUT DU RISQUE**

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-87 081</b>	<b>-80 650</b>
Dépréciations de créances douteuses	-62 950	-63 978
Autres provisions et dépréciations	-24 131	-16 672
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>72 383</b>	<b>71 196</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	56 599	55 183
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	15 784	16 013
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-14 698</b>	<b>-9 454</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-2 485	-2 210
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-9 126	-14 147
Décote sur prêts restructurés	-155	-241
Récupérations sur créances amorties	805	944
Autres pertes	2	-3 677
Autres produits		3 677
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>-25 657</b>	<b>-25 108</b>

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 497 milliers d'euros  
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 845 milliers d'euros

(2) dont 784 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 959 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 6 497 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	-297	-307
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-297	-307
<b>Reprises de dépréciations</b>	2 201	1 836
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (1)	2 201	1 836
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	1 904	1 529
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 904	1 529
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	105	126
Sur titres d'investissement		123
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	105	3
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>		-14
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-14
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	105	112
Sur titres d'investissement		123
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	105	-11
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	2 009	1 641
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	606	1 181
Moins-values de cessions	-13	-7
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	593	1 174
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2 602</b>	<b>2 815</b>

(1) Dont reprises de provisions sur titres PG Immo pour 2 000 milliers d'euros.

## **Note 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne n'a comptabilisé aucune charge ni aucun produit exceptionnel au cours de l'exercice 2016.

## **Note 43 IMPOT SUR LES BENEFICES**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charge d'impôt courant	46 726	50 602
Charge / produit d'impôt différé	(624)	(830)
Dot° / Rep provision pour litige IS	2 117	
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>48 219</b>	<b>49 771</b>

### **Intégration fiscale :**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est intégrée fiscalement au sein du groupe Crédit Agricole. A ce titre, Crédit Agricole S.A a réalloué à la Caisse Régionale 819 milliers d'euros au titre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2016.

L'intégration fiscale des filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a quant à elle généré un surplus d'impôt sur les sociétés de 93 milliers d'euros.

## **Note 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Le Groupe Crédit Agricole a défini les secteurs d'activité suivants :

- Banque de proximité en France
- Gestion pour compte propre et divers
- Services financiers spécialisés
- Banque de détail à l'étranger
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée
- Banque de financement et d'investissement

Le métier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est la banque de proximité.

En termes de zone géographique, la Caisse Régionale n'intervient que sur le territoire français.

## **Note 45 AFFECTATION DES RESULTATS**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat net	90 501	104 932
Affectation à la réserve légale	60 277	69 993
Affectation aux réserves facultatives	20 092	23 331
Affectation à la réserve spéciale Mécénat		
Rémunération des parts sociales	454	404
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés détenus par SACAM MUTUALISATION	6 795	
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés détenus par C.A.S.A.		7 866
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés des autres détenus	2 882	3 337

### **Projet de résolution**

Affectation du bénéfice de l'exercice 2016 de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 40 des statuts, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice 2016 de la Caisse Régionale qui s'élève à 90 500 508.36 €, telle que cette affectation lui est proposée par le Conseil d'Administration, de la manière suivante :

- 453 595.56 € au titre de la rémunération des parts sociales, l'intérêt se montant à 1.20 % net du nominal des parts rémunérées;
- 6 794 900.03 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés, émis en 2001 et détenus par la SAS Sacam Mutualisation, le niveau de rémunération étant conforme aux dispositions de l'article 4.4 du protocole d'accord du 22 novembre 2001;
- 2 882 480.58 € au titre de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés émis en 2003 et 2006 et détenus par les sociétaires;
- 60 277 149.14 € au titre de la réserve légale, soit les  $\frac{3}{4}$  du solde disponible;
- 20 092 383.05 € au titre des réserves facultatives, soit le  $\frac{1}{4}$  disponible.

## **Note 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.



## **Note 47 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

<i>(En milliers d'euros)</i>	EY	%	PriceWaterhouse Coopers	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)</b>	139		136	
<b>Autres services</b> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0		0	
<b>Autres prestations (1)</b>				
Services autres que la certification des comptes (2)	13		4	
<b>TOTAL</b>	<b>152</b>	<b>52,05 %</b>	<b>140</b>	<b>47,95 %</b>

y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

*(1) pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016*

*(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016*

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES**

**ET**

**ATTESTATION DE L'ORGANISME TIERS  
SUR LE RAPPORT RSE**

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

PricewaterhouseCoopers Audit  
179, cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 6  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues, et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Bordeaux et Toulouse, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux



PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

PricewaterhouseCoopers Audit  
179, cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
Le Compans - Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 6  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2016

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.



## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Estimations comptables**

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe aux comptes annuels, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans ces notes de annexes et leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Bordeaux et Toulouse, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
179, cours du Médoc  
CS 30008  
33070 Bordeaux Cedex

**ERNST & YOUNG AUDIT**  
1 place Alfonse-Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse Cedex 06

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Sociétaires  
**CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**  
11, boulevard du Président Kennedy  
BP 329  
65003 Tarbes Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016) - Page 2*

---

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

##### **1. Avec BANKOA**

###### **Nature et objet**

Votre Caisse Régionale accorde à la société BANKOA une ligne de refinancement confirmée à 1<sup>ère</sup> demande. Il s'agit de garanties émises par la Caisse Régionale à la demande de BANKOA pour satisfaire les besoins des clients qui réalisent des opérations commerciales internationales.

###### **Modalités**

Pour l'émission des garanties internationales pour le compte de BANKOA, la Conseil d'Administration a validé une ligne d'un montant de 35 M€.

###### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

« Accompagnement de nos clients transfrontaliers PG-BANKOA »

###### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société BANKOA.

##### **2. Avec CASA**

###### **Nature et objet**

Dans le cadre du projet EUREKA, le Conseil d'Administration a validé les autorisations à donner relatives à la négociation, à la signature et à la mise en œuvre de l'avenant au Switch CCI / CCA et au principe général et aux modalités de l'opération projetée dans le cadre de la lettre d'intention envisagés entre les Caisses Régionales, SACAM Mutualisation, la SAS Rue de la Boétie et CASA.

Le Conseil d'Administration a validé l'autorisation préalable à la demande de remboursement à CASA de la part sociale Caisse Régionale lors du CA du 24/06/2016.

###### **Modalités**

Montant de la convention au 31/12/2016 : néant.

###### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

« A travers cette Opération Projetée, l'intention des Caisses Régionales serait d'augmenter la mutualisation, à travers SACAM Mutualisation, d'une partie significative de leurs résultats et, à cet effet, de maintenir à long terme au sein de SACAM Mutualisation, les CCI et CCA acquis auprès de CASA. »

###### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Philippe Brassac en ses qualités de Président Directeur Général de Crédit Agricole SA.

## **CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016) - Page 3*

---

### **Conventions non autorisées préalablement**

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **3. Avec CAM Energie**

- **Garantie à 1<sup>ère</sup> demande de PG accordée à CAM Energie**

##### **Nature et objet**

Il s'agit de la garantie à 1<sup>ère</sup> demande émise par la Caisse Régionale à CAM Energie

##### **Modalités**

Garantie couvrant l'investissement de CAM Energie dans Chili Invest à hauteur de 4.000 K€ et l'investissement en fonds propres dans CAM Energie Services à hauteur de 1.550 K€.

##### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président Directeur Général de la société CAM ENERGIE.

- **Mise à disposition de personnel PG au bénéfice de CAM Energie**

##### **Nature et objet**

La Caisse Régionale a mis à disposition de CAM Energie 2 salariés.

##### **Modalités**

Refacturation à hauteur de 53 k€ au 31/12/2016.

##### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président Directeur Général de la société CAM ENERGIE.

Salariés mis à disposition : Monsieur Christian TISNERAT, Monsieur Jean-Paul MESTROT.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 23/02/2017, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser ces conventions, mais cette autorisation ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce.

## **CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016) - Page 4*

---

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **1. Avec CAM Energie**

###### **Nature et objet**

Convention d'Avance en Compte Courant d'Associé accordée à CAM Energie.

###### **Importance fournitures livrées / montant des sommes versées**

La Caisse Régionale a accordé à CAM Energie une avance en compte courant de 14 M€, utilisée à hauteur de 7,8 M€ et générant un produit de 62K€ au 31/12/2016.

###### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président Directeur Général de la société CAM ENERGIE.

##### **2. Avec BANKOA**

###### **• Ligne de refinancement accordée par CRCA PG**

###### **Nature et objet**

Ligne de refinancement à 1<sup>ère</sup> demande fixée à 40.000 K€. Précédente modification de la convention par le conseil d'administration en date du 27/11/2014.

###### **Importance fournitures livrées / montant des sommes versées**

Utilisation actuelle à hauteur du plafond accordé, 40 000K€ au 31/12/2016.

###### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société BANKOA.

###### **• Refacturation par CRCA PG**

###### **Nature et objet**

Répercussion des coûts administratifs supportés par la CRCA PG pour le compte de BANKOA. Convention autorisée par le conseil d'administration du 29/01/1999.

###### **Importance fournitures livrées / montant des sommes versées**

Votre Caisse Régionale répercute les coûts administratifs qu'elle supporte pour le compte de sa filiale Bankoa. Au titre de l'exercice 2015, la facturation émise par votre Caisse Régionale s'élevait à 150 k€ pour la participation à la gestion technique et stratégique.

###### **Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société BANKOA.

**CRCA PYRENEES GASCOGNE (CRCA PG)**

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016) - Page 5*

---

- **Contre garantie BEI donnée par CRCA PG**

**Nature et objet**

Garantie apportée par CRCA PG à BANKOA dans le cadre du refinancement BEI. Tarification à 4 points de base. Convention autorisée par le conseil d'administration du 28/11/2012.

**Importance fournitures livrées / montant des sommes versées**

Montant de la convention de 40 000 K€ au 31.12.2016. Utilisation à hauteur de 26 K€.

**Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société BANKOA.

- **Contre garantie donnée par CRCA PG**

**Nature et objet**

Votre caisse régionale accorde des cautions à Bankoa sur des prêts accordés à la clientèle par cette dernière, à hauteur de 25% ou 50%.

**Importance fournitures livrées / montant des sommes versées**

Engagement hors bilan de 260 711 K€ et produits de 502 K€ au 31/12/2016.

**Personnes concernées**

Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société BANKOA.

- **Garantie Instituto de Credito Oficial donné à CRCA PG**

**Nature et objet**

Permet de bénéficier de refinancement à taux bonifiés.

**Importance fournitures livrées / montant des sommes versées**

Votre caisse régionale a enregistré un produit de 90 K€ sur l'exercice 2016 au titre de cette convention.

**Personnes concernées**


Monsieur Jean-Paul MAZOYER, en ses qualités de Directeur général de votre Caisse Régionale et Président de la société BANKOA.

Fait à Bordeaux et Toulouse, le 10 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG AUDIT

  
Antoine Priollaud

  
Frank Astoux



**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Pyrénées Gascogne**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales,  
environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport  
de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés



Ernst & Young et Associés  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne

Exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Pyrénées Gascogne, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le chapitre 1 intitulé « Informations sur la Responsabilité sociale de l'entreprise - Rapport coopératif territorial 2016 » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des tableaux d'indicateurs 2016 et des instructions de reporting transmises aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre 1 « Informations sur la Responsabilité sociale de l'entreprise - Rapport coopératif et territorial 2016 » du rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et février 2017, pour une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée à la fin du chapitre 1 « Informations sur la Responsabilité sociale de l'entreprise - Rapport coopératif et territorial 2016 » du rapport de gestion.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

<sup>2</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information



## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) et pour vérifier la correcte application des procédures. Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion. Nous avons également procédé à des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués ainsi que la consolidation des données et à rapprocher les données des pièces justificatives. Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

---

#### <sup>3</sup> Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : l'emploi (l'effectif CDI et CDD, les embauches CDI et CDD, les licenciements, le taux d'absentéisme, le nombre total d'heures de formation, la part des effectifs formés, le nombre de salariés ayant bénéficié d'une augmentation, la part des employés ayant bénéficié d'une promotion ;
- *Informations qualitatives* : l'emploi, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

#### Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : le nombre d'administrateurs, le nombre de sociétaires, le nombre de clients sociétaires ayant participé aux Assemblées Générales, la répartition du PNB, le montant des aides allouées aux actions de mécénat, de sponsoring et d'actions mutualistes, le nombre de clients accompagnés par les points Passerelle, le taux de sortie avec succès du dispositif Passerelle, la part des employés formés sur la réglementation et les procédures internes sur la sécurité financière, le taux de recommandation clients ;
- *Informations qualitatives* : l'impact territorial, économique et social (la politique d'aide aux territoires), les relations avec les parties prenantes (le traitement des réclamations clients et la gouvernance coopérative et mutualiste), la description des actions de prévention de la corruption et de la fraude, le traitement des réclamations clients, les offres conçues pour apporter un bénéfice environnemental aux clients.



Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 28 février 2017

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable  
Associée France développement durable

Abder Aouad  
Associé